

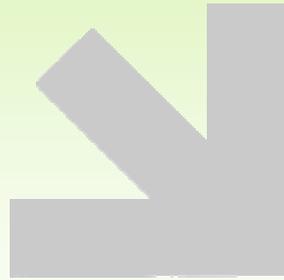


Actes

Journée de concertation territoriale



Midi-Pyrénées



Les Bonnes Pratiques de gestion de l'eau du bassin Adour-Garonne

Vendredi 3 décembre 2010
Bordeaux



Opération réalisée avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Projet cofinancé par l'Union Européenne
L'Europe s'engage avec le Fonds Européen de Développement Régional

Bordeaux, ma ville
Partenaire de l'évènement



Avant-propos

France Nature Environnement Midi-Pyrénées, en collaboration avec le collectif Ass'Eau BAG et le collectif CAP'Eau Adour-Garonne (*voir présentation des organisateurs page suivante*), a organisé une Journée de concertation territoriale sur le thème « Les Bonnes Pratiques de gestion de l'eau du Bassin Adour-Garonne » le vendredi 3 décembre 2010 à Bordeaux.

Adressée à tous les acteurs de l'eau du bassin Adour-Garonne, cette Journée a rassemblé environ 120 participants, parmi lesquels des représentants de l'Etat, des collectivités, des secteurs agricole et industriel, des pêcheurs, des associations de consommateurs, des APNE¹, ou encore des professionnels de loisirs aquatiques, venus débattre des enjeux de la gestion de l'eau sur le bassin Adour-Garonne.

Atteindre le **bon état de 60% des masses d'eau** du bassin Adour-Garonne à l'horizon 2015 est l'objectif fixé par le nouveau SDAGE², schéma de planification qui découle de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE). Pour reconquérir le bon état des milieux aquatiques, le bassin fait face à 3 objectifs prioritaires :

- protéger et restaurer le **fonctionnement naturel des milieux aquatiques**,
- résorber les **pollutions diffuses**,
- favoriser les **économies d'eau**.

FNE Midi-Pyrénées, le collectif Ass'Eau BAG et le collectif CAP'Eau entendent faciliter la concertation entre acteurs de l'eau et appuyer ainsi l'**effort collectif** pour l'atteinte du bon état. Nous avons choisi de **valoriser des démarches que nous jugeons exemplaires** pour la préservation des eaux et des milieux aquatiques, dans une logique **incitative** et **pragmatique**. 9 bonnes pratiques ont ainsi été présentées au public, toutes accessibles et reproductibles. 3 grands thèmes ont été mis à l'honneur :

- **Approche Eau-Sol**
- **Prévention et réduction à la source**
- **Milieux aquatiques et solidarité amont-aval**

Slogan de la Journée :

« **Tous dans le même bassin, tous dans le même bateau, tous concernés** »

Contact

Caroline Creton, Chargée de mission Eau
05.34.31.97.47 – c.creton@fne-midipyrenees.fr



Journée animée par Vincent Ala

Vincent Ala
Journaliste
Agence Web Reporter
4 boulevard du Maréchal Leclerc
31000 Toulouse
Tel : 06.98.97.19.90
agencewebreporter@free.fr

¹ Association de Protection de la Nature et de l'Environnement
² Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Les organisateurs

La journée a été organisée par **FNE Midi-Pyrénées**, en collaboration avec le collectif Ass'Eau BAG et le collectif CAP'Eau Adour-Garonne.



France Nature Environnement

France Nature Environnement est la fédération nationale des Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement (APNE) depuis 1968. Elle regroupe 14 associations nationales, 32 fédérations et associations régionales (dont FNE Midi-Pyrénées), 80 associations départementales et plus de 3000 associations locales. Elle est l'une des principales organisations non gouvernementales françaises dans le secteur de l'environnement et exerce à ce titre une mission de coordination et d'animation de la vie associative nationale, en liaison étroite avec les services du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, et l'ensemble des pouvoirs publics. Elle est organisée en réseaux de compétences et d'expertises dédiés à des politiques sectorielles et thématiques : les réseaux de FNE. En particulier, le **Réseau Eau** agit nationalement pour préserver les milieux aquatiques et la qualité de la ressource en eau.

Contacts :

Bernard ROUSSEAU, responsable des politiques Eau de FNE

Guillaume CORTOT, Coordinateur du Réseau Eau de FNE



Collectif Ass'Eau BAG

Le Bassin Adour-Garonne est l'un des 6 grands bassins hydrographiques français. Il comprend les bassins de l'Adour, de la Garonne, de la Dordogne et de la Charente. Il couvre totalement ou partiellement 6 régions et 26 départements français.

Sous l'impulsion de FNE Midi-Pyrénées, les **6 fédérations régionales** de France Nature Environnement situées sur le bassin Adour-Garonne (FNE Midi-Pyrénées, la SEPANSO, PCN³, LNE⁴, la FRANE⁵ et LRNE⁶) ont décidé de se regrouper au sein d'un collectif, afin de mettre en cohérence les politiques et actions menées par les APNE à l'échelle du bassin. Leurs présidents (ou leurs représentants) se sont réunis le 24 février 2010 à Agen, le "centre géographique" du bassin, pour donner naissance au collectif Ass'Eau BAG : Collectif des **Associations** de protection de la nature et de l'environnement œuvrant dans le domaine de l'**Eau** sur le **Bassin Adour-Garonne**. L'animation du collectif Ass'Eau BAG est assurée par FNE Midi-Pyrénées, en cohérence avec le Réseau Eau de France Nature Environnement.

Contacts :

Michel RODES, Porte-parole du collectif Ass'Eau BAG, Président de la Sepanso Béarn

Caroline CRETON, Chargée de Mission Eau de FNE Midi-Pyrénées



FNE Midi-Pyrénées

FNE Midi-Pyrénées (anciennement Uminate) est la fédération régionale des APNE en Midi-Pyrénées. Elle est membre de France Nature Environnement. Créée en 1974, agréée régionalement au titre de la protection de l'environnement en 1979, FNE Midi-Pyrénées fédère actuellement plus de 160 associations de Midi-Pyrénées.

Basée à Toulouse, la fédération emploie une équipe de 8 salariés et regroupe un réseau de bénévoles actifs sur toute la région. Son conseil d'administration définit les orientations de la fédération.

Contacts :

Rémy MARTIN, Président de FNE Midi-Pyrénées
Caroline CRETON, Chargée de Mission Eau de FNE Midi-Pyrénées



Collectif CAP'Eau Adour-Garonne

En 2008, 52 structures associatives, parmi lesquelles des **APNE**, des groupements d'**agriculteurs**, ainsi que des associations de **consommateurs** et d'**usagers** du bassin Adour-Garonne, ont décidé de se regrouper au sein du collectif CAP'Eau : **Collectif Associatif Pour** la gestion de l'**Eau** en Adour-Garonne⁷. L'animation du collectif est assurée par FNE Midi-Pyrénées.

En 2009, le collectif a réalisé un **kit pratique** de 13

3 Poitou-Charentes Nature

4 Limousin Nature Environnement

5 Fédération de la Région Auvergne pour la Nature et l'Environnement

6 Languedoc-Roussillon Nature Environnement

7 Le collectif Ass'Eau BAG est membre du collectif CAP'Eau

fiches outils sur l'eau, visant à émettre des propositions pour la préservation et la reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques du bassin. Chaque fiche est divisée en 3 rubriques :

« **Constat** » – « **Propositions** » –
« **Ils font autrement** »

Edité à 5000 exemplaires, ce kit a été très largement diffusé auprès des acteurs de l'eau du Bassin Adour-Garonne.

A l'issue de ce travail, les membres de CAP'Eau ont décidé d'entreprendre un processus de concertation avec les acteurs de l'eau du bassin (institutionnels, établissements publics, associations, agriculteurs, industriels, élus et techniciens de collectivités, consommateurs, producteurs d'hydroélectricité, pêcheurs, chercheurs...), en organisant une journée de concertation territoriale, au cours de laquelle seraient présentées des démarches jugées exemplaires pour la préservation des eaux et des milieux aquatiques, dans la continuité de la rubrique « Ils font autrement » des fiches CAP'Eau.



MANIFESTATION ÉCO-RESPONSABLE : NOS ENGAGEMENTS



↳ Transports

Choix d'un lieu facilement accessible en transports en commun

Promotion des transports en commun sur les différents supports de communication

Mise en place d'une plate-forme de covoiturage

Choix d'un site accessible pour les personnes à mobilité réduite

↳ Communication

Envoi d'invitations par courrier électronique

Mise en place d'un blog de communication sur l'événement

Impression de tous les supports de communication (affiches, invitations, dossiers de séance, badges) sur du papier PEFC issu de forêts gérées durablement, avec de l'encre végétale

Choix de prestataires éco-responsables n'utilisant pas de produits chimiques et recyclant les chutes de papier

Routage des invitations effectué par un Centre d'Aide par le Travail

↳ Alimentation

Utilisation de produits issus de filières locales et/ou issus de l'agriculture biologique

Utilisation de vaisselle réutilisable et/ou issue de résidus de canne à sucre compostable (bagasse)

↳ Tri

Mise en place du tri sur le site

Compostage du matériel à base de résidus de canne à sucre



Sommaire

Avant-propos	2	Bonne Pratique 9 : Préservation des Zones Humides et restauration de leurs fonctionnalités piscicoles	54
Les organisateurs	3	Débat avec la salle	56
Charte des engagements de FNE Midi-Pyrénées	5	Allocution de clôture - Perspectives	57
Mise en scène théâtrale	7	Liste des participants	58
Allocution d'accueil	11	Lexique	63
Allocution d'accueil	12	Remerciements	65
Séquence thématique 1 : Approche Eau-Sol	15		
Bonne Pratique 1 : Conversion des terres de la Régie Agricole de la Mairie de Toulouse en agriculture biologique	16		
Bonne Pratique 2 : La haie brise crue : régulateur d'inondations	18		
Bonne Pratique 3 : La haie sur talus : frein à l'érosion.....	20		
Bonne Pratique 4 : Agroforesterie : produire et protéger.....	22		
Débat avec la salle	24		
Pause déjeuner	30		
Intervention de Denis Salles	31		
Séquence thématique 2 : Prévention et Réduction à la source	35		
Bonne Pratique 5 : Amélioration des pratique culturales vers la non-irrigation des sols	36		
Bonne Pratique 6 : Protection des périmètres de captage d'eau potable pour préserver la qualité de l'eau : le programme Re-Sources	38		
Débat avec la salle	42		
Bonne Pratique 7 : Economies d'eau de la Mairie de Bordeaux	45		
Débat avec la salle	47		
Séquence thématique 3 : Milieux aquatiques et Solidarité amont/aval	49		
Bonne Pratique 8 : Préservation des milieux aquatiques sur la rivière Dordogne autour du projet « Défi Eclusées »	50		
Débat avec la salle	52		

Culture en Mouvements
10 boulevard d'Arcole
31000 Toulouse
Tel : 05.34.30.50.01
culture.en.mouvements@gmail.com
www.culturemouvements.org

FNE Midi-Pyrénées a choisi d'introduire la Journée sur une note humoristique, afin de favoriser les échanges à suivre. Cette animation théâtrale a été réalisée par la troupe toulousaine « Culture en Mouvements », spécialisée en animations sur l'environnement. Elle a mis en scène les relations entre usagers de l'eau et mis en exergue les principaux enjeux de notre bassin. Le scénario de la pièce a été co-construit entre la troupe et FNE Midi-Pyrénées. Cette pièce a rencontré un vif succès chez les participants à la Journée.



Culture En Mouvements



L'association CEM Culture En Mouvements a pour but de promouvoir la culture sous toutes ses formes, auprès de tous les publics. CEM propose particulièrement des spectacles vivants hors des cadres habituels : du cirque dans la rue, du théâtre dans des colloques, dans des entreprises... Les comédiens, formés à l'improvisation, savent s'adapter aux situations, aux demandes les plus incongrues et aux publics les plus divers. Et ils adorent ça !

scène I

Voix-off : Nous sommes dans un bassin versant, dans le Sud-Ouest de la France. C'est le matin, tôt. Alors que le soleil se lève à peine, au loin, un cri traverse le brouillard :

Le capitaine : Matelot Adour !

Le matelot : Capitaine Garonne !

Le capitaine : Ha, tu es là. J'ai à te parler. Cette humidité me rappelle mon grand âge. Mes articulations rouillent. Je n'en ai plus pour très longtemps. Tu me succèderas à la barre ...

Le matelot : Yes !!!

Le capitaine : Tu me succèderas à la barre...

Le matelot : Yes yes yes !!!

Le capitaine : Si tu parviens à triompher des épreuves qui vont suivre.

Le matelot : Ha. Heu, bon, d'accord. On y va.

Le capitaine : Ne sois pas si impatient, Matelot. Nous naviguons sur deux bateaux : le premier est appelé "Agence de l'Eau Adour-Garonne". J'ai appelé le second "Comité de bassin". Quand tu seras prêt, tu en prendras la barre. Ton voyage commence. Direction, décembre 2013 !

Le matelot : Hein ? Quoi ? Haaaaaaaaaaaaaaaaa !

scène II

Voix-off : 3 ans, c'est peu, et c'est beaucoup à la fois... Notre jeune matelot arrive en décembre 2013. Il est perdu, c'est son premier voyage dans le temps...

Le matelot marche seul, cherche, appelle. Tout à coup, quelqu'un arrive.

Voix-off : Quelle est cette silhouette qui se détache ? Est-ce un clone du futur ? Est-ce un droïde ? Un extra-terrestre ? Un mutant ? Un ...

Le matelot : Ce ne serait pas plutôt un hydroélectricien ?

Voix-off : Ben... si....

L'hydroélectricien : Poussez vous, pardon, la DREAL, c'est par là ? Haaaa je suis en retard....

Le matelot : Attendez, vous ...

L'hydroélectricien : Pas le temps. Lâchez moi !!! La prophétie. Les mayas l'avaient dit. Ils avaient raison. Poussez vous, je suis pressé.

Le matelot : Quoi ?

L'hydroélectricien : Je dois atteindre la DREAL, avant que la prophétie des mayas se réalise. Vous me gênez. Etes vous APNE ?

Le matelot : À peine quoi ?

L'hydroélectricien : Vous le faites exprès ? Vous n'êtes pas au courant ? le 1er janvier 2014? Ce qui va se passer ?

Le matelot : Le truc des mayas là... C'était pas 2012 ?

L'hydroélectricien : Presque... Oui, les mayas. D'ici au premier janvier 2014, le calendrier maya est formel, tous les cours d'eau seront classés. En catégorie 1, on ne pourra plus ... y construire d'obstacle à la continuité écologique. Haaaa

Le matelot : C'est pas plus mal non ?

L'hydroélectricien : Ce sera la fin du monde!!!!

Le matelot : Carrément ?

L'hydroélectricien : Ouais, bon, ça va nuire à mes activités économiques, quoi...

Le matelot : Ha oui, forcément...

L'hydroélectricien : Mais je perds mon temps là, écarte-toi, tu fais barrage à mes barrages !!! Adieu !!!

Le matelot : Oulala. Qu'est ce que je fais de tout ça moi...

Le capitaine : Ce qu'on fait ? On s'assure d'atteindre le bon état écologique et chimique sur 60% des masses d'eau. Obligation de résultat. C'est nouveau ça, ce sera ta mission.

Le matelot : Et si on n'y arrive pas ?

Le capitaine : Alors, l'Europe sévira...

Le matelot : Brrr... Vite, agir, j'y retourne...

Le capitaine : Va par là... A la cour du Roi...

Le matelot : Hein ? Haaaaa....

scène III

Voix-Off : Nous sommes à la cour du Roi Louis XIV. Le Roi-Soleil, avec son fidèle conseiller Colbert, souhaite mettre en place une nouvelle politique de l'eau. Malheureusement, au moment où notre matelot arrive, on apprend une mauvaise nouvelle.

Colbert : Vous me voyez marri de ce que je vais dire.

Il n'est pas dans mes goûts de vous déplaire, Sire.

Louis XIV : Cela je le sais bien, mon fidèle Colbert.

Quelle est donc la nouvelle concernant les rivières ?

Colbert : Les paysans mon Roi, n'appliquent pas nos mesures.

Ils arrosent sans cesse, et de nos lois n'ont cure.

Ils semblent bien plus prompts à obéir à celui

qui régulièrement subventionne leurs semis.

Quelque puissant seigneur qui leur donne l'obole, pour chaque irrigation, franchement, c'est pas de bol.

Louis XIV : Quel est le nom de l'homme qui fomenté cette attaque ?

Colbert : Cela reste un mystère, mais tous l'appellent PAC.

Louis XIV : Nous pourrions les contraindre, la force est avec nous.

L'Etat c'est moi et eux, ils ne sont rien du tout.

Fixons les règles selon ce que le milieu veut

et les agriculteurs et bien tant pis pour eux.

Colbert : Je crains les jacqueries, ce ne serait pas bon. Vos successeurs au poste en sauront quelque chose.

Il en perd la tête, qui au peuple s'oppose.

Louis XIV : Je ne comprends pas tout, as-tu une solution ?

Colbert : Nous pourrions édicter une loi dès maintenant qui déterminerait les volumes prélevables.

Car Mère Nature n'est point à merci corvéable.

On s'arrangerait ensuite avec les paysans.

En creusant en amont des bassines qui l'hiver se rempliraient d'eau à l'instar des tourbières.

Louis XIV : Voilà donc une idée, qui satisfait tout le monde.

Allez hop c'est parti, avant que quelqu'un gronde.

Colbert : C'est que Ô Roi Soleil, d'aucuns râlent déjà,

Louis XIV : Ça m'étonnait aussi, et c'est qui cette fois ?

Colbert : Si les poissons se taisent c'n'est pas l'cas des pêcheurs

qui trouvent que les rivières manquent d'eau, c'est fâcheux

pour pêcher le poisson et le bouchon vaseux

les inquiète, de même qu'les conchyliculteurs,

la souris disparue ces derniers pourtant râlent
au sujet de la mort mystérieuse des naissains
tous partagent le souhait de voir dès demain
régner la solidarité amont-aval.
D'autres se plaignent encore, et des plus virulents...
Louis XIV : Ils contestent le roi ? Mais qui sont ces
manants ?
Colbert : Guère plus de 2 ou 3, une bande d'agités,
Cependant très bruyants et bien organisés
Défenseurs des milieux, ils refusent les bassines
Louis XIV : Lors qu'ils soient tous châtiés, car tous ils
me bassinent.
Je retourne m'amuser, trouve la solution.
Colbert : Bien sûr Sire, j'y planche. (Aparté) mon métier,
une passion...
Le matelot : Colbert n'a pas trouvé, et c'est moi qui m'y
colle
J'aurais peut-être mieux fait d'écouter à l'école
Parce que ce ne sera pas simple de mettre tout le
monde d'accord
Le capitaine : Et tu n'as pas tout vu. Oui, il en reste
encore.

scène IV

Voix-off : Sais tu jeune matelot qui revêt cette toge ?
Le matelot : J'avoue que je l'ignore !
Voix-off : C'est la territoriale collectivité. Ecoute, il va
parler !

La collectivité territoriale : Haaaaaaaa. Cette tenue est
tout ce que nous pouvons acheter avec les baisses de
budget (Le public, tel un chœur tragique, reprend le
dernier mot : Budget).
Le destin nous a frappés de son glaive d'acier (acier)
une crise financière nous étrangle (étrangle)
Nous cherchons des moyens de renflouer les caisses
(caisses)
mais la quête est difficile car les obstacles sont légion
(légion)
Le matelot : Et le 1er janvier 2014 n'arrangera pas ton
sort !

La collectivité territoriale : Haaa date funeste (funeste).
Les barrages nous auraient aidé à gagner des euros
(euros)
Pour payer la mise aux normes des stations d'épuration
(épuration)
DERU de malheur qui nous exsangue. (exsangue)
La France est en retard sur ce dossier et ce sont les
communes qui vont raquer. (raquer)
Le matelot : L'eau potable non plus n'est pas source de
jouvence...*

La collectivité territoriale : Haaaa, tu sais, jouvenceau,
que jusqu'à 60 à 70 % d'eau est perdue dans les fuites
dues à un réseau vétuste (vétuste). Nous devons
remplacer à nos frais ces réseaux (réseaux), sous peine
de perdre nos eaux (eaux).
Le matelot : Pas facile d'accoucher d'une solution...
La collectivité territoriale : Il y en a une : construire des
zones d'activité (activité).

L'écolo : GRRRR... AMENAGEUR !!!!

Le matelot : Hein ?

L'écolo : J'ai dit : GRRRR... AMENAGEUR !!!!

Le matelot : Oulala, vous êtes qui vous ?

L'écolo : Je suis du Front du NON NON NON Enervé, le

FNNNE.

Le matelot : Ha, vous êtes un écolo quoi...

L'écolo : Je ne laisserai pas faire cet AMENAGEUR. Pas
de ZAC ici. De toutes façons, vous ne pouvez pas, c'est
un habitat de grenouilles vertes, très rares et protégées.
Ha.

La collectivité territoriale : Je n'ai pas le choix. Je dois
réaliser ce projet. Je le déclare d'utilité publique.

L'écolo : GRRRR... Non ! Et bien tant pis. Nous irons au
contentieux.

La collectivité territoriale : S'il le faut.

(Musique de western, duel entre les deux)

L'écolo : Hé, buddy guy, tu sais comment on m'appelle,
ici ?

La collectivité territoriale : On t'appellerait pas « pied
tendre bruyant » ?

L'écolo : Non, on m'appelle le hérisson, car quand on
me caresse dans le sens du poil, je ne pique pas. Par
contre, quand je ne suis pas d'accord, je me hérisse. Tu
vas tâter de mon piquant, buddy guy. Mon contentieux
n'a pas servi depuis longtemps. Depuis trop longtemps.
(ils se toisent, pendant que derrière, passe un vautour,
un croque-mort, une boule de poussière... Un indien
arrive).

L'indien : Ugh ! Moi Truite agile, moi louer des kayaks à
visage pâle en vacances dans la région. Mais moi bien
embêté parce que rivière être à sec avec tout ça.
Comment moi faire ?

L'écolo : Pfff... Des loisirs alors que la planète est en
train de crever. Ça m'énerve !!! Attends que je t'attrape.

La collectivité territoriale : Et ma ZAC alors, je peux la
faire ou pas ? Hého, je peux la faire ? (Ils partent).

Le matelot : Capitaine !!!

Le capitaine : Oui, Matelot.

Le matelot : Non, c'est trop compliqué, capitaine.
J'abandonne. Je vais plutôt aller nettoyer le pont du
bateau.

Le capitaine : Ohé, ohé, Matelot...Si tu abandonnes, tu
sais ce qui va se passer ?

Le matelot : Ohé ohé, capitaine abandonné...Pfff... non...

Le capitaine : Ça ! Je te propose un dernier voyage pour
le découvrir... Direction, l'Atlantide !

scène V

Des gens se battent pour de l'eau, c'est la guerre.
(Tableau très violent construit avec l'aide du public,
chacun étant invité à simuler un combat avec son
voisin).

Le matelot : Incroyable, c'est comme ça que l'Atlantide a
coulé.

Le capitaine : Oui, couler par manque d'eau, c'est ballot.

Le matelot : Ok ok Capitaine, je crois que j'ai compris.

Le capitaine : Et qu'as tu compris, Matelot ?

Le matelot : ça :

(Musique rap)

J'ai vu beaucoup de monde au cour de mon voyage
pas mal de choses immondes, de trucs qui mettent la
rage

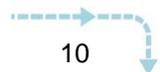
mais j'n'ai pas vu que ça et ce ne serait pas bien
de jeter le bébé pour sauver l'eau du bain.

notre région est belle avec toutes ses rivières
et ailleurs dans le monde pour l'eau c'est la galère

parfois elle est polluée pas bonne à consommer
parfois il n'y en a plus et là c'est pas gagné

Il s'agit juste ici de mieux la partager
espérons qu'une journée pourra y contribuer
on est dans le même bateau et en étant solidaires
ramons dans le même sens ce sera pas la galère

Partager ce bassin, voilà un haut dessein
L'eau c'est quand même la classe ça mérite d'en
prendre soin
que chacun dans sa place fasse comme bon lui semble
moi j'ai cru qu'une solution on la trouvera ensemble.
Ad lib...



Anne WALRYCK

**Adjointe au Maire de Bordeaux
Chargée de la politique du
Développement Durable**



Je suis heureuse, au nom d'Alain Juppé et au nom de Bordeaux d'ouvrir ce matin cette Journée. Il aurait aimé être des nôtres aujourd'hui, il a été retenu, il en est absolument désolé et il tenait à ce que je vous fasse passer ce message. Vous savez comme Alain Juppé est convaincu de la nécessité de s'investir sur ces sujets. On aura l'occasion d'ailleurs, cet après-midi, de dire quelques

mots de ce que nous avons essayé de faire à Bordeaux, à l'échelle de la commune de Bordeaux. Je souhaite à tous ceux d'entre vous qui viennent de loin, de Poitou-Charentes, de Midi-Pyrénées, de tous ces départements, la bienvenue à Bordeaux. Évidemment le temps n'est pas très clément aujourd'hui mais il est meilleur qu'hier et je suis heureuse que chacun d'entre vous soit arrivé à bon port parce qu'hier la situation était quand même un peu plus complexe.

Monsieur le Président de FNE Midi-Pyrénées, du collectif Ass'Eau BAG, du collectif CAP'Eau Adour-Garonne, Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, Mesdames et Messieurs, vous avez donc pris l'initiative d'organiser cette Journée à Bordeaux, au sein de l'Université Victor Segalen, journée, comme ça vient d'être rappelé, de concertation territoriale sur le thème des Bonnes Pratiques de gestion de l'eau sur le bassin Adour-Garonne. Vous avez eu l'amabilité d'y associer la ville de Bordeaux et je vous

en remercie. On aura, tout à l'heure, l'occasion de dire quelques mots sur ce que nous avons fait à Bordeaux. Comme vous l'indiquez dans votre programme, nous sommes tous concernés, tous dans le même bassin, tous dans le même bain et tous dans le même bateau, que ce soit l'Etat, les collectivités, les associations, les secteurs agricoles, industriels, touristiques, tous les professionnels sont concernés par cette problématique, sans oublier les consommateurs également. Nous sommes tous concernés pour protéger et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques, pour résorber les pollutions diffuses et bien sûr pour favoriser les économies d'eau. Pour faire avancer les choses, il est extrêmement important d'organiser des journées comme celle-là afin de pouvoir, à la fois, échanger entre nous, écouter les témoignages et surtout, exprimer, valoriser, mettre en évidence les Bonnes Pratiques qui soient reproductibles afin qu'elles puissent se diffuser le plus largement possible. Vous avez, pour cela, choisi de privilégier trois thématiques aujourd'hui : l'approche eau-sol, la prévention & la réduction à la source et les milieux aquatiques & la solidarité amont-aval. Je ne doute pas que chacun d'entre nous va trouver, au travers de ces dialogues, au travers de ces échanges, de nouvelles perspectives d'actions et que nous allons avancer de façon encore plus volontariste demain. Je terminerai mon propos en vous souhaitant, encore une fois, la bienvenue à Bordeaux. Vous êtes dans une ville transformée, une ville où l'eau est extrêmement présente puisque nous avons 12% de notre territoire qui est couvert en eau, territoire qui est aussi extrêmement présent dans la préservation de la ressource. Nous sommes également classés Natura 2000, nous avons des zones ZNIEFF [*zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique, ndlr*], nous avons une politique, ici à Bordeaux, de maintien et de développement de la ressource en eau et de la biodiversité tout à fait importante. Je suis heureuse d'être là avec vous aujourd'hui, de partager ce moment et bon succès à tous pour cette Journée.

Michel RODES

**Président SEPANSO Pyrénées-Atlantiques
Porte-parole du Collectif Ass'Eau BAG
Membre du Comité de Bassin
Adour-Garonne
Membre du Comité national de l'Eau**



Bienvenue à tous, à toutes les organisations qui ont bien voulu accepter de jouer le jeu de cette journée d'échanges. Je tiens à exprimer la gratitude des organisateurs à l'égard des institutions qui soutiennent ce colloque : Agence de l'eau, FEDER [fonds européen de développement régional, ndlr],

Municipalités de Bordeaux et Toulouse.

Ass'Eau BAG

Ass'Eau BAG regroupe les associations de protection de la nature et de l'environnement, membres de France Nature Environnement, « FNE », qui sont actives sur le vaste bassin d'Adour-Garonne, soit 26 départements. Notre collectif regroupe donc des associations généralistes qui se préoccupent, bien sûr de l'eau, mais aussi de faune, de flore, de préservation, de milieux urbains, de santé publique. Ces associations constituées de bénévoles participent à de nombreuses instances et commissions, tant au niveau préfectoral que régional ou national, voire européen. Le travail des bénévoles est complexe, il faut être généraliste aussi bien que spécialisé. Il suffit de penser aux multiples atteintes à l'environnement pour lesquelles nous nous efforçons de réagir. La formule gravée voici 40 ans lorsque nous avons créé la SEPANSO reste d'actualité : « participation sans reniement ». Nous recevons des crédits du Ministère de l'Environnement, nous gérons des réserves de l'État avec des gardes assermentés. Mais, dans certains cas, il peut nous arriver de recourir au contentieux avec l'État. Les fédérations régionales sont reconnues d'utilité publique et disposent de l'agrément juridique.

Le collectif CAP'Eau

Le collectif CAP'Eau a été mis en place sur le modèle de notre devancier charentais Carg'Eau. Dans les deux cas, il s'agit de regrouper des organisations qui souhaitent proposer des

solutions alternatives pour la gestion de l'eau. En 2008, nous avons mis sur pied CAP'Eau pour fédérer agriculteurs, consommateurs,

associations de protection de la nature et de l'environnement. Il devenait urgent de sortir de notre isolement et de montrer que tout un pan de la société se préoccupe de proposer des solutions respectueuses de l'environnement, mais aussi de la santé publique dans une gouvernance renouvelée. Ce fut alors la participation au débat public du SDAGE, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Le dossier CAP'Eau, avec ses 13 fiches thématiques, se veut force de propositions très concrètes, basées sur des exemples précis. Ce dossier est ici disponible et par ailleurs téléchargeable sur le site de la SEPANSO.

Les raisons d'une telle journée

L'urgence de nouvelles pratiques dans le domaine de l'eau devient une évidence. Par bonnes pratiques, nous entendons faire mieux que les obligations réglementaires. Je passerai vite sur la DCE, la Directive Cadre sur l'Eau du 23-10-2000 qui repose sur des obligations, non plus de moyens, mais bien de résultats. Je passe sur le Grenelle et ses objectifs quantifiés. Je rappelle qu'à l'heure où les subventions aux agriculteurs sont consultables pour le public, un effort va être exigé. Il ne sera plus tenable longtemps pour nos dirigeants d'afficher de belles promesses sur l'agriculture biologique et de continuer à favoriser l'agriculture conventionnelle. D'autant que les liens santé/agriculture se précisent. L'éco-conditionnalité des aides va se renforcer. Le terme de développement durable est galvaudé mais chacun comprend bien que l'économie doit s'appuyer sur de nouvelles bases. L'innovation écologique respectueuse de l'environnement devient la base de l'économie de demain.

Ce qui compte c'est le besoin d'échanger, de confronter nos expériences sur ce vaste bassin Adour-Garonne qui représente un cinquième de la surface de la France.

Le kaléidoscope des problématiques de l'eau dépasse le cloisonnement des politiques sectorielles. L'animation théâtrale vient de l'évoquer devant nous avec brio !

La méthode pragmatique : Tous dans le même bateau ! Tous dans le même bassin-versant !

Nous inaugurons cette journée en récusant les postures idéologiques. Nous ne connaissons que trop ces échanges frontaux, avec ces arguments réitérés qui génèrent toujours les mêmes blocages. Avouons que le Comité de Bassin, notre « parlement de l'eau » offre trop souvent ce triste spectacle.

Le Grenelle de l'environnement, au-delà de ses

limites, échecs et reculades, a offert un nouveau modèle de recherche du bien commun, du vivre ensemble. C'est parce que, justement, le système de la représentation parlementaire était dans l'impasse qu'il a fallu innover. De nouvelles organisations, les syndicats, sont désormais impliqués dans le domaine de l'environnement. L'enjeu social de l'écologie est désormais évident. La crise environnementale planétaire montre bien que ce sont les conditions a priori de survie de la planète et donc de l'homme qui sont mises en question.

Aujourd'hui, notre propos est de partir du concret, partager des expériences, préparer des échanges constructifs.

A titre d'anecdote mais aussi pour mieux faire comprendre d'autres manières de sensibiliser l'opinion, je voudrais revenir sur les méthodes du passé.

La posture de Cassandre était souvent la seule issue que nous laissait, par exemple, la technocratie qui aménageait la Côte aquitaine. M. Biasini [*Président de la mission interministérielle pour l'aménagement de la côte Aquitaine, ndlr*] refusait tout dialogue. Des journalistes de renom (Jean-Claude Guillebaud, Joël Aubert) furent mis à pied du journal Sud-Ouest, un mois durant. Il nous restait à prendre date, à annoncer, par exemple, que l'immeuble construit sur la dune de Lacanau se retrouverait dans l'eau. Sans avoir la parole prophétique des grands précurseurs qui étaient avec nous comme Jacques Ellul [*historien, théologien et sociologue bordelais, ndlr*] et Bernard Charbonneau [*penseur, philosophe et écologiste bordelais, ndlr*], il était facile de prédire certaines catastrophes.

Ainsi, un de nos adhérents, le Dr Lartigue, annonçait toujours avec succès, six mois à l'avance, comment une nouvelle gravière était en réalité conçue pour détourner le cours du Gave de Pau.

D'autres s'employaient à dénoncer la construction de ces bateaux de pêche qui effectivement aboutirent à la surexploitation avérée des espèces. Une sorte de pédagogie des catastrophes était clairement revendiquée, par Joël Tanguy à la SEPANSO Béarn. Et cela bien avant qu'un professeur de Polytechnique, JP Dupuy, ne signe son plaidoyer : « Pour un catastrophisme éclairé, quand l'impossible est certain » (Le Seuil, 2002).

Le scoop façon Wikileaks avait son mérite. Permettez-moi d'évoquer Maurice Serisé, professeur de médecine, ici même, et membre actif de la SEPANSO. Un jour, il nous communique un rapport IFREMER (ISTPM à l'époque), accablant, explosif sur la pollution bactérienne des huîtres et des plages du Bassin d'Arcachon. Photocopie, tract manifestation : cinq colonnes à la Une de Sud Ouest le 6 Août 1972. Le maire prétend nous faire un procès en

diffamation, le préfet annonce : pas question de faire un grand égout collecteur. Bref, pas de procès mais trois ans plus tard un collecteur de 150 km fut mis en chantier. Avec hélas, déversement en mer ! C'était l'époque bénie où les rapports n'intéressaient personne : ces rapports n'étaient pas autocensurés comme aujourd'hui.

En 1975, nous avons publié des rapports INRA et le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques sur les pollutions de Lacq : accablants. Mais l'année suivante les contenus étaient plus qu'édulcorés !

L'argument d'autorité, faute de documents, tenait lieu de démonstration : nous parlions par citations. Face au projet nucléaire, nous invitons à Bordeaux un prix Nobel américain à faire un exposé, qui, faute de mieux, se déroula dans une salle municipale de quartier.

En 1975, nous diffusons la très officielle plaquette de l'OCDE sur les « *rejets en mer de déchets radioactifs dans le golfe de Gascogne* ». Au total ce sont 100 000 tonnes de déchets radioactifs qui furent immergés. Le calcul était l'éclatement des fûts sous la pression des profondeurs et la dispersion. La concentration le long des chaînes alimentaires n'était pas envisagée ! Les photos du plouf des fûts de 200 litres tombant à la mer sont alors perçues comme anecdotiques ! A Bordeaux, FR3 les refuse.

Aujourd'hui, cette époque est révolue. Nous avons maintenant la masse d'information technique ou théorique à portée d'un clic d'ordinateur. Mais l'expérience régionale et le contact humain sont irremplaçables. Une réussite concrète vaut mieux qu'une théorie. La raison c'est bien, la pratique c'est mieux, tel est le parti pris de cette journée.

La nécessité des pratiques transversales est facile à comprendre : les usages multiples de l'eau conduisent à d'incontournables solidarités : d'un usage à l'autre, du producteur au consommateur, de l'amont à l'aval, du rural au citadin et bien sûr d'une génération à l'autre.

L'ampleur des atteintes aux milieux aquatiques nous inquiète et nous mobilise. Si les progrès sont réels pour le traitement des eaux résiduaires urbaines ou industrielles, il n'en reste pas moins que de nouvelles menaces se multiplient et mettent à mal la biodiversité. Les pollutions diffuses, agricoles ou urbaines, restent la plaie d'Adour-Garonne. Il faut compter hélas aussi avec de nouveaux toxiques, de nouveaux polluants aux effets retard imprévisibles. Il suffit de songer aux métaux lourds, à la dioxine, aux polychlorobiphényles, les fameux PCB, aux molécules Cancérogènes Mutagènes et Reprotoxiques, les CMR, aux radioéléments. La plupart se concentrent dans les chaînes alimentaires. A cela s'ajoutent désormais les nanoparticules, présentes dans plus d'un millier

de produits d'usage courant. Les nanoparticules sont de la taille du millionième de millimètre et beaucoup d'entre elles, selon leur forme et leur dimension, peuvent traverser tous les tissus. Le Haut Comité de la Santé Publique souligne « *l'évidence des effets toxiques de certains nanotubes de carbone qui rappellent certains des effets observés par l'amiante* » (07-01-2009). Faute de norme et de recul scientifique, les populations et la biosphère subissent le diktat de l'industrie. En comparaison, les grosses molécules de DDT que nous combattions il y a 40 ans nous feraient presque sourire aujourd'hui ! En attendant, l'augmentation avérée des cancers au niveau des enfants atteste la réalité d'un environnement qui se dégrade gravement.

Le déroulement de la journée : trois thématiques : Eau/sol, Prévention et réduction à la source, un de nos grands refrains est qu'il vaut mieux faire du préventif que du curatif, et Solidarité amont/aval.

Les exposés seront courts pour préserver du temps pour les débats. Nous écartons délibérément le rappel de la lourde machine du cadre réglementaire de l'eau et des politiques

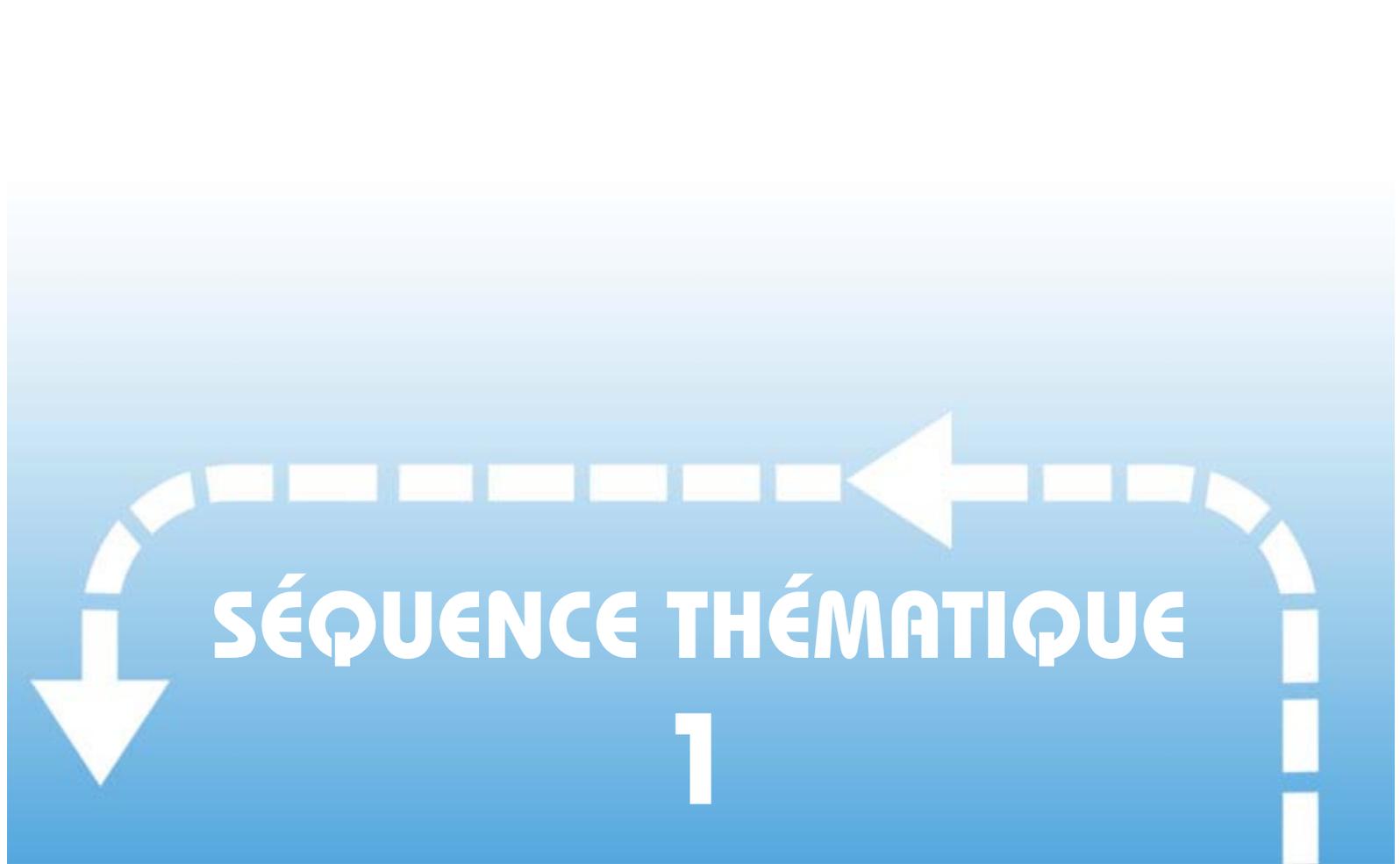
sectorielles.

Néanmoins, nous nous proposons de réfléchir aux enjeux de gouvernance que pose inévitablement chaque exemple de « bonne pratique ». C'est pourquoi nous avons fait appel à un sociologue, Denis Salles, rattaché au CEMAGREF, ceci pour remettre en perspective les enjeux abordés. Car chaque expérimentation nous fait toucher du doigt aussi bien les coûts environnementaux, que les coûts économiques et sociaux.

C'est donc là, une fois de plus, l'occasion d'évoquer, sans dogme, les problèmes de choix technique, de modèle de développement, voire de désescalade technologique. L'artificialisation du mode de production, du mode de vie, la fuite en avant vers le pur quantitatif sont contre-productifs et contraires à l'intérêt général.

A l'opposé, chaque amélioration qualitative et quantitative de l'usage de l'eau nous rappelle que l'eau est le patrimoine commun de l'humanité.

Alors, maintenant, abordons ces exemples qui démontrent que des alternatives existent, que de véritables cercles vertueux sont possibles pour une bonne gestion des eaux.



SÉQUENCE THÉMATIQUE

1

[Approche Eau-Sol]

Bonne Pratique 1 : Conversion des terres de la Régie Agricole de la Mairie de Toulouse en agriculture biologique

Présentée par Elisabeth Belaubre, Adjointe au Maire de Toulouse
Chargée de l'environnement, de la santé et de la restauration



Objectif général : Développement de l'agriculture biologique

Objectif spécifique : Préservation de la ressource en eau

Actions principales :

1. Conversion à l'agriculture biologique des terres de la Régie Agricole de la Mairie de Toulouse
2. Structuration de la filière Bio, via la restauration collective

Durée du projet : Septembre 2008 – Fin 2011

Contacts :

Maîtrise d'ouvrage : Mairie de Toulouse – www.toulouse.fr

Assistance à maîtrise d'ouvrage : FRAB Midi-Pyrénées

www.biomidipyrenees.org

L'agriculture biologique, un outil de protection de la ressource en eau :

Pas de résidus de pesticides

Limite les pertes de nitrates (piégés par les haies et bandes enherbées)

Favorise la vie et la fertilité du sol

Diminue l'irrigation (choix de variétés adaptées)

Augmente le taux de matière organique

Diminue l'érosion

Dans les années 70, la Mairie de Toulouse a acquis des terres comme réserves foncières, en prévision d'une éventuelle extension de la ville en périphérie. Depuis, ces terres sont consacrées à la production agricole, majoritairement des vignobles et des céréales. Aujourd'hui encore, 270 hectares sont exploités par la Régie Agricole.

A l'instar de Munich ou Lons-le-Saunier, souvent citées comme exemples pour leur volontarisme en matière de protection de la ressource en eau, la Ville de Toulouse s'est récemment engagée dans une démarche de développement de l'agriculture biologique sur son territoire. Elle a ainsi décidé de convertir l'ensemble des terres de sa Régie en agriculture biologique.

La conversion prendra trois ans. Depuis le début du processus en 2008, la FRAB Midi-Pyrénées (Fédération Régionale d'Agriculture Biologique) accompagne techniquement la Régie. Sa mission a d'abord consisté à réaliser une étude afin de déterminer l'état de l'exploitation : nature des sols, intrants utilisés, conduites culturales, matériel

existant. Ensuite, un plan de culture a été élaboré afin de produire du blé, sans amendements chimiques. La FRAB assure enfin la formation du personnel de la Régie aux pratiques culturales de l'agriculture biologique. Le cahier des charges impose, entre autres, la mise en place de rotations de cultures, l'implantation de cultures intermédiaires et le choix de variétés végétales naturellement résistantes et adaptées au milieu. Le choix d'un nouvel assolement à base de féverole, de chanvre et de triticale a donc été adopté.

Mais la Ville de Toulouse souhaite aller encore plus loin. Elle entend favoriser la structuration de la filière Bio, via la restauration collective, en proposant des débouchés en agriculture biologique aux producteurs locaux. Là encore, la FRAB accompagne techniquement la Mairie de Toulouse dans ce projet de territoire.

Pratiques de l'Agriculture Biologique

Interdiction des intrants chimiques

Rotations longues et diversifiées

Introduction de légumineuses

Couverts végétaux

Maintien de haies et bandes enherbées

Choix de variétés résistantes aux maladies et à la sécheresse

Dés herbages mécaniques, thermiques et faux-semis

La Cuisine Centrale de la Mairie de Toulouse sert tous les jours près de 27 500 repas, soit des repas pour 200 établissements scolaires et 9 foyers du troisième âge. Ce sont, aujourd'hui, majoritairement des conserves ou des produits surgelés. Le projet a consisté, dans un premier temps, à intégrer un pain issu de l'agriculture biologique lors d'un repas par semaine. Ensuite, la Cuisine Centrale fera progressivement évoluer ses pratiques : travail à base de produits frais, locaux et de saison, puis de produits issus de l'agriculture biologique. Pour ce faire, et sachant que 3 à 5 tonnes d'aliments sont utilisés par jour, il s'agira de constituer un réseau de producteurs locaux, auprès duquel la Cuisine Centrale pourra s'approvisionner quotidiennement. La Mairie souhaite ainsi développer des filières courtes dans l'agglomération toulousaine et permettre aux producteurs d'aliments issus de l'agriculture biologique de reposer sur un marché stable. L'intérêt est de créer un tissu économique local et de réduire le temps de transport entre le lieu de production, le lieu de transformation et le lieu de consommation.

Aujourd'hui, la Mairie de Toulouse a rejoint les collectivités qui s'engagent dans une démarche responsable et durable, et qui donnent l'exemple. D'autres collectivités de la Communauté Urbaine commencent à adopter des démarches similaires : par exemple, la Ville de Blagnac vient d'acquérir des terrains afin d'alimenter sa Cuisine Centrale à partir de zones de production locale.

Bonne Pratique 2 : La haie brise crue : régulateur d'inondations

Présentée par Thomas Breinig, Directeur du SMIVAL
Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze



Objectif général : Lutte contre les inondations

Objectif spécifique : Ralentissement dynamique des crues

Actions principales :

1. Plantations de haies « brise crue »
2. Mise en place du Programme d'Actions de Prévention des Inondations de la Lèze
3. Concertation locale et sensibilisation

Contact : Porteur de projet : SMIVAL – www.smival.fr

Financement :

Europe, État, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Conseil Régional de Midi-Pyrénées, Conseil Général de Haute-Garonne, Conseil Général d'Ariège

En juin 2000, une importante crue est survenue dans la vallée de la Lèze et a inondé près de 600 habitations. La vallée n'en était pas à son premier épisode... Les élus des communes concernées ont donc décidé de se regrouper pour trouver, en collaboration, des solutions afin de lutter contre ce phénomène récurrent. De cette volonté est né, en 2003, le Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze (SMIVAL), qui regroupe 24 collectivités du bassin versant, dans les départements de l'Ariège et de la Haute-Garonne, représentant près de 20000 habitants. Le syndicat a, pour cela, mis en place un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

La haie « brise crue », comment ?

Une plantation d'environ 5 mètres de large, pour ralentir l'eau

Une haie en strates, avec des arbres dont les racines vont s'enchevêtrer pour offrir une meilleure résistance au courant

Des essences locales, adaptées au sol et au climat, nécessitant peu d'entretien

Des arbres plantés très jeunes qui vont développer rapidement un système racinaire puissant

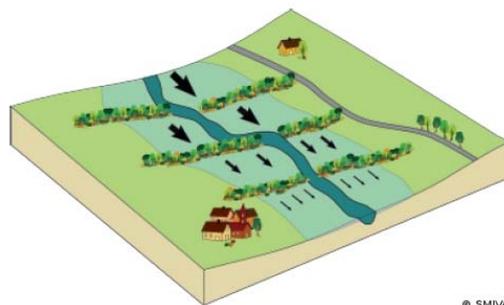
Un paillis de copeaux de bois, naturel et biodégradable, pour protéger les jeunes plants les premières années et enrichir le sol en se décomposant

Aujourd'hui, ce PAPI permet au SMIVAL de sensibiliser, de prévenir les risques, de réduire la vulnérabilité des entreprises et d'aménager le territoire de sorte à ralentir les crues. L'un des aménagements utilisés pour ce faire est la haie « brise crue », plantée en travers de la vallée, qui, par analogie avec la haie brise vent, doit ralentir la course de l'eau en faisant partiellement obstacle au flux d'eau. Dans la logique du ralentissement dynamique des crues, l'effet attendu est cumulatif : plus le linéaire de haies sera important, plus l'effet sera notable en aval, permettant de réduire la force des crues et donc leurs impacts.

A l'heure actuelle, le SMIVAL a planté deux haies pilotes sur les communes de Montaut, en Haute-Garonne et d'Artigat, en Ariège. L'école de Saint-Sulpice-sur-Lèze a été associée à ce projet par la création d'un sentier botanique permettant à chacun de découvrir les arbustes composant la haie.

La haie brise crue de Montaut a été mise en place à l'hiver 2008-2009. En pratique, les arbres choisis sont des jeunes plants d'espèces locales, adaptés au sol, au climat et aux maladies. Ils ont été paillés avec des copeaux de bois afin de maintenir le sol humide au niveau des racines.

Le SMIVAL a engagé un large travail de concertation avec les propriétaires des terres de la vallée et obtenu à ce jour un accord de principe pour planter 6 kilomètres de haies. La route est encore longue



© SMIVAL

pour reconstituer le maillage de 40 kilomètres de haies prévus, d'autant plus que l'analyse de photographies aériennes montrent qu'entre 1980 et 2008, 280 kilomètres de haies ont disparu sur les 350 km² du bassin versant.

Pour assurer la plantation sur des terrains qui sont aujourd'hui majoritairement privés, le SMIVAL propose plusieurs options de maîtrise foncière qui sont travaillées avec les représentants agricoles. Pour les exploitations agricoles, la plantation de haies implique, en effet, une diminution des surfaces cultivables. Cela a pu, au départ, susciter quelques réticences. Le SMIVAL a donc engagé des actions de sensibilisation et lancé une concertation qui se déroule à la fois au niveau institutionnel et localement avec chaque propriétaire et exploitant agricole. Ainsi des mesures financières, notamment sous forme d'indemnités, seront proposées aux propriétaires qui s'engagent sur la pérennité des plantations.

Si le chemin est encore long, l'idée que la prévention des inondations passe par le maintien des haies dans les parcelles commence à intéresser d'autres collectivités : d'autres PAPI réfléchissent à favoriser la plantation de haies « brise crue » et de haies de versants, concrétisant ainsi le concept de ralentissement dynamique des crues.

Objectifs du PAPI :

Développer une politique collective et solidaire de l'amont à l'aval du bassin

Agir sur l'ensemble du bassin versant

Mobiliser les habitants et l'ensemble des acteurs de la vallée

Améliorer les dispositifs de surveillance, de prévision et d'alerte des crues

Réduire la vulnérabilité

Bonne Pratique 3 : La haie sur talus : frein à l'érosion

Présentée par Nathalie Hewison, Directrice de Arbres & Paysages d'Autan

Objectif général : Lutte contre l'érosion

Objectif spécifique : Protection de la ressource en eau

Actions principales :

1. Diagnostic des lieux victimes d'érosion dans le village
2. Reprofilage, enherbement et végétalisation des talus
3. Plantation de haies à base d'essences locales d'arbustes

Durée du projet : 1997-2000

Contact : Maître d'ouvrage : Municipalité de Beauville

Partenaire : Arbres & Paysages d'Autan, membre de l'AFAP (Association Française d'AgroForesterie) – www.arbresetpaysagesdautan.fr

Financement : État, Conseil Régional de Midi-Pyrénées, Conseil Général de Haute-Garonne



La municipalité de Beauville, commune rurale de 130 habitants, était victime d'un fort phénomène d'érosion créant des écoulements sur les voies communales et rongant les talus des parcelles agricoles. Elle a donc décidé de faire appel à l'association Arbres & Paysages d'Autan pour trouver des solutions.

Actions mises en place par Arbres & Paysages d'Autan :

Conseils sur le choix des essences d'arbres et d'arbustes de pays les mieux adaptés au terrain et aux besoins

Commande groupée de jeunes plants et de paillages biodégradables

Appui technique et suivi de plantations sur 3 ans

- Le fascinage par implantation de pieux à mi-pente et tressage de branches sur ces piquets, afin de tenir mécaniquement la terre.

Sur le terrain, l'ENFA (École Nationale de Formation Agronomique), ainsi qu'un bureau d'études et le pôle de l'INRA (Institut National de Recherche Agronomique), spécialiste de l'érosion, ont collaboré afin de trouver les essences d'arbres correspondant le mieux au milieu et s'intégrant le mieux au village. La Direction Départementale des Territoires (ex-DDE) a également participé à l'action et y organise, depuis, des visites de terrain pour ses techniciens. Le choix de ces plantations sauvages, plus résistantes, permet de réduire les consommations de produits phytosanitaires.

Arbres & Paysages d'Autan est une association loi 1901 créée, en 1995, à l'initiative d'agriculteurs ayant pris conscience des problèmes liés au phénomène d'érosion sur le Lauragais, et désireux de stimuler la réflexion sur le rôle de l'arbre, notamment sur les essences de pays. Elle travaille sur trois axes : la plantation et l'aménagement paysager hors agriculture, la vulgarisation et la sensibilisation à l'environnement des populations rurales et l'entretien des haies existantes.

Le projet « Beauville en vert », initié en partenariat entre la municipalité de Beauville et Arbres & Paysages d'Autan, a eu lieu de 1997 à 2000. 3600 arbres ont été plantés au total sur la commune, chez les particuliers, tout comme sur des terrains agricoles.

Avant d'être végétalisés, les talus ont été reprofilés suivant différentes techniques :

- Le retalutage visant à obtenir une pente inférieure à 45°, afin d'éviter les glissements de terrain.
- Le terrassage qui repose sur la création d'une terrasse en milieu de talus, visant à ralentir la vitesse de ruissellement et à favoriser l'infiltration de l'eau.

Actions à mettre en place par le porteur de projet :

Travail du sol

Plantation

Mise en place du paillage

Entretien

Du paillage biodégradable a été utilisé pour les plantations : ce mode d'entretien consiste à déposer, au pied des plants, un matériau formant écran, qui va jouer le rôle de barrière entre le sol et l'atmosphère, évitant ainsi l'évaporation. Cette technique permet de réduire l'apport d'eau.

Tout au long du projet, la municipalité a largement impliqué la population, en organisant des réunions publiques. Chacun a ainsi pu exprimer son avis sur les lieux de plantation. Les agriculteurs ont également pris part à la concertation : les bandes enherbées en bordure de parcelles, en plus du retalutage, signifiaient pour eux une perte de terrain. Sensibilisés aux problèmes d'érosion du village, certains ont accepté de perdre un peu de leurs terres pour permettre une diminution de la pente.

Les résultats 10 ans après sont très positifs : on peut percevoir une diminution nette de l'érosion et une amélioration du cadre de vie. Les racines des arbres conglomèrent aujourd'hui le sol des talus et évitent les phénomènes de glissement de terrain. L'entretien des talus par les équipes communales est par ailleurs facilité.

Aujourd'hui, les plantations mises en place sur le village de Beauville servent d'exemples à de nombreux autres villages de la ceinture toulousaine rencontrant aussi des problèmes d'érosion.



Bonne Pratique 4 : Agroforesterie : produire et protéger

Présentée par Alain Canet, Directeur de Arbre & Paysage 32

Objectif général : Amélioration de la qualité du sol

Objectif spécifique : Protection de la ressource en eau

Actions principales :

1. Introduction de rangées d'arbres sur parcelles agricoles
2. Choix d'essences locales adaptées au milieu

Contact : Porteur du projet : Jack Delozzo, agriculteur

Taille de l'exploitation : 90 hectares

Partenaire : Arbre & Paysage 32, membre de l'AFAP (Association Française d'AgroForesterie) – www.arbre-et-paysage32.com

Financement : Europe (Fonds FEADER), Conseil Général du Gers



Lorsqu'il s'est rendu compte que l'agriculture conventionnelle avait considérablement appauvri ses terres, Jack Delozzo a décidé d'agir autrement. Au départ, ce « paysan cultivateur », comme il aime se qualifier, songeait plutôt à replanter des haies, voire à insérer des bandes enherbées entre ses parcelles. Il a, dans un premier temps, décidé de consacrer une partie de ses terres à la création d'un bosquet. Suite à la rencontre avec l'un des membres de l'association Arbre & Paysage 32, ce passionné d'arbres a opté pour l'agroforesterie, en réintroduisant des arbres sur ses terres, que ce soit des pâtures ou des cultures.

Services rendus par l'agroforesterie :

Régulation des flux d'eau par infiltration des eaux de surface

Lutte contre l'érosion

Amélioration de la qualité des sols

Limitation des pollutions diffuses (dont nitrates et phosphates)

Réduction d'intrants

Augmentation du rendement de culture

Plus-value à l'exploitation

L'agroforesterie consiste à introduire des rangées d'arbres dans les surfaces dédiées à la production agricole. L'aménagement conseillé : un arbre tous les 25 à 40 mètres, soit 50 arbres par hectare. Les variétés d'arbres proviennent d'essences locales : noyers, merisiers, sorbiers, cormiers, érables champêtres, chênes, tilleuls, frênes ; le but est de faire appel à des variétés locales qui pourront facilement s'adapter au climat.

La démarche d'Arbre & Paysage 32 vise à aider l'exploitant à choisir les emplacements de ses plantations. C'est à lui, ensuite, à préparer le sol avant de mettre en place le paillage servant à conserver l'humidité, ainsi qu'à recueillir l'eau de pluie. La plantation a lieu entre décembre et mars. Le service d'Arbre et Paysage 32 inclut aussi une garantie de trois ans, suite à la plantation.

L'association souhaite que l'exploitant s'approprie la démarche. L'exploitant plante donc lui-même ses arbres. Ainsi, Jack Delozzo a choisi de diversifier les espèces mais aussi de varier les cultures de chaque côté des bandes enherbées. Le constat est sans appel : la terre se ré-enrichit et respire à nouveau.

L'agroforesterie rend d'autres services : Arbre & Paysage 32 a observé, lors de ses expérimentations, une réduction de 50 à 80%⁸ de l'érosion du sol sur les parcelles agroforestières. En effet, les racines des arbres conglomèrent la terre et favorisent ainsi un meilleur maintien du sol,

permettant à l'eau de s'infiltrer au lieu de ruisseler. Elles ont ainsi un impact direct sur la diminution de la turbidité⁹ des cours d'eau. Jack Delozzo le dit lui-même : lors d'un orage, « la rivière ne devrait pas être marron si les terrains étaient de bonne qualité ».

⁸ Source : INRA, Institut National de Recherche Agronomique

⁹ Teneur d'un liquide en matières en suspension. Les fortes pluies, sur sols dévégétalisés, sont le premier facteur d'augmentation de la turbidité. De fortes turbidités provoquent un surcoût pour le traitement de l'eau potable.

Par ailleurs, les différentes sortes d'auxiliaires¹⁰ présentes dans les feuilles peuvent combattre les éléments parasites. Par conséquent, l'utilisation de produits phytosanitaires est fortement réduite.

Mais Jack Delozzo pense aussi à son fils qui, « un jour, certainement, reprendra [son] exploitation », c'est une capitalisation pour les générations futures que d'avoir un terrain contenant une terre de qualité. Il raconte d'ailleurs, avec plaisir, que depuis qu'il a mis en place l'agroforesterie, il y a trois ans, il a renoncé à 6% de ses terres cultivables mais que son rendement est resté identique.

A plus grande échelle, des parcelles témoins ont été mises en place par l'INRA (Institut National de Recherche Agronomique). Les résultats montrent que, mis côte à côte, un terrain agricole agroforestier donne un rendement 30% supérieur¹¹ à un terrain agricole conventionnel.

Pour l'avenir, Jack Delozzo pense se convertir en agriculture biologique. Mais la transformation prend du temps, cela fait trois ans qu'il a abandonné l'agriculture conventionnelle et les bénéfices du changement commencent tout juste à se faire sentir.

10 Ensemble des insectes prédateurs ou parasites qui limitent la prolifération des ravageurs et des maladies dans les cultures
[Dictionnaire encyclopédique de l'écologie et des sciences de l'environnement]

11 Source : www.arbre-et-paysage32.com

Débat avec la salle

Bonnes Pratiques 1, 2, 3, 4

Georges Cingal – Sepanso Landes

A propos des haies brise crue, avez-vous, parallèlement aux études, fait des observations sur la nappe phréatique pour voir s'il y avait une recharge supplémentaire liée à la plantation des haies ?

Thomas Breinig – Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze

Non, il n'y a pas de suivi de terrain particulier en dehors du suivi d'hydrométrie. Nous avons deux stations d'hydrométrie générale sur le bassin versant. La vallée de la Lèze n'est pas très large : le fond de vallée fait 500 mètres de large, 2 kilomètres au point le plus en aval. Je ne suis pas sûr que la nappe subisse une influence particulière par la plantation de haies, du moins on a une difficulté d'appréciation de l'impact d'une plantation sur le fonctionnement de la nappe.

Alain Mondon – Sepanso Aquitaine

Il me semble avoir lu qu'il y a une disposition, au niveau national, qui obligerait à laisser une bande enherbée de 5 ou 10 mètres sur les terrains agricoles, est-ce vrai ou est-ce uniquement une préconisation ?

Alain Canet – Arbre & Paysage 32

Oui c'est vrai.

Alain Mondon – Sepanso Aquitaine

On ne le voit pas dans la réalité.

Alain Canet – Arbre & Paysage 32

Pas tout à fait mais en principe, cela devrait commencer à arriver. La directive nitrates l'impose mais ce sont souvent les départements de grande culture qui sont concernés. Vous avez peut-être un contre-exemple ?

Alain Mondon – Sepanso Aquitaine

J'en ai beaucoup. Quand on traverse la Beauce, par exemple, on voit bien que la culture s'arrête à 1 mètre du fossé.

Alain Canet – Arbre & Paysage 32

C'est là tout le problème bien évidemment. Pour ces questions d'arbres et de haies, bien plus efficaces que les bandes enherbées d'ailleurs, on croit encore au volontariat, j'espère que cela viendra. A chaque fois que l'on plante, c'est bénéfique puisque la place que prend l'arbre n'est rien par rapport à tout ce qu'il amène. Il y a encore un certain nombre d'incohérences, notamment il manque cruellement de gens sur le terrain : il y a des règles qui arrivent mais encore faut-il être en mesure de les comprendre et de les appliquer. Nous sommes les premiers à dire qu'être dans les règles, être bon sur l'eau, le sol, la biodiversité, le carbone, le microclimat : c'est bénéfique pour l'agriculteur. Cela fait partie des sujets qu'il faudrait mettre en avant aujourd'hui.

Nathalie Hewison – Arbres & Paysages d'Autan

Les bandes enherbées sont effectivement obligatoires au bord des cours d'eau et des fossés principaux. Il y a des critères liés à la qualité du cours d'eau pour l'implantation des bandes. Donc il est vrai que l'on n'en voit pas au bord de tous les champs. Il faut préciser que, là, [à Beauville, ndlr] les bandes enherbées introduites ne sont ni au bord d'un cours d'eau, ni au bord d'un fossé principal : donc c'est vraiment une démarche de l'agriculteur de vouloir utiliser cette technique pour améliorer les problèmes d'érosion.

Cyril Aboulker – FDAAPPMA 47

Toujours par rapport aux haies brise crue, je trouve cela intéressant comme nom « haies brise crue ». Avez-vous eu des retours des élus sur le bassin de la Lèze ? En tout cas, au début de l'action, n'ont-ils pas trouvé cela un peu paradoxal de dire « haies » et « brise crue » ? Ce que j'ai pu entendre, par ailleurs, notamment venant des élus, c'est qu'ils craignent que le fait de conserver des haies, de la végétation, puisse entraîner aussi une augmentation du temps d'immersion de l'eau de crue.

Thomas Breinig – Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze

Le choix du terme de « haies brise crue » a été pris par comparaison avec le terme de « haies brise vent » qui a pour objectif, justement, de freiner le vent et de faire en sorte qu'on soit protégé du vent derrière la haie. Le principe est un peu le même : faire en sorte que la haie freine cette crue sans l'arrêter complètement, de la même manière qu'on n'arrête pas complètement le vent derrière une haie brise vent. On est bien là dans un phénomène hydraulique qui est assez comparable. Créer des sur-inondations, avoir

une stagnation de l'eau en amont, bien sûr c'est une crainte qui est présente, à la fois au niveau des élus et des agriculteurs. On a essayé d'y répondre de plusieurs façons : d'une part, on ne prévoit pas de plantation de haies à l'aval immédiat des zones d'enjeu urbain, c'est-à-dire que l'on ne va pas positionner des plantations qui retiennent l'eau alors que l'on a des habitations juste en amont. On laisse une marge de 500-700 mètres en aval de la dernière maison du bourg avant de commencer à regarder à planter des haies, ça c'est le premier point. Par rapport au milieu agricole, c'est vrai que cela fait partie des craintes, mais, pendant la crue, la haie va avoir un rôle à jouer sur l'hydraulique. Les crues de la vallée de la Lèze durent 24 à 36 heures donc, pendant la période de crue, pendant le pic de crue, la haie va agir. Et, à partir du moment où la phase de décrue est achevée, les haies et les arbres contribuent au ressuyage des sols. On essaie de s'adapter aux contraintes locales : présence d'un réseau de fossés, présence d'éléments qui vont drainer les sols. On essaie de positionner la haie d'un côté ou de l'autre du fossé, tout cela en discussion avec les agriculteurs. C'est ce que l'on a fait sur les deux premières haies pilotes qui ont été plantées, il y a deux ans. Cette année, on continuera à suivre cette même démarche, à s'adapter aux contraintes locales et à faire en sorte que cela ne pose pas de problème pour le monde agricole.

Yves Dupuy – UFC Que choisir 33

Le fait de replanter des haies influe-t-il sur la pluviométrie locale ? Cela influe-t-il sur le développement de mycorhizes et cela peut-il avoir des impacts sur les rendements ?

Alain Canet – Arbre & Paysage 32

Oui pour tout.

Yves Dupuy – UFC Que choisir 33

Y'a-t-il un suivi effectué ? Y'a-t-il des travaux menés ?

Alain Canet – Arbre & Paysage 32

Oui bien sûr. Ce n'est pas aussi simple que cela mais ce sont bien nos préoccupations. Nous n'aurons pas les moyens ni la capacité de planter tous les arbres dont on va avoir besoin dans nos campagnes, mais nous travaillons beaucoup sur des techniques de régénération naturelle assistée ou de végétation spontanée. On parle de bordures, de bandes enherbées, de bords de cours d'eau, de fossés, de champs, là aussi, il y a matière à faire et c'est une technique qu'il faut regarder avant même de planter. Nous qui sommes des planteurs d'arbres, nous n'avons pas peur de dire qu'il faut déjà regarder ce qu'on a comme végétation existante, ce qu'on peut en faire, et je n'oublie pas de rappeler que la ronce est toujours l'ouverture du chêne et que cela fonctionne parfaitement bien. Les champignons, les mycorhizes : c'est la base. On parle même d'une agriculture de la mycorhize. Quand on parle d'arbres, de haies et d'agroforesterie, ce sont des sujets importants. A partir du moment où l'on est capable d'aider une plante à capter mieux la ressource en eau et les éléments nutritifs, bien évidemment, on ne peut pas s'en priver.

Pascal Osselin – EDF

On a vu que la solution des haies sur talus avait apporté, au budget de la commune, une économie de dépenses récurrentes. Dans les autres Bonnes Pratiques présentées y'a-t-il eu une évaluation économique de ce genre, faite pour développer la Bonne Pratique ? Une approche coût/bénéfice ? En cas de surcoût, qui finance ?

Elisabeth Belaubre – Adjointe au Maire à la Mairie de Toulouse

C'est un choix politique qui était une promesse de campagne et que l'on a mis en place dès 2008. On a augmenté le budget de la part alimentaire de la Cuisine qui est passé d'un peu moins de 8 millions d'euros à 9,6 millions pour 2011 : une augmentation de presque deux millions. Zéro augmentation pour la part des familles et même, au contraire, 25% des enfants mangent gratuitement. Nous avons mis la gratuité jusqu'à des revenus d'environ 900 euros. C'est une progressivité pour les familles aux revenus plus normaux, progressivité jusqu'à 3,40 euros pour le plus cher. C'était totalement un choix politique, totalement pris en compte en tant que tel.

Elisabeth Arnauld – Sepanso Aquitaine

Je trouve très intéressant que ce soit une grosse collectivité qui lance quelque chose d'un petit peu innovant, je voudrais savoir si vous avez quelques autres grosses collectivités qui sont un peu jalouses, qui essaient de vous copier ou si vous avez du mal à entraîner les autres grosses collectivités à faire la même chose ?

Elisabeth Belaubre – Adjointe au Maire à la Mairie de Toulouse

Jalouses ? Non. Qui aient envie de nous copier ? Tous, nous avons envie de nous copier pour les bonnes idées. Moi j'ai copié la petite ville de Pamiers, il y a une douzaine d'années, quand ils ont commencé leur démarche. Et hier, on était à Labège, côte à côte, ma collègue de Pamiers et moi. C'est vrai que c'était facile, pour moi, de montrer tout ce qu'on fait à Toulouse parce qu'on est une grande ville, alors que cela fait

douze ans qu'ils travaillent dur, tous les jours. Et c'est en copiant toutes les bonnes pratiques de ma collègue de Pamiers que j'ai réussi à aller plus vite, peut-être, que ce que l'on pouvait espérer. Je suis souvent invitée, je me suis promenée à Strasbourg, à Orléans, à Paris, à Poitiers. Je fais, des fois, des navettes comme aujourd'hui ou dans la journée mais j'y vais parce que je trouve que ça vaut le coup. On me disait « Vous êtes des utopistes ! Tout ça, ça ne marche pas ! ». N'empêche qu'aujourd'hui, à Toulouse, on a un équivalent repas bio par semaine, c'est-à-dire que sur 27 500 repas, ça fait presque 5 000 repas bio par jour. Donc l'utopie, quand on a la volonté politique, ça marche. Et moi je ne demande qu'à me faire copier et à copier les autres. On se copie continuellement.

Anne Walryck – Adjointe au Maire à la Mairie de Bordeaux

Je voulais, Madame, d'abord, vous féliciter pour l'engagement qui est le vôtre et ce que vous avez mis en marche. Je voulais quand même dire à nos amis toulousains, et le rappeler aux Bordelais, que nous sommes exactement dans la même démarche, depuis quelques années, à Bordeaux. C'est une action forte de notre Agenda 21. Nous avons également la volonté d'avoir dans nos cuisines, partagées entre la ville de Mérignac et la ville de Bordeaux, dans le même établissement que le SIVU [Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Bordeaux-Mérignac, ndlr], des produits bio et/ou issus de l'agriculture raisonnée. C'est un objectif de notre Agenda 21 d'arriver à, sous réserve de confirmation, 15% de repas bio dans l'assiette de nos enfants et pour les repas des maisons pour personnes âgées. Nous servons déjà 100% de produits de saison et nous allons dans le même sens que ce que vous avez développé ce matin. J'en dirai peut-être quelques mots, pour ma part, cet après-midi.

Elisabeth Belaubre – Adjointe au Maire à la Mairie de Toulouse

On s'est déjà rencontrées à Bordeaux pour échanger. On a reçu votre équipe à Toulouse et évidemment qu'il n'y a que comme cela que l'on peut travailler.

Michel Rodes – Sepanso Béarn

Je n'ai pas très bien compris les préconisations européennes pour planter les haies, vous avez parlé de 5 mètres par hectare, s'agit-il de 5 mètres linéaires par hectare ?

Thomas Breinig – Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze

La règle d'éco-conditionnalité pour le versement des aides PAC consiste à mettre en place, à l'échéance 2013, 5% de la surface agricole de chaque exploitation en surface équivalent topographique. C'est à 1%, cette année, ça va progresser à 3%, l'année prochaine, et à 5% en 2013. Il faudra, peut-être, reprendre le texte exact pour vérifier les chiffres mais, de mémoire, c'est ceux-là. Le calcul de base est la surface équivalent topographique, c'est-à-dire pour un mètre linéaire de haies, on compte 100 m² de surface équivalent topographique alors qu'un mètre linéaire de haies, cela va prendre un mètre par 50 centimètres. Avec cette règle de calcul, cinq mètres de haies représentent 500 mètres de surface équivalent topographique et comme il en faut 5%, 5 mètres pour 10 000 m².

Alain Canet – Arbre & Paysage 32

C'est sûr que, pour l'instant, c'est ridiculement bas mais on y travaille. Le tout est de faire un accompagnement. Le retour de l'arbre, il faut le faire avec la règle, dans le bon sens et avec la motivation des agriculteurs sinon on n'y arrivera pas. Bientôt, on va nous demander de quantifier, de chiffrer l'apport de l'arbre par rapport au coût. Puisque l'arbre pousse, produit de la biomasse et stocke du carbone, tous les jours, de 1 à 10 c'est même beaucoup plus que cela : la surface de captation d'un arbre, dès qu'il atteint une dizaine d'années, correspond à plusieurs hectares. Sachez puisque, aujourd'hui, nous sommes en Aquitaine, que l'on a ouvert une mesure qui concerne l'agroforesterie : on plante des lignes intercalaires dans les champs. Les agriculteurs, souvent, plantent des haies autour, cela a déjà été fait en Midi-Pyrénées. On est en train, avec Séverin Lavoyer, secrétaire de l'Association Française d'Agroforesterie, de donner des signes forts au monde agricole : il s'active, depuis des mois, pour ouvrir cette mesure 222 en Aquitaine et il est tout proche d'y arriver.

Sachez qu'aujourd'hui, contre toute attente, il se plante des arbres en Beauce, il se plante des arbres agroforestiers en Picardie, donc le mouvement est lancé. Il y a un site www.agroforesterie.fr sur lequel on peut trouver un film long, un film court, une publication, une revue, des livres. Le message passe, la partie n'est pas gagnée, loin de là, mais le message commence à passer sérieusement.

Rémy Martin – FNE Midi-Pyrénées

A Alain Canet : le désir de changer est ce qui va être le moteur de cette décision. Avez-vous, néanmoins, une base de résultats économiques d'exploitations agricoles qui ont fait ce changement de pratiques et qui montre que trois ans, quatre ans, cinq ans après, l'exploitation va mieux financièrement ? La même question pour Nathalie Hewison, y'a-t-il, là aussi, des éléments financiers qui peuvent convaincre un élu ?

Nathalie Hewison – Arbres & Paysages d'Autan

Sur la commune de Beauville, il y a des années où l'intégralité de la subvention « pool routier » du Conseil Général était consacrée au recrusage de fossés, aux travaux de ce type-là. Cette subvention pool routier est faite pour remettre en état les routes. Quand on a des subventions chaque année, dans une petite commune rurale, c'est petit bout par petit bout. Donc, eux passaient en une année tout leur financement du pool routier là-dedans. Avec les travaux effectués, ils ne dépensent plus rien. C'est autant de gain sur l'amélioration de la voirie. On avait calculé combien cela avait coûté à la commune de mettre en place ces aménagements et sur combien d'années ils allaient pouvoir l'amortir et c'était largement positif. Quand on va voir un élu et qu'on lui dit « On va vous faire planter des arbres et vous allez faire des économies », les gens ont du mal à l'accepter : on a toujours tendance à penser que planter un arbre coûte cher, que c'est du travail. Mais c'est parce que l'on plante des arbres trop grands, pas adaptés, parce qu'on ne les plante pas de la bonne façon, qu'on ne les entretient pas correctement. On va planter un arbre qui coûte très cher et, ensuite, on va le décapiter, du coup, on va finir par avoir à le couper parce qu'il est dangereux. On n'utilise pas les bonnes pratiques et donc, on est arrivé à un état de fait où l'on pense que planter des arbres coûte de l'argent alors qu'en fait, sur le long terme, planter des arbres fait faire des économies.

Alain Canet – Arbre & Paysage 32

Il reste beaucoup à démontrer. La complexité du système est que l'arbre agit sur énormément de facteurs. On ne peut pas agir que sur le sol, que sur l'eau ou que sur la biodiversité, il y a des interactions. Les quantifications existent, elles ne sont pas toutes abouties mais il y a suffisamment de références pour pratiquer sans aucun doute. Les résultats que nous donnent les laboratoires spécialisés, qui sont des laboratoires mais qui sont beaucoup sur le terrain, sont de 30% de rendement en plus : c'est tout sauf une vue de l'esprit. Simplement, on n'arrive même pas à quantifier tous les services environnementaux que cela va apporter. C'est bien pour cela que le monde agricole et tous les gens qui font des techniques dites simplifiées s'y intéressent beaucoup, il y a des complémentarités énormes. Il y a deux façons pour vous répondre, il y a celle-ci : la matière existe, à nous, AFAF, AFHAC et autres structures de faire une synthèse précise et pertinente à destination des coopératives agricoles. Aujourd'hui ce sont les grands donneurs d'ordre, ce sont donc elles les destinataires privilégiés. L'autre façon de répondre à votre question c'est de dire que quand il n'y a plus de sol et plus d'arbres, cela s'appelle un désert et là c'est de la réparation qui coûte extrêmement cher. De toute façon, cela a beaucoup évolué, avec le bois on fait énormément de choses : le bois raméal fragmenté est capable de produire un activateur du sol. Le machinisme a aussi évolué. Aujourd'hui, on a des machines qui sont capables de tailler correctement et de récupérer la matière, cela veut dire qu'au lieu de passer l'épareuse à raboter les fossés et les bords de cours d'eau, on peut laisser pousser ces haies et planter. A chaque entretien, on a des mètres cube de bois et, avec, on peut faire énormément de choses. Et cela va inverser la tendance puisqu'on est capable de quantifier cette biomasse : on l'a dans une remorque à la fin d'une demi-journée de travail. A nous de bien faire passer le message, le travail, il est là. Nous sommes une cinquantaine de structures en France, du coup on n'est pas assez nombreux dans les départements puisque dans certains départements, il n'y a personne. Quand quelqu'un veut planter un arbre ou accompagner de la régénération naturelle et qu'il n'y a personne, c'est difficile et tout l'enjeu est là, c'est de bien tenir ce discours-là et de l'accompagner. Avec le monde agricole, on n'arrive à rien dans des salles climatisées.

Marie-Thérèse Cérézuelle – Sepanso Aquitaine

On a l'impression de vivre une véritable révolution, en vous écoutant. Les exemples que vous avez donnés sont extrêmement convaincants. Mais ce que vous avez montré est souvent à l'échelle d'un bassin versant et d'un petit bassin versant. Dans le Gers, par exemple, les dégâts, lors des inondations catastrophiques de 1981, ont été liés à un remembrement que l'on n'a pas pu arrêter. Maintenant vous présentez dans l'agroforesterie des haies avec des cultures intercalaires. Quels sont les types de cultures que vous pouvez préconiser dans ce cas, étant donné la mécanisation existante ? Quel est le type de labour que l'on peut faire dans ces cultures intercalaires ? Car vous avez dit quelque chose qui m'a surpris, à savoir que 40% des racines d'un arbre mourraient chaque année. Or, j'avais toujours entendu dire que la masse de la végétation aérienne était équivalente à la masse racinaire, ces cultures intercalaires ne vont-elles pas contribuer à détruire le système racinaire même s'il y a un système profond comme vous l'avez montré ?

Alain Canet – Arbre & Paysage 32

Les parcelles expérimentales de nos collègues, puisque ce sont des expérimentations, on y fait ce que l'on veut : les arbres sont démontés à la soufflette donc on sait exactement où sont les racines. On fait des carottages, des observations et les racines sont, tout simplement, plus en profondeur. Je ne peux pas plus rentrer dans le détail mais on parle bien de complémentarité et pas de compétition ; la seule compétition qu'il y ait, c'est ce cernage naturel qui oblige les arbres à descendre plus profondément. Il faut savoir que tous les agriculteurs qui se lancent dans ces lignes intercalaires d'arbres agroforestières, cela ne leur pose pas de problème. A l'heure du GPS, on n'a plus de problème pour aménager les parcelles, pour trouver une ergonomie pratique. Les lignes d'arbres sont des multiples de l'agriculture que l'on pratique, souvent celle du

semer ou de la moissonneuse, dans tous les types d'agriculture. Cela fait même des repères dans les champs : « J'ai quatre passages de semoir et après je passe de l'autre côté ». Tous les agriculteurs qui plantent aujourd'hui ne se plaignent pas de cela, au contraire. Certains parlent, et ce n'est pas moi qui ai inventé l'expression, de « décompactage intellectuel ». On a la chance d'avoir des parcelles qui ont plus de trente ans, qui sont énormément visitées et qui donnent du sens à tout cela. Les cultures, on peut en faire beaucoup mais moins on laboure et mieux on se porte. Le but étant de créer de l'activité biologique, de garder de l'eau et d'augmenter les taux d'humus, une des règles de base si l'on veut avoir ce cernage naturel et ces racines qui vont descendre en profondeur : c'est les cultures d'hiver, sans aucun doute. Puisque l'on part du principe que, dans l'agriculture, on va travailler avec des couverts permanents et assécher les profils supérieurs, ce sont les cultures d'hiver qui font que les arbres descendent en profondeur. Un exemple simple est que, quand vous semez du blé, cela crée de la photosynthèse donc capte de l'énergie. Les parcelles agroforestières copient le modèle forestier, elles prennent le maximum de tout ce qui vient : gaz carbonique, azote, eau, soleil donc il suffit de prendre tout ce qui tombe sur la parcelle, de le valoriser et de faire pousser des plantes avec. Quand le blé est en épi, les noyers débourent : il faut savoir que les cultures n'ont pas besoin d'être en plein soleil et en plein vent toute l'année. C'est un cycle vertueux qui fait que l'on va capter un maximum d'énergie.

Nicole Riou – Sepanso Dordogne

Au prochain CODERST [*Conseil de l'Environnement et des Risques sanitaires et technologiques, ndlr*], j'ai vu qu'au programme, on va débattre sur certains dossiers concernant deux réserves d'eau hivernales, de l'eau prise sur une petite rivière affluent de la Dordogne. Evidemment, je suis convaincue qu'il faut s'opposer à ce genre de réalisation, ce ne seront pas les premières et ce ne seront pas les dernières, je le crains. Malheureusement, je vais être seule très probablement à m'y opposer, cela ne va pas servir à grand chose. Comment faire ?

Alain Canet – Arbre & Paysage 32

Vous allez sur le site www.agroforesterie.fr et vous leur montrez le film de quatorze minutes et vous aurez convaincu toute l'assemblée. Ce n'est pas aussi simple que cela mais il faut essayer. Il faut en parler, c'est un sujet qui passe bien et heureusement d'ailleurs.

Un participant

Comment cela se passe-t-il lorsqu'un arbre meurt ? Est-il dessouché ?

Alain Canet – Arbre & Paysage 32

Non, on ne dessouche pas ; l'idée est là, on se projette vraiment dans le temps. Ces systèmes agroforestiers sont faits pour être récoltés. Il faut savoir que l'on est au milieu des champs donc on n'a pas de problème pour aller chercher le bois. On est sur ce qu'on appelle principalement, pas exclusivement mais principalement, du feuillus précieux donc des arbres à très haute valeur ajoutée. Sur une même parcelle, on peut avoir une diversité de sols qui fait que l'on a une diversité d'essences et dans les croissances des arbres. L'idée c'est de récolter progressivement puisque l'on sait très bien que de tout arracher, cela ne résoudra pas le problème. Il faut faire une récolte phasée dans le temps et replanter au fur et à mesure, surtout pas dessouche.

Un participant

Avez-vous envisagé le fait de mettre d'autres arbres, type arbres fruitiers, sur les parcelles agricoles ?

Alain Canet – Arbre & Paysage 32

Souvent, c'est le titre de la revue, on met un « s » à agroforesterie puisque tout arbre, à un moment donné, va avoir une action sur le milieu et en relation avec la production agricole : tout est donc possible. N'oublions pas de dire que les modèles dont on s'inspire sont aussi ceux des prés vergers auxquels on intégrait des arbres fruitiers. Tout est faisable. Dans la règle, telle qu'elle existe aujourd'hui, il y a encore quelques blocages mais on a activé une mesure dans le PDRH [*Programme de Développement Rural Hexagonal, ndlr*], ce n'était pas simple. On voulait même que, dans la définition d'agroforesterie, les haies soient intégrées puisque c'est parfaitement complémentaire. Pour l'instant, on n'y est pas mais une évolution est possible et sans aucun doute pour les fruitiers.

Yves Guibert – CIVAM Agrobio 47

Je voulais simplement apporter un complément sur les fruitiers. Des haies à base de fruitiers ont été mises en place dans plusieurs lieux en Aquitaine (Dordogne, Lot et Garonne, Pyrénées-Atlantiques) à l'initiative du Conservatoire Végétal d'Aquitaine. Cela n'a pas vocation à faire la totalité des haies mais cela participe à la conservation du patrimoine végétal local et il y a des résultats qui sont quand même assez étonnants. Il ne faut pas chercher une production fruitière de commercialisation mais c'est vrai qu'il y a un apport de fruits. Le propriétaire des lieux a dit qu'il y avait quand même peu de maladies dans cette culture-là.

Georges Cingal – Sepanso Landes

C'est à propos du labour et du travail superficiel, le problème c'est lorsque vous dites « si on ne laboure pas, cela vaut mieux », il y a quand même une grosse exception c'est que, depuis qu'on ne laboure plus, dans les Landes, on passe de l'herbicide avant le travail superficiel et on a des pollutions chimiques, dans toutes les eaux superficielles. C'est quand même un gros bémol que je vous apporte.

Alain Canet – Arbre & Paysage 32

Quand on parle de non-labour, on parle bien de couvert permanent.

Michel Rodes – Sepanso Béarn

Le conservatoire végétal a beaucoup analysé le rôle du BRF [*Bois Raméal Fragmenté, ndlr*] pour lutter contre les maladies des arbres fruitiers et les expériences sont très positives. Il m'est arrivé, à moi aussi, d'être élu et d'avoir à faire à ce genre de problèmes d'érosion. Il existe des cartes départementales des communes marquées par l'érosion, malheureusement il y a très peu d'aides. Je pense si vous étiez devant des élus, il faudrait pouvoir faire un tableau de toutes les subventions possibles, du côté Conseil Régional ou autres. Et je voudrais demander à Thomas Breinig de bien montrer comment maîtriser le foncier, c'est le problème fondamental tant il est vrai que les agriculteurs sont attachés au foncier. S'ils font sauter les haies, c'est pour pouvoir passer avec leurs têtes de tracteur et puis c'est cette obsession d'avoir toujours davantage de surface agricole utile (SAU).

Pause déjeuner Pause déjeuner Pause déjeuner

Le Nectar du Potager
20 rue Marcellin Berthelot
33270 Floirac
Tel : 09.75.75.86.78
lenectar.dupotager@wanadoo.fr
<http://nectarpotager.canalblog.com>



Vaisselle réutilisable et/ou
issue de résidus de canne
à sucre

Compostage du matériel à
base de résidus de canne
à sucre



Produits issus de filières
locales et/ou issus de
l'agriculture biologique

Produits à base de fruits
et légumes de saison

Intervention de Denis Salles, sociologue, spécialiste de la gouvernance de l'eau



Tout d'abord, je voudrais remercier les organisateurs de m'avoir donné la possibilité de venir discuter, échanger avec vous. Je ne vais pas refaire la question des arguments d'autorité contre lesquels il faut combattre, vous en êtes ici, je crois, l'illustration. Je voudrais donner un point de vue de chercheur, de sociologue. J'étais, il y a un an encore, en poste à l'Université du Mirail à Toulouse et je suis, depuis un an, chercheur au CEMAGREF à Bordeaux. Je m'intéresse, depuis quelques années, aux politiques de gestion de l'eau, en particulier dans le bassin Adour-Garonne mais aussi plus largement. On travaille sur des questions d'élaboration, de mise en œuvre des politiques de l'eau depuis l'Europe jusqu'au local. On regarde tous les dispositifs, et Dieu sait qu'ils sont nombreux, qui sont désormais mobilisés pour la gestion de l'eau et puis on regarde aussi les conditions de réception de ces dispositifs et de ces politiques par les destinataires, par les usagers. C'est ce que l'on appelle, de manière maladroite souvent, la « question de la culpabilité » et c'est à ça que cela fait référence. Donc je vais centrer ici mon intervention sur la question de la concertation parce que je pense que cela traverse les préoccupations des gens qui sont ici aujourd'hui. Et puis aussi parce que l'on pourrait dire que c'est devenu une sorte de passage obligé de tous les processus de construction des politiques et, en particulier, dans le domaine de l'eau. C'est vrai dans le champ de l'environnement, c'est vrai dans d'autres champs, mais dans le domaine des politiques de l'eau, on retrouve ces questions-là. Je vais essayer de répondre très simplement, au risque parfois de forcer un peu les traits, à trois questions : Comment comprendre l'émergence de ce passage obligé que constitue la concertation ? Aujourd'hui, on la retrouve partout, tout le monde s'en réclame ; par qui est-ce porté ?, on va voir qu'il y a des sources et des origines un peu différentes. Le deuxième point sur : quelle forme

prend cette concertation ? Là aussi, on va voir qu'il y a une très grande variété de formes. Et qu'est-ce que produit cette concertation ? J'essaierai de conclure sur des aspects qui présentent un certain nombre de risques et puis quelques opportunités dont aujourd'hui on a l'illustration.

Sur le premier point, face à ce consensus apparent sur les vertus de la concertation, qui consiste à dire que, pour trouver des solutions à nos problèmes collectifs, il est de bon sens que la multiplicité des visions du monde se confrontent pour enrichir les propositions de solutions. Donc considérer qu'il faut construire la concertation comme un débat complètement horizontal duquel émergeront des idées plus robustes, plus solides et qui seront opposées, ensuite, aux décideurs pour orienter l'action politique. De ce point de vue, on peut s'étonner aujourd'hui de ce consensus autour de cette concertation, on voit bien que cela arrive par le haut, par les institutions, depuis l'Europe. Et puis, même aujourd'hui, la Banque Mondiale, le Programme des Nations Unies se réclament de projets qui soient construits avec les parties prenantes, avec les communautés d'usagers. Cela ne cesse d'étonner lorsqu'on voit ce discours se diffuser dans l'ensemble de ces institutions, peu connues pour leurs visions participatives. Alors, comment est-ce que l'on peut interpréter ce phénomène ? On le retrouve au niveau de la Banque Mondiale, du Programme des Nations Unies, si on descend au niveau de l'Europe, la convention d'Aarhus sur le droit à l'information : derrière c'est bien informer le public pour qu'il puisse contribuer à construire des espaces de discussion pour les décisions. Au niveau français et sur l'eau, la Directive Cadre Européenne, qui prescrit, dans son article 14, la consultation du public, là encore, on voit bien derrière que c'est un « public éclairé » qui sera de nature à mieux participer à des débats sur, ensuite, la territorialisation de la gestion de l'eau à travers la Directive Cadre Européenne. Au niveau national, on a la Commission Nationale du Débat Public qui est saisie pour un certain nombre de projets publics et, encore, si on descend au plus près des territoires, on observe, dans le bassin Adour-Garonne, des initiatives multiples pour essayer de faire construire cette concertation. Vous avez entendu parler, certainement, de la Prospective Garonne qui est lancée, depuis quelques semaines, par l'Agence de l'Eau, des projets de concertation autour des plans de gestion des étiages, la gouvernance à cinq du Grenelle, autrement dit il y a une profusion d'initiatives.

D'où ça vient ? Si on regarde au niveau européen, ce que l'on observe c'est que, dans les années 90, un des principaux soucis de l'Europe c'est le déficit d'application des politiques qui sont promues au niveau européen. On met en cause les mises en œuvre, on dit que les politiques sont détournées sur le lieu de leur mise en œuvre par des intérêts organisés qui les dévient de leur but. Donc, quand on voit arriver dans la Directive Cadre Européenne sur l'Eau, la question de la consultation, c'est en quelque sorte pour répondre à ce déficit de mise en œuvre et c'est de dire : on va prendre à témoin le public et rendre les décideurs publics comptables vis-à-vis d'un public plus éclairé de leurs décisions. Il y a une autre hypothèse qui est que l'on cherche à sauter des échelons nationaux où seraient concentrés les lieux d'arbitrage et les lieux d'expression, des corporatismes dans les administrations centrales. Si on saute cet échelon, que l'on s'adresse directement au citoyen à travers les territoires, on rapproche, en quelque sorte, la décision de la responsabilité politique. On est là dans un souci d'efficacité : tout ce courant est imprégné d'un courant qui, aujourd'hui, s'est institutionnalisé. C'est un chercheur américain Elinor Ostrom, qui a obtenu le Prix Nobel d'économie, il y a quelques mois, qui prônait la gestion par les communautés. Il disait que des ressources étaient mieux gérées si on mettait ensemble, en co-responsabilité, les communautés qui en avaient l'usage. Donc, on voit que progressivement, cette idée qui pouvait paraître un peu alternative, il y a quelques décennies, s'est imprégnée, progressivement, dans toutes les organisations mondiales, avec l'idée que l'on saute un certain nombre de nœuds de pouvoir pour s'adresser et rendre responsables directement les usagers dans les négociations collectives.

On voit aussi que ces initiatives, elles arrivent par le bas, par une aspiration à plus de participation des usagers, par des formes d'expression, par des mouvements sociaux, ce que l'on appelle aujourd'hui la société civile. On la retrouve partout à travers une montée très forte de la formation de cette société civile, c'est-à-dire par une capacité d'expertise qui a, sans cesse, évolué depuis quelques décennies. Et on retrouve ces formes d'expression par ce que l'on appelle aujourd'hui les conflits d'implantation d'équipement. Par exemple, presque systématiquement, on voit, à côté du projet qui est arrivé, presque clé en main, une opposition qui est très structurée, très formée souvent, et qui vient, en tout terme, s'opposer à ces projets, souvent après, d'ailleurs, qu'il y ait eu des enquêtes d'utilité publique, dont on s'aperçoit qu'elles ne remplissent pas nécessairement leur tâche. Donc il y a aussi cette aspiration par le bas de davantage de participation. Il y a aussi le refus des arguments d'autorité. Pendant des décennies, on a construit des projets, dans un cercle

relativement clos qui était composé d'élus décideurs, dont c'est le rôle, accompagnés de groupes d'intérêt organisés, et puis des experts et on se disait que c'est suffisant pour construire une décision relativement robuste. Sauf que c'était oublier qu'il y a aussi des usagers sur un territoire, il y a une société civile. Aujourd'hui, l'idée est de réintégrer des éléments, les partenaires de la société civile, dans ces décisions et je crois que cela a été dit ce matin. Vous voyez qu'il faut essayer d'avoir une vision de l'origine de ces phénomènes, de ces processus de concertation, par le haut et par le bas, avec parfois des a priori, des arrière-pensées qui ne sont pas les mêmes. On a entendu dire parfois que c'était une convergence un peu paradoxale entre les « libéraux », qui essaient de se rapprocher des décisions du « consommateur » et les « libertaires » qui aspirent, eux, à ce que les décisions soient prises plus par le bas. Je pense que c'est utile d'avoir les deux aspects.

Sur les formes, deuxième point, j'ai dit, et vous avez vu, qu'il y a une profusion de ces politiques qui se réclament de la concertation et on passe souvent par des dispositifs, des instruments, des procédures par lesquelles on va essayer, justement, de configurer le débat. On avait, avec une étudiante qui a travaillé sur cette question, il y a quelques années, lors d'un travail sur la consultation dans la DCE, recensé une trentaine de dispositifs. Ces dispositifs assez divers essaient d'accompagner des acteurs, des parties prenantes, dans la construction du diagnostic participatif, collectif et de confronter des visions du monde. Donc je crois qu'il faut aussi, là, être attentif à la finalité de cette concertation et ne pas considérer que tous les dispositifs se valent. Il n'y a pas de dispositif a priori reproductible, selon moi, contrairement à ce que, je vais y revenir, d'aucuns laissent penser. On voit bien que selon que l'on va discuter, dans une procédure très contrainte, de l'implantation d'un équipement, ce que l'on voit souvent c'est que la procédure de concertation ne prévoit pas de discuter de l'opportunité de son implantation. Cela a été vrai pour Charlas, il y a quelques années, d'ailleurs certains ont été un peu surpris de voir que l'opposition au barrage de Charlas ne se constitue pas sur l'ouvrage lui-même mais se déplace sur l'opportunité de l'ouvrage. Cela a un peu déstabilisé un certain nombre de personnes dans les débats. Il faut bien avoir à l'esprit que tous les dispositifs de concertation n'ont pas la même finalité et que, donc, selon que l'on veut explorer des horizons, valider des options, on n'aura pas affaire aux mêmes types d'outils.

Maintenant, la question c'est, troisième point, comment faut-il interpréter cette concertation et produit-elle du débat ? Je crois qu'il faut coupler un certain nombre de risques dans ce dispositif de concertation qui sont manifestes aujourd'hui et

pour lesquels il faut être très vigilant. Il y a un premier risque qui est celui du recyclage de la contestation, c'est de dire que les dispositifs de concertation, cela sert à recycler la contestation, à la marginaliser, limite à la ringardiser. C'est largement utilisé aujourd'hui, c'est de dire pourquoi certains continuent-ils à s'opposer alors que nous ouvrons des espaces de débat où chacun peut venir avec ses arguments. Je crois que l'on voit bien qu'aujourd'hui c'est utilisé de cette manière. Je pense que la place de la contestation, dans notre société, reste pertinente et prégnante et que lorsque des partenaires refusent d'aller à une table pour négocier, ils ont certainement leurs raisons. Il faut éviter de, de suite, jeter l'anathème, c'est qu'il faut expliquer les choses, ce n'est pas une voie qui paraît évidente à tout le monde.

Il semble aussi qu'il y ait un risque de survalorisation de la technique : aujourd'hui on voit se multiplier les procédures et les boîtes qui prétendent être les animateurs de ces concertations. Ils arrivent avec des outils clé en main qui ont plus à voir, souvent, à des techniques de communication qu'à des techniques de concertation. Ils semblent oublier que, dans un débat de cet ordre, évidemment, c'est un débat qui est pacifié où l'on a choisi comme élément de confrontation, l'outil et la parole. Il reste qu'il y a des rapports de force et qu'on est pas dans le gentil monde de Oui-Oui où l'on va arriver à pacifier les débats. Non, il faut accepter qu'il y ait de la confrontation, qu'il y ait de la controverse. Il faut que les gens qui animent ces débats-là, je ne plaide pas pour que ce soit systématiquement des sociologues, soient au fait des enjeux, conscients qu'il y a des asymétries dans la prise de parole, dans les capacités d'expertise. Leur travail est de rétablir la symétrie, de donner plus de parole à ceux qui l'ont moins et de réduire la parole de ceux qui l'ont trop souvent alors que souvent, dans les débats, on dit qu'il faut que tout le monde parle pareil. Il y a une sorte de mythe qu'il y a des techniques pour faire de la concertation. Il y en a certainement mais ce ne sont pas, encore une fois, les recettes.

Il y a aussi l'idée que tout le monde va sortir gagnant/gagnant, on entend ce terme partout, c'est faux, il y a des gagnants et il y a des perdants. Il y a des endroits où l'on négocie et il faut rendre explicite ces arbitrages plutôt que de faire croire qu'on est dans un monde où tout le monde gagne tout le temps. Je suis partisan de réduire ces illusions.

Un autre risque est, vous le savez certainement, que quand on fait des enquêtes d'opinion, le milieu associatif, les ONG [*organisations non-gouvernementales, ndlr*] ont un capital de sympathie qui est considérable dans l'opinion. Cela fait certainement plaisir aux associations de le constater mais ça les met aussi devant une

responsabilité qui est de voir le rôle qu'elles vont jouer dans ces dispositifs de concertation. Être populaire ce n'est pas suffisant pour être crédible. Des travaux ont été faits sur la « nébuleuse associative » montrant la très grande diversité de l'activité associative en France et ailleurs. Ces travaux ont été faits par les ONG internationales dont on montre aujourd'hui qu'elles ont un fonctionnement qui s'apparentent plus aux multinationales qu'aux principes participatifs et collectifs qui étaient, peut-être, leur base initiale. Pour nous, quand on travaille sur ces questions-là en sciences sociales, on essaie d'avoir autant de rigueur et de recul critique sur l'action des associations que l'on peut en avoir sur les institutions, qui sont plus souvent dans le collimateur. Je crois que, là aussi, il faut avoir un recul critique sur l'action des associations pour prétendre à leur crédibilité.

Pour terminer, je vois aussi toute une série d'opportunités. Puis, j'ai acquis la conviction que, dans cette obligation d'avancer pour essayer de trouver des solutions aux défis environnementaux qui se posent dans notre société, il faut, là aussi, trouver des innovations : les procédures et les dispositifs de concertation font partie de ces espaces qu'il faut explorer, chercher. Pour avancer sur ces questions-là, il faut fixer aux approches concertées, un certain nombre d'objectifs : d'une part, c'est la nécessité de rendre explicite des interdépendances qui existent, on en parlait ce matin, le rapport entre les arbres et la ressource en eau. On va être confronté, d'ici quelques années, enfin on y est déjà, à la protection des captages prioritaires d'eau potable. L'idée qui fait son chemin, qui figurait comme une des demandes fortes dans l'enquête sur l'eau de 2004 : le public interviewé disait qu'il est plus logique et pertinent de protéger l'eau à la source, que d'avoir à mettre des traitements pour avoir une eau, non pas de qualité mais conforme, au robinet. Cette idée qu'on préfère de l'eau propre à la source plutôt que de l'eau conforme au robinet, cela amène à des politiques qui sont radicalement différentes parce qu'on n'agit pas sur les mêmes territoires, on n'agit pas sur les mêmes secteurs. Aujourd'hui, ces interdépendances elles ne sont pas du tout explicites pour le grand public qui a quand même été tenu complètement éloigné de tout cela derrière son robinet depuis l'adduction d'eau généralisée de l'après-guerre. Il y a tout un travail, là, de rendre, à nouveau, explicite toutes ces interdépendances entre les solidarités de l'eau des champs et de l'eau des villes, pourrait-on dire. Il faudrait aussi comprendre pourquoi aujourd'hui il y a des mécanismes d'abandon de captage qui se font par le jeu des interconnexions qui se généralisent sur les territoires. Est-ce qu'on va vers des châteaux d'eau, est-ce que l'on va aller vers des formes de planification de la protection de l'eau potable comme on fait de l'urbanisme

aujourd'hui ? Est-ce que c'est souhaitable que l'on ait des zones où l'on dira « ici on va pratiquer une agriculture absolument sans intrants parce qu'il y a de l'eau à protéger » et qu'ailleurs, ça dédouanerait, en quelque sorte, les autres territoires d'avoir des pratiques respectueuses de l'eau. On voit bien qu'il y a des débats de fond qu'il faudra expliciter.

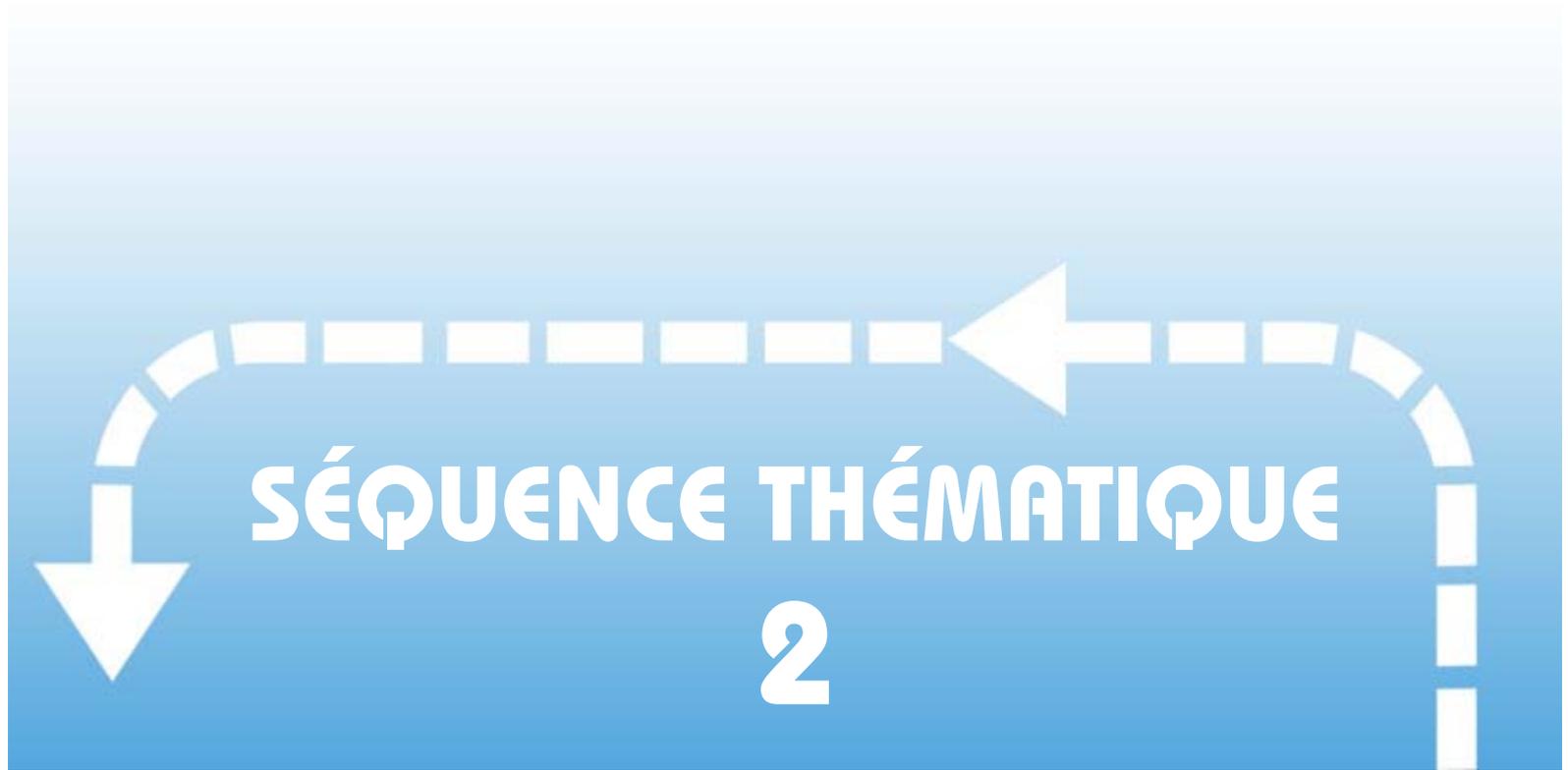
Deuxième point, me semble-t-il, c'est penser à des dispositifs et en voir toutes les conséquences. On voit bien qu'aujourd'hui, ce qui est préconisé, c'est le dispositif volontaire plutôt que la réglementation, sous-entendu que les gens seraient plus sensibles à l'idée d'incitation et de persuasion, qu'à l'idée de la contrainte. Sauf que l'on oublie quelque chose : lorsqu'il y a un dispositif réglementaire, celui qui en est le garant, c'est, en quelque sorte, l'administration qui est chargée de le faire appliquer. S'il y a un défaut, il applique une sanction sur une personne mais, quelque part, c'est lui qui est chargé de faire appliquer la règle. Par contre, quand on est dans un dispositif volontaire, la responsabilité, elle porte sur celui qui a accepté ce dispositif et cette responsabilité en matière d'environnement, c'est le résultat, c'est la restauration du milieu. Et on voit que, sur les dispositifs agro-environnementaux qui ont été utilisés depuis des années, parmi les volontaires, on a complètement oublié cet aspect-là. Les agriculteurs n'ont plus à rendre de compte sur les résultats de leurs actions. On n'a pas mis de mécanismes de « redevabilité », personne n'a eu à rendre de compte sur ces dispositifs volontaires, ceci est un aspect.

Ceci est un point, me semble-t-il, qui doit être réfléchi, aujourd'hui, dans les dispositifs tels qu'ils vont être pensés pour restaurer la qualité de l'eau.

Il y a un dernier point, c'est celui des changements de pratiques individuels. Aujourd'hui circule une idée que les micro-changements de chacun produiraient les grandes orientations de demain, les grands changements de demain. Donc on voit bien qu'on essaie de faire porter une part de la responsabilité des problèmes collectifs sur les individus et, là, il faut être assez vigilant parce qu'entre les bobos des centres-villes qui peuvent se réclamer et porter comme un étendard leurs changements de pratiques et ceux qui sont dans des situations, à la fois financière et sociale, plus difficiles et qui, eux, la portent comme un stigmate, il y a un grand écart. Il faut être très vigilant sur le fait que l'on crée des inégalités ou que l'on renforce des inégalités et que cette question-là n'est pas qu'une affaire d'individus mais est aussi une affaire collective. Il est bon parfois de le rappeler.

Juste un dernier mot pour dire un peu ce que l'on fait actuellement [au CEMAGREF, ndlr], on est en train de construire un projet de recherche sur l'adaptation aux changements globaux dans les

fleuves et les estuaires. Donc on compare la Garonne et la Gironde avec le Saint-Laurent : en terme de mesures, rien à voir, mais les dynamiques de recherche sont assez voisines. Il y a un volet dont je voulais juste dire un mot : on s'intéresse à la montée des innovations considérant que le cœur des innovations aujourd'hui vient plutôt des marges que du cœur des institutions qui ont été porteuses de ces innovations. Dans les initiatives que l'on voit aujourd'hui, je me permettrais peut-être de contacter certains d'entre vous, cela nous intéresse de voir comment elles émergent, comment elles font preuve de leur crédibilité, comment elles s'institutionnalisent, comment elles se diffusent et comment elles peuvent devenir une référence ou une norme collective partagée. C'est ce qui va être un des volets de nos recherches à l'avenir.



SÉQUENCE THÉMATIQUE

2

**Prévention et
Réduction à la
source**

Bonne Pratique 5 : Amélioration des pratiques culturales vers la non-irrigation des sols

Présentée par Guy Darrivière, Agriculteur bio dans les Pyrénées-Atlantiques



Objectif général : Préservation de la ressource en eau à l'étiage

Objectif spécifique : Passage en culture sèche – Non irrigation

Actions principales :

1. Choix de cultures peu consommatrices d'eau
2. Mise en place de rotations de culture
3. Choix de nouvelles techniques agronomiques

Taille de l'exploitation : 35 hectares

Contact : Porteur de projet : Guy Darrivière – guy.darrivere@club-internet.fr

C'est en prenant conscience de l'impact que pouvaient avoir certaines pratiques agricoles sur la santé et l'environnement, notamment les risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires, que Guy Darrivière a souhaité convertir ses cultures en agriculture biologique il y a déjà dix ans de cela. Il désire trouver des solutions pour produire sainement.

Par la suite, les problèmes d'étiage liés à l'irrigation l'ont motivé à cesser d'utiliser l'eau du Gabas, le ruisseau longeant son exploitation, régulièrement à sec. Pour tendre vers la non irrigation, il fallait donc changer de méthodes. Guy Darrivière a mis ses cultures (composées à 40% de soja, à 30% de céréales d'hiver (triticale, vesce, féverole, avoine), à 20% de maïs et à 10% de jachères) sous couvert végétal permanent, ce qui lui permet de garder la terre humide et donc de moins irriguer. «Encore une économie d'eau !» se réjouit-il. Le fait d'avoir adapté les cultures à la nature des sols lui permet d'avoir une production raisonnée, il fait tourner ses cultures tous les deux ans.

Bonnes pratiques agronomiques :

Réduction d'intrants

Choix de variétés résistantes aux maladies

Traitements mécaniques

Fertilisation organique

Rotations de culture

Mise en place de bandes enherbées

Cultures sous couvert végétal

Mise en place de l'agroforesterie

Avec ses nouvelles techniques, Guy Darrivière a développé la production de biomasse, augmentant ainsi la porosité des sols et améliorant la rétention d'eau. Les apports réguliers de compost, qu'il fait venir de l'Hippodrome de Pau car il n'a pas d'élevage, lui permettent d'augmenter la matière organique et nourrissent son sol. Les niveaux des réserves utiles¹² sont remontés, ce qui signifie que la quantité d'eau utilisable par la plante a augmenté.

Pour la construction de la future A65, un redécoupage des parcelles a été opéré entre les différents exploitants locaux. Aussi, Guy Darrivière a-t-il récupéré des bouts de terres d'un de ses voisins, agriculteur conventionnel. Il se rend bien compte, en cultivant les deux en parallèle, que son rendement sur la parcelle convertie depuis dix ans est bien supérieur à la nouvelle parcelle acquise. Il tente donc de combler le déficit en important du compost de fumier de cheval de l'Hippodrome de Pau afin de ré-enrichir la terre, considérablement appauvrie par la culture intensive de maïs.

Mais Guy Darrivière reçoit peu de soutiens financiers pour accompagner son changement de pratiques. En effet, il a perdu 24% de ses aides de la PAC depuis qu'il a mis en place des assolements diversifiés et qu'il a renoncé à sa monoculture de maïs. Cependant, il est satisfait de pouvoir amortir la différence par ses rendements de culture et par la qualité de sa production. Il est fier d'annoncer qu'il réussit à atteindre une production de 100 quintaux de maïs biologique à l'hectare, en

¹² Pourcentage d'eau contenue dans les sols qui peut être absorbée par les racines des plantes [Dictionnaire encyclopédique de l'écologie et des sciences de l'environnement]

culture sèche, alors que ses voisins en conventionnel, qui irriguent durant tout l'été, n'y arrivent pas.

Pour Guy Darrivière, la preuve de réussite réside dans le fait qu'il est aujourd'hui ferme de référence pour le réseau Bio Aquitaine. Il trouve régulièrement des traces de pas dans son champ et sait que ses voisins se demandent comment son rendement peut être aussi élevé alors qu'il n'irrigue plus. Peut-être cela leur donnera-t-il envie, en suivant son exemple, de se tourner eux aussi vers une utilisation plus raisonnée de la ressource en eau...

Bonne Pratique 6 : Protection des périmètres de captage d'eau potable pour préserver la qualité de l'eau : le programme Re-Sources

(Document rédigé par Julien Montepini et Aude Patry)



1. Un programme régional ...

1.1 - Une eau brute dégradée, un usage eau potable menacé

Au cours des années 1980 et jusqu'à la fin des années 90, les concentrations en nitrates étaient en constante augmentation dans les eaux superficielles et souterraines de Poitou-Charentes. Ces concentrations dépassent parfois les valeurs limites de qualité des eaux brutes destinées à l'alimentation en eau potable. Les premiers programmes réglementaires et dispositifs nationaux de préservation de la qualité de l'eau ont permis de limiter la pollution de l'eau et les concentrations en nitrates stagnent depuis le début des années 2000. Néanmoins, sur certains captages, la limite de potabilité est encore dépassée ponctuellement et seul le recours à des traitements onéreux et/ou le mélange à des eaux de meilleure qualité permettent la distribution d'eau potable.

En 1999, la préfecture de Région initie le programme Re-Sources pour répondre à la dégradation continue de la qualité de l'eau qui menace l'usage prioritaire de l'alimentation en eau potable.

1.2 - Un programme multi-partenarial visant les changements de pratiques volontaires

Les fondements du programme Re-Sources sont une animation de proximité pour rassembler les acteurs locaux et impulser collectivement une démarche de changements de pratiques volontaires et volontaristes (qui vont plus loin que la réglementation.) dans un but de prévention des pollutions.

Le partenariat, tant au niveau régional que local, est déterminant pour la réussite du programme :

- Régionalement, les principaux partenaires techniques et financiers sont engagés dans Re-Sources (Etat, Région Poitou-Charentes, Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, Départements de la Charente et des Deux-Sèvres). Ils sont signataires d'une convention cadre pour la période 2007-2013 qui prévoit notamment une enveloppe de 40 M€ pour la période 2007-2013. La cellule de coordination régionale anime le programme à l'échelle régionale et fait le lien avec les porteurs de projet locaux.
- Localement, les programmes d'actions sont portés par des collectivités d'alimentation en eau potable sur les bassins d'alimentation de captages. L'animateur de bassin met en œuvre les actions du programme territorial annuel. La concertation et la mobilisation des acteurs concernés (collectivités, industries, agriculture, artisanat) sont les seules garanties de la réussite du programme Re-Sources.

1.3 - La démarche Re-Sources sur les bassins d'alimentation de captages

L'objectif est de réduire ou supprimer les pollutions ponctuelles et diffuses sur le bassin d'alimentation de captages. Les ressources visées par le programme sont vulnérables aux pollutions et stratégiques, c'est-à-dire alimentant une population conséquente. Aujourd'hui, 21 collectivités distributrices d'eau potable portent des programmes Re-Sources sur 23 Bassins d'alimentation de captages ou Aires d'alimentation de captages tous prioritaires au titre de la liste issue du Grenelle de l'Environnement.

La démarche Re-Sources se déroule en 3 phases :

- L'engagement : la collectivité distributrice d'eau potable s'engage et recrute un animateur de bassin. Son rôle premier est de garantir la concertation avec tous les usagers de l'eau.
- Le diagnostic de bassin : il dresse l'état des lieux du territoire (pratiques à risques, zones sensibles) et cible les axes de progrès sur les principales pressions polluantes.
- Le programme d'actions : pluri-annuel, il favorise et accompagne les changements de pratiques volontaires. Les actions sont menées en priorité sur les zones sensibles.

1.4 - Les actions stratégiques

1.4.1 - Modifier les pratiques des agriculteurs

- Les diagnostics individuels d'exploitation identifient les risques de pollution des pratiques culturales et du siège d'exploitation. Ils sont suivis de préconisations techniques, économiquement viables pour l'exploitation. Selon les bassins, de 15 à 70% de la SAU [*Surface Agricole Utile, ndlr*] est diagnostiquée.
- Les Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) accompagnent financièrement les modifications de pratiques des agriculteurs (limitation de la fertilisation et des traitements, gestion extensive des prairies, reconversion de terres arables en prairie, ...). En 2010, ce sont 23 000 ha de SAU qui sont contractualisés sur les 11 bassins ayant proposés des MAET.
- L'accompagnement collectif des agriculteurs, à travers des journées de démonstrations, des formations techniques et des groupes de travail agricoles, permet de renforcer la dynamique locale et de toucher un large public d'agriculteurs en impliquant le réseau du conseil agricole. Sur les 6 premiers bassins engagés dans leur programme d'actions, ¼ des agriculteurs ont participé à une des journées techniques proposées. Le plan « Agriculture Biologique », partenariat avec les structures de la filière AB afin qu'elles renforcent l'information et la sensibilisation aux pratiques de l'AB et la conversion des exploitations volontaires sur les bassins Re-Sources.
- Le partenariat avec les Organismes professionnels agricoles pour définir en concertation étroite avec les techniciens du conseil agricole, les objectifs à atteindre, les actions pertinentes et le suivi des changements de pratiques. Un accord de partenariat entre les partenaires du programme et la Fédération Régionale des Coopératives Agricoles (FRCA) est en cours de signature pour cadrer le travail sur le terrain. Un travail est engagé sur le même principe avec le groupement du Négoce Agricole Centre Atlantique (NACA).

1.4.2 - Modifier les pratiques des collectivités

- La réduction de l'utilisation des pesticides dans les communes favorisant les plans de gestion différenciée des espaces communaux et valorisant la charte régionale Terre-Saine (30 communes engagées sur des bassins Re-Sources, ¼ des communes signataires).
- L'acquisition foncière pour protéger les zones les plus sensibles par une exploitation extensive ou un boisement. A ce jour, 165 ha sont acquis par 5 collectivités.

1.4.3 - Modifier les pratiques des particuliers

- La promotion du programme Re-Sources et de ses actions.
- La sensibilisation au jardinage naturel, sans intrants chimiques.
- Le suivi des SPANC [*Services Publics d'Assainissement Non Collectif, ndlr*] et de la mise aux normes des assainissements individuels.

1.4.4 - Un programme sur le long terme

Aujourd'hui, il est difficile de mesurer l'impact du programme Re-Sources sur la qualité de l'eau. Le temps de transfert des polluants, l'inertie des nappes phréatiques, l'effet du climat ne permettront un constat que sur le moyen et le long terme. Néanmoins, une forte mobilisation de tous les acteurs locaux est indispensable immédiatement et dans la durée. Toutes les actions mises en place sur les bassins font l'objet d'un suivi et d'une évaluation à l'échelle locale et régionale. La Base de données Re-Sources recueille les données et indicateurs saisis par les animateurs. Si la dynamique d'animation est facilement évaluable, les changements de pratiques sont plus difficiles à quantifier. C'est une raison supplémentaire pour réussir le travail de partenariat avec les OPA [*Organisations Professionnelles Agricoles, ndlr*] qui, en plus de la cohérence du message qu'ils porteront sur le terrain, ont connaissance des pratiques culturales permettant l'évaluation.

Le programme Re-Sources doit encore progresser et trouver de nouveaux axes de développement. Cependant, son action positive est reconnue et il a été retenu par les services de l'Etat en Poitou-Charentes comme l'outil de lutte contre les pollutions d'origine agricole des captages prioritaires déterminés suite au Grenelle de l'environnement dans le cadre du dispositif ZSCE [*Zone Soumise à Contrainte Environnementale, ndlr*].

2. ... pour des programmes locaux.

L'exemple du bassin de la Fosse Tidet en Charente

2.1 - Présentation du bassin de la Fosse Tidet

La source de la Fosse Tidet est située à Houlette, dans le département de la Charente, au nord-est de la ville de Cognac. Son exploitation est sous la maîtrise d'ouvrage du SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) du Cognacais qui prélève également des eaux en nappe alluviale de la Charente. Les

eaux de ces deux ressources permettent d'alimenter en eau potable 12 communes du SIVOM soit 10 900 habitants environ. A l'origine de bonne qualité, les eaux du captage de la Fosse Tidet ont vu leur concentration en nitrates augmenter régulièrement depuis les années 1980 puis se stabiliser juste en dessous de la valeur limite réglementaire de 50 mg/l. Concernant le paramètre produits phytosanitaires, les analyses ont montré la présence de triazines, qui s'explique par une pollution ancienne, l'usage de ces produits étant aujourd'hui interdit. Toutefois, cette pollution a tendance à se résorber. Il arrive ponctuellement que les normes soient dépassées (en avril 2009 le taux de nitrates a atteint 52 mg/l - en juin 2008 deux molécules phytosanitaires ont été détectées au-delà des normes).

Le bassin d'alimentation de la source de la Fosse Tidet s'étend sur 3 300 ha et concerne 7 communes dont 5 en Charente et 2 en Charente-Maritime (Macqueville et Neuvicq-le-Château).

C'est un territoire rural, comprenant 1 300 habitants, où l'activité économique y est essentiellement agricole. Les surfaces agricoles représentent plus de 80 % de la surface du BAC [*Bassin d'Alimentation de Captage, ndlr*] avec 2 714 ha de SAU. Environ 75 exploitations sont concernées, généralement mixte avec un atelier grandes cultures et un atelier viticole (appellation Cognac) constituant l'essentiel du revenu des agriculteurs. La culture de la vigne sur ce territoire induit une forte pression phytosanitaire.

Deux zones se distinguent par leur niveau de vulnérabilité et par conséquent par leur niveau de priorité d'action (carte du territoire avec la vulnérabilité du milieu) :

- Le Pays Haut (80 % du territoire d'action) caractérisé par des sols de groies calcaires plus ou moins superficiels, relativement filtrants et présentant donc de forts risques de lessivage des nitrates et des molécules phytosanitaires.
- Le Pays Bas (20 % du territoire) au sud-ouest du territoire et le plus proche du captage, caractérisé par des sols de groies à platin, beaucoup moins sensible au lessivage des nitrates du fait d'un faciès argileux mais très sensible vis-à-vis des produits phytosanitaires appliqués durant l'été du fait de la formation de fentes de dessiccation.

2.2 - La démarche Re-Sources sur le bassin

2.2.1 - L'engagement de la collectivité

La dégradation des eaux du captage a conduit le SIVOM du Cognaçais à envisager la mise en place d'une unité de traitement des nitrates. Parallèlement à cette action curative, le SIVOM du Cognaçais a souhaité mettre en place des actions préventives afin de protéger sa ressource en eau. C'est ainsi que le SIVOM du Cognaçais est devenu en 2004 site pilote pour le Programme Re-Sources.

Les objectifs sont de mettre en œuvre des actions visant à :

- diminuer les teneurs en nitrates
- prévenir les pollutions dues aux produits phytosanitaires.

2.2.2 - Le diagnostic de territoire

De mars 2005 à juin 2006, un diagnostic de territoire a permis de déterminer les causes de vulnérabilité de la nappe alimentant la source ainsi que les différentes pressions exercées sur le territoire et leur impact sur la vulnérabilité de la nappe.

2.2.3 - Le programme d'actions

La démarche de concertation avec les partenaires et les acteurs locaux a permis d'aboutir à la validation fin 2008 d'un « Plan d'Actions Territoriales » ou « Contrat de Bassin », outil de travail indispensable pour mener des actions sur 4 ans. Le programme d'actions est rentré dans sa phase opérationnelle depuis 2009 avec le démarrage des actions à destination des différents publics concernés.

2.3 - Le programme d'actions agricoles

La particularité de ce territoire réside dans sa taille à échelle « humaine » qui permet, à la fois, d'avoir un contact individuel avec chaque exploitation, d'envisager un travail en groupes d'agriculteurs ayant l'habitude de travailler ensemble et d'y associer étroitement les techniciens de secteur. Le travail de partenariat engagé avec les organisations professionnelles agricoles du secteur (coopératives, négoce, Chambre d'agriculture) vise justement à entraîner l'ensemble des agriculteurs dans la démarche Re-Sources.

2.3.1 - Le diagnostic individuel d'exploitation

Le programme d'actions agricoles s'articule autour du diagnostic individuel d'exploitation agricole. A partir des diagnostics individuels réalisés chez les agriculteurs, il est possible d'identifier précisément les pratiques agricoles à risques, à la fois pour les pollutions ponctuelles et diffuses et de proposer les améliorations à mettre en place à l'échelle individuelle et/ou collective, faisables techniquement et économiquement.

A ce jour 33 diagnostics ont pu être réalisés sur les exploitations du territoire, couvrant 43 % de la surface agricole du bassin. Ils nous ont permis de constater qu'il existait de réelles marges de manœuvres notam-

ment sur la conduite de la fertilisation pour les grandes cultures, sur l'entretien mécanique des sols viticoles et sur la gestion des effluents phytosanitaires/maîtrise des risques de pollutions ponctuelles.

2.3.2 - Les actions collectives et le partenariat avec les structures agricoles

Cela a conduit le SIVOM à proposer fin 2009 une formation en partenariat avec le CIVAM [*Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural, ndlr*] sur le fonctionnement du sol pour que l'agriculteur reconsidère la place du sol dans son approche et à mettre en place une campagne d'analyse de reliquats azotés pour les aider à piloter, de manière plus fine, la fertilisation de leurs parcelles. Une formation sur la gestion des effluents phytosanitaires a permis d'accompagner les agriculteurs ayant notamment des projets d'aménagement d'aire de lavage et de remplissage sur leur siège d'exploitation. En 2010, certaines actions ont été construites avec d'autres organismes agricoles, résultat des partenariats négociés à l'échelle régionale (Plan d'actions Bio avec Agrobio Poitou-Charentes et Accord de partenariat spécifique avec la FRCA). Une démonstration de matériel d'entretien mécanique de la vigne a été organisée fin juin en partenariat avec Agrobio Poitou-Charentes et la Chambre d'agriculture de la Charente, permettant de présenter les matériels de 20 constructeurs différents comme une réelle alternative au désherbage chimique : interceps, décavaillonneurs, outils de tonte sur le rang... Cette démonstration organisée conjointement avec le Bassin Versant du Né (bassin viticole proche de celui de la Fosse Tidet ayant un Plan d'actions pour la réduction des phytosanitaires) a réuni près de 300 viticulteurs, preuve du regain d'intérêt pour ces techniques. Elle s'articulait également avec certaines mesures agro-environnementales proposées sur le bassin, visant justement à réduire l'emploi des herbicides en viticulture. Cet été, deux sites de démonstrations de cultures intermédiaires piège à nitrates ont été mises en place sur le bassin : une sur les sols argileux au sud-ouest du bassin en partenariat avec la Société de la Meunerie (coopérative du secteur) et une sur sol de groies en partenariat avec la Coopérative Agricole de la Région de Cognac. Cette action a pour objectif de sensibiliser les agriculteurs à la couverture des sols en hiver pour éviter notamment le lessivage des nitrates. Ces deux plate-formes feront l'objet d'une visite de terrain en novembre, couplée à des profils culturaux sur les différents couverts en place afin de toujours faire le lien avec le sol.

2.3.3 - Les Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET)

Les changements de pratiques agricoles identifiés lors des diagnostics comme faisables techniquement et économiquement et ayant un intérêt pour la reconquête de la qualité de l'eau, peuvent être ensuite proposés à la contractualisation grâce aux mesures agro- environnementales territorialisées. A ce jour, 23 agriculteurs ont souscrit à ce type de mesures sur un total de 620 ha (22,8 % de la SAU).

2.4 – Perspectives

Les diagnostics en cours et le travail d'animation sur le terrain nous ont permis de relever malgré tout un certain nombre de freins à l'évolution des pratiques. En effet, la majorité des exploitations de ce bassin cumule 2 ateliers (grandes cultures et vignes). Cela induit une charge de travail importante à certaines périodes où il sera difficile d'inclure des travaux supplémentaires (ex : binage sur cultures de printemps). L'atelier viticole est souvent prépondérant en terme de revenu ce qui conduit les exploitants à vouloir sécuriser la protection phytosanitaire de la vigne. L'évolution des pratiques à ce niveau ne pourra se faire que par un travail en amont avec les acheteurs à savoir les Maisons de négoce.

Enfin, l'atelier grandes cultures, secondaire pour les agriculteurs, est conduit selon un raisonnement purement économique à très court terme, ce qui va à l'encontre des pratiques souhaitées telles que la rotation des cultures et la diversification des assolements.

Débat avec la salle

Bonnes Pratiques 5, 6

Alain Canet – Arbre & Paysage 32

Vous avez parlé de couverts, ces couverts sont énormément décriés donc j'aimerais que vous en parliez un peu plus. Dans les instituts, pour ne pas les nommer, on dit que cela ne fonctionne pas. Et encore moins lorsque l'on est exploitant bio.

Guy Darrivère

Je pense que les gens qui disent que cela ne fonctionne pas n'ont pas de bonnes références au niveau pratique et d'application. Les couverts, c'est quelque chose d'extraordinaire. Les couverts végétaux, ce sont des espèces végétales qui couvrent le sol, que l'on met en place en interculture entre deux productions végétales que l'on récolte. Dans mes pratiques, en précédent d'une culture de maïs, par exemple, je mets un couvert qui est composé de légumineuses et de graminées. Des légumineuses, telles que la féverole ou la vesce, qui apportent au sol des reliquats d'azote importants et qui profitent donc à la culture du maïs qui suit. Cela fonctionne, on a vraiment des résultats fabuleux.

Un participant

Vous avez dit que vous obteniez des rendements importants pour le maïs non irrigué mais quand même la consommation d'eau du maïs reste cependant importante par rapport à du soja ou à du tournesol ?

Guy Darrivère

Oui effectivement, le maïs est une plante qui demande plus d'eau pour établir son cycle végétatif que d'autres espèces végétales. Chez moi, le maïs, je le positionne dans les parcelles et dans les zones où j'ai une réserve facilement utilisable justement élevée : ce sont des terres profondes qui ont des taux de matière organique élevés, qui stockent énormément l'eau pendant la période hivernale et qui la restituent pendant l'été. C'est sur des plateaux argileux où l'on a des rendements très élevés. L'été 2009, on a eu un mois de septembre relativement sec, j'avais mes parcelles sur le plateau qui étaient au milieu des autres parcelles de maïs de mes collègues en conventionnel. Ils utilisent des engrais azotés de synthèse. Leurs parcelles se sont complètement desséchées du jour au lendemain. En l'espace d'une semaine, il y a eu un effet d'échelonnage alors que ma parcelle est restée verte : les plantes étaient alimentées de façon régulière par cet azote organique qui se libère progressivement. J'ai même eu un rendement supérieur à mes voisins, dans le même secteur.

Denis Salles - CEMAGREF

Concernant le programme Re-Sources, on sait qu'en Poitou-Charentes, il y a quelques zones en situation de contentieux européen vis-à-vis de la ressource en eau potable. Il y a une échéance de passage au réglementaire. Comment envisagez-vous ces échéances ou comment les agriculteurs ou les personnes qui sont sur le territoire les envisagent-elles ?

Julien Montepini – Conseil Régional de Poitou-Charentes

Le contentieux européen a pris fin en 2009. Les solutions pour le résoudre ont été des solutions curatives : on a fermé des captages, on a construit des usines de traitement de l'eau. Le programme Re-Sources n'était pas une solution pour répondre à ce contentieux européen, il a été une solution en plus. Par contre, par rapport aux captages du Grenelle qui ont été déterminés, l'année dernière, en Poitou-Charentes, on en a 71 et parmi ces 71 captages, 61 sont engagés dans le programme Re-Sources puisque c'est la démarche proposée pour les captages prioritaires. C'est une démarche que l'on monte avec l'Etat. En 2009-2010, il y a eu une dizaine de captages qui ont été engagés dans Re-Sources, suite aux AAC [aires d'alimentation de captage, ndlr] prioritaires.

Un participant

On parlait des voisins, tout à l'heure, je voudrais savoir quels sont leurs ressentis par rapport à votre activité ? Est-ce que ce genre d'expérience commence à intégrer les lycées agricoles ?

Guy Darrivère

Effectivement, lorsque j'ai converti mon exploitation à l'agriculture biologique, pendant les trois premières années, chaque fois que je revenais sur mes parcelles pour effectuer des opérations de désherbage notamment, dans un espace d'une trentaine de mètres, à l'entrée de mes parcelles, j'avais des traces de pas : mes voisins étaient venus voir comment cela se passait. Ils étaient particulièrement inquiets, inquiets ou intéressés, pour voir si, effectivement, mes pratiques marchaient. Ils s'imaginaient, je pense, que ça allait être envahi d'herbe, que ça n'allait pas pousser, que je n'allais rien récolter. Et, aujourd'hui, ils viennent me voir et, petit à petit, un certain nombre ne passe pas complètement au bio mais applique un petit peu mes

pratiques. D'ailleurs j'ai changé un outil, récemment, qui est une herse étrille et c'est un agriculteur conventionnel qui me l'a achetée pour l'utiliser sur ses céréales.

Au niveau de la formation, j'ai effectivement des professeurs de lycées agricoles qui viennent me voir, de temps en temps, me poser des questions, voir comment je procède, comment je pratique. J'ai eu également des visites de municipalité, notamment la Mairie de Mendionde qui a converti une exploitation municipale à la bio et qui est venue voir comment je procède pour appliquer un petit peu mes méthodes sur leur exploitation.

Julien Montepini – Conseil Régional de Poitou-Charentes

Pour rebondir par rapport à ce qui s'est dit précédemment, c'est vrai qu'il n'y a pas que les agriculteurs bio qui utilisent les techniques de l'agriculture biologique. En Poitou-Charentes, il y a un très grand nombre d'actions, portées par Agrobio Poitou-Charentes, proposant des démonstrations des outils utilisés en agriculture biologique pour sensibiliser les agriculteurs conventionnels.

Alain Mondon – Sepanso Aquitaine

Avez-vous eu des réactions des coopératives agricoles du Sud-Ouest et des organisations syndicales majoritaires ?

Guy Darrivère

Les groupes coopératifs en place sont plus impliqués dans la démarche de production intensive puisque leur fonctionnement est basé sur du volume. Les pratiques de la bio ne les passionnent pas, c'est un marché plus limité, plus spécial, plus particulier. C'est vrai que l'on n'a pas d'organisme économique qui s'implique particulièrement sur le débouché de nos productions. On est un certain nombre d'agriculteurs qui nous côtoyons régulièrement, entre qui nous échangeons, nous visitons nos parcelles, nous nous faisons part de nos expériences, de nos réussites et de nos échecs. C'est vrai qu'au niveau ambiance de travail, c'est autrement plus intéressant et plus positif que ce qui se passe en conventionnel, où l'on ne parle que de produits et de rendements. Et finalement, on sait où l'on aboutit : on aboutit à de l'érosion, érosion sociale, érosion économique. Je pense que la sortie de l'agriculture conventionnelle, elle passera par la recherche de qualité de production et par la recherche de débouchés autrement plus nobles que ceux auxquels les produits actuels sont destinés.

Chloé Wolfram – Chambre d'Agriculture du Lot et Garonne

Dans les Chambres d'Agriculture, il y a une grosse démarche au niveau des Programmes d'Actions Territoriaux qui se mettent en place, sur un certain nombre de bassins, pour aller vers la limitation des phytos et des nitrates. On est en cours de mise en place de plans d'actions sur les économies d'eau. Ce sont des choses qui se font aussi, pas forcément dans un cadre d'agriculture biologique complètement biologique, mais on utilise une partie de ces outils. On va vers un conventionnel que l'on peut appeler raisonné, on l'appelle comme on veut et après on met ce que l'on veut derrière, mais ça rentre dans le cadre. On sait que certains PAT (Plan d'Action Territorial) se font sur la partie haut-captage de l'eau potable, captage Grenelle. Nous, en Lot et Garonne, on n'a pas de captage donc on va les mettre sur des bassins où l'on a des problèmes de nitrates, des problèmes de phytos. C'est une démarche qui est en cours, c'est pour abonder dans le sens de ce qui vient d'être présenté.

Thierry Alezine – Sepanso Aquitaine

Deux questions sur le programme Re-Resources, vous avez parlé des MAET (Mesures Agro-Environnementales Territorialisées) comme source de financement, y'en a-t-il d'autres ? Sur le nombre de captages que vous suivez, combien bénéficient de périmètres de protection ?

Aude Patry – Syndicat d'Harmonisation de l'Eau Potable

Toutes les actions que l'on propose sont gratuites pour les agriculteurs. Par exemple, le diagnostic individuel d'exploitation est fait par un bureau d'études extérieur, avec des ingénieurs agronomes. Ils se déplacent et font un audit complet de l'exploitation, sur plusieurs jours, sur tout ce qui est formation, appui, démonstration. Sur la Fosse Tidet, on a aussi financé des campagnes de mesures de ce qui reste comme azote dans le sol à la sortie de l'hiver, afin ensuite d'arrêter la fertilisation sur les cultures. Tout cela, on le prend en charge, grâce aux partenaires du programme qui ont été cités tout à l'heure.

Et puis il y a tout ce qui est plan végétal environnement, ce sont des aides aux investissements matériels. Les agriculteurs sont aidés, financièrement, pour acquérir du matériel qui va dans le sens de ce que l'on recherche : s'équiper avec une herse étrille, par exemple, ou une bineuse pour désherber mécaniquement ses champs plutôt que d'utiliser des produits chimiques.

Julien Montepini – Conseil Régional de Poitou-Charentes

Nous, on travaille sur les bassins d'alimentation de captage. Dans la définition des périmètres de protection de captage que vous avez évoquée, cela n'est pas clairement spécifié, mais ces périmètres de protection de

captage sont là pour lutter plutôt contre les pollutions ponctuelles. Nous, nous luttons plutôt contre les pollutions diffuses même si je vous ai dit que l'on travaillait aussi sur des exploitations pour lutter contre les pollutions ponctuelles. Concernant les déclarations d'utilité publique sur les différents bassins, je ne pourrais pas vous donner exactement les chiffres mais je sais qu'elles sont en train d'être finalisées et que d'autres sont en renouvellement, mais cela prend un certain temps. Comme je vous l'ai dit, ce n'est pas ce que l'on suit vraiment. Nous, on va plus largement sur l'intégralité du bassin d'alimentation de captage, c'est beaucoup plus vaste que le périmètre de protection.

Rémy Martin – FNE Midi-Pyrénées

On a suivi, en Midi-Pyrénées, un PAT, un Programme d'Actions Territoriales Gers-Amont, ce n'est pas terrible comme résultat. On l'a même dénoncé publiquement, cela nous a valu quelques inimitiés mais il faut le dire aussi. On ressent quand même la grosse difficulté d'avoir des résultats tangibles et concrets quand on est sur un programme d'actions sur un bassin versant. Tout simplement parce que c'est une vision très théorique : on se dit que l'on va avoir une action sur le territoire sauf qu'après on se confronte à une autre réalité, celle de chaque exploitant. Et les exploitants, ce n'est pas parce qu'il y a une vision d'un autre organisme, que ce soit une collectivité ou un syndicat mixte quel qu'il soit, qui veut avoir une action sur le bassin versant, que, tout d'un coup, ils vont changer leurs pratiques. Ils ont chacun leurs propres problématiques économique, agronomique, de compétences, d'environnement et d'approches personnelles. Donc Gers-Amont ce n'est vraiment pas terrible. Des interventions comme celle-là où il y a un agriculteur qui a fait, qui montre que cela fonctionne et qui en parle ensuite avec d'autres agriculteurs, je pense que là, peut-être, il y a une voie à explorer.

Pierre Davant - Sepanso Aquitaine

Cette intervention de Guy Darrivière est très importante pour nous. Quand on siège au Conseil Economique, Social et Environnemental Régional et qu'on a, dans sa commission, je le cite, M. le Président de la Chambre Régionale d'Agriculture, et qu'on essaie de porter ce que vous, vous avez fait sur le terrain, malheureusement, on se fait renvoyer dans nos foyers. Effectivement, c'est une expérience de terrain et je crois que nous, associatifs, on a un gros intérêt à la montrer. On est en train de faire au Conseil Economique, Social et Environnemental d'Aquitaine, une étude prospective sur l'eau, quelle eau en l'an 2030 pour la région Aquitaine ? Je vais faire tout mon possible pour vous faire venir [à Guy Darrivière] parce que j'en ai assez que, quand on parle d'agriculture comme celle-là, personne ne nous croit. Les Chambres d'Agriculture ont une grosse responsabilité dans cette histoire et je ne sais pas comment on peut en sortir. Votre expérience, pour moi, sera quelque chose que je porterai au plus haut, dans les structures où je suis en concertation.

Georges Cingal – Sepanso Landes

On a eu une séance de démocratie participative, à Mont-de-Marsan, j'étais invité par Henri Emmanuelli. Je n'avais que cinq minutes pour parler et, dans ces cinq, j'en ai consacré trois pour parler de M. Darrivière. J'espère bien que dans les campagnes, il va y avoir des transformations comme les végétaux se transforment en humus. Et je tiens à remercier M. Darrivière de nous conforter, parce que l'on a de la théorie et, là, il nous apporte de la pratique.

Julien Montepini – Conseil Régional de Poitou-Charentes

Il y a toujours différents points de vue et différentes positions dans les acteurs agricoles. Pour arriver à un consensus, il faut que tout le monde puisse s'exprimer. Pour arriver à un changement de pratiques, il faut travailler en concertation. Lors des commissions, on parle beaucoup mais tout ne va pas changer d'un coup. Il faut que, progressivement, on prenne conscience de cela, que les agriculteurs conventionnels prennent conscience de cela mais ça se fera pas tout d'un coup.

Bonne Pratique 7 : Économies d'eau de la Mairie de Bordeaux

Présentée par Anne Walryck, Adjointe au Maire de Bordeaux –
Chargée de la politique du Développement Durable
et Patrick Faucher, Directeur de la Délégation au Développement Durable

Objectif général : Réduire la pression sur les nappes profondes

Objectifs spécifiques :

1. Réduction des consommations d'eau
2. Utilisation de ressources en eau alternatives

Actions principales :

1. Gestion raisonnée des parcs et jardins
2. Mise en place de matériel hydro-économe dans les bâtiments municipaux
3. Économies d'eau sur les équipements sportifs
4. Mise en place de forages alternatifs
5. Sensibilisation des agents municipaux et du grand public



Contact : Direction du Développement Durable de Bordeaux – www.bordeaux.fr

Partenaires :

Communauté Urbaine de Bordeaux
SMEGREG (Syndicat Mixte d'Études et de Gestion de la Ressource en Eau de Gironde)
Département de la Gironde
Agence de l'Eau Adour-Garonne

Le renouvellement de l'eau des nappes profondes, utilisée pour produire l'eau potable dans la région bordelaise, est très lent : 2 000 à 20 000 ans. Or, au rythme actuel, la recharge naturelle est insuffisante pour compenser les prélèvements. Afin de réduire les pressions exercées sur cette ressource d'excellente qualité, la Ville de Bordeaux s'est donc engagée dans un vaste programme d'économies d'eau. Les actions mises en place visent, d'une part, à réduire les consommations, et, d'autre part, à utiliser des ressources en eau alternatives.

En 2007, la Ville de Bordeaux a établi une charte municipale d'écologie urbaine et de développement durable, suivie en 2008 par l'élaboration d'un Agenda 21. Le projet global intègre notamment la définition de groupes de travail transversaux. Un groupe de travail « eau » a ainsi été constitué. Il rassemble les services des constructions publiques, de la propreté, des sports, des parcs et jardins et du développement durable. A sa tête, un expert consacre une partie de son temps, en détachement de sa direction d'origine, à la mise en œuvre des politiques de préservation de la ressource. Parallèlement, les agents municipaux ont été sensibilisés et investis dans la chasse au gaspillage. 350 correspondants énergie/eau ont ainsi été désignés dans les services municipaux.

En outre, un bilan hydrique a été réalisé sur plusieurs bâtiments et sur les installations sportives, afin de connaître les principaux postes consommateurs d'eau. La Mairie s'est alors engagée à réduire d'un facteur 2 la consommation en eau issue des nappes profondes entre 2006 et 2008, et d'un facteur 4 pour 2010. Différentes actions ont été mises en place pour atteindre cet objectif ambitieux.

Au sein des parcs et jardins, historiquement les plus gros consommateurs d'eau de la ville, les actions suivantes ont permis de réduire les prélèvements : paillage du sol, meilleure gestion des bassins d'agrément, remplacement des arroseurs par aspersion par des arrosages goutte à goutte, installation de cuves de récupération des eaux de pluie et définition de zones sans arrosage.

Dans les bâtiments municipaux, des équipements hydro-économes ont été installés sur tous les points d'eau : douchettes, chasses à double commande et économiseurs d'eau sur les robinets. L'opération a d'abord touché 30 sites pilotes fortement consommateurs d'eau, puis a été étendue aux 300 autres bâtiments municipaux.

Sur deux piscines de la ville, la municipalité a également installé un dispositif de déchloration de l'eau,

permettant de réduire le renouvellement des eaux de bassin. Un projet conséquent de récupération d'eau est, de plus, programmé pour fin 2010 : l'alimentation en eau des deux piscines va être remplacée par des raccordements sur des forages géothermiques existants. Ceci évitera les prélèvements en nappes profondes et permettra une triple utilisation de la ressource : thermique, par la création d'énergie, sportive, par l'alimentation des bassins des piscines, puis de nettoyage par le stockage des eaux de débordement dans des cuves utilisées par les services de nettoyage de la voirie.

D'ici 2011, la municipalité prévoit de s'engager sur d'autres actions dans le domaine des sports, notamment en remplaçant certains terrains engazonnés par des surfaces synthétiques et en adoptant un meilleur pilotage de l'arrosage.

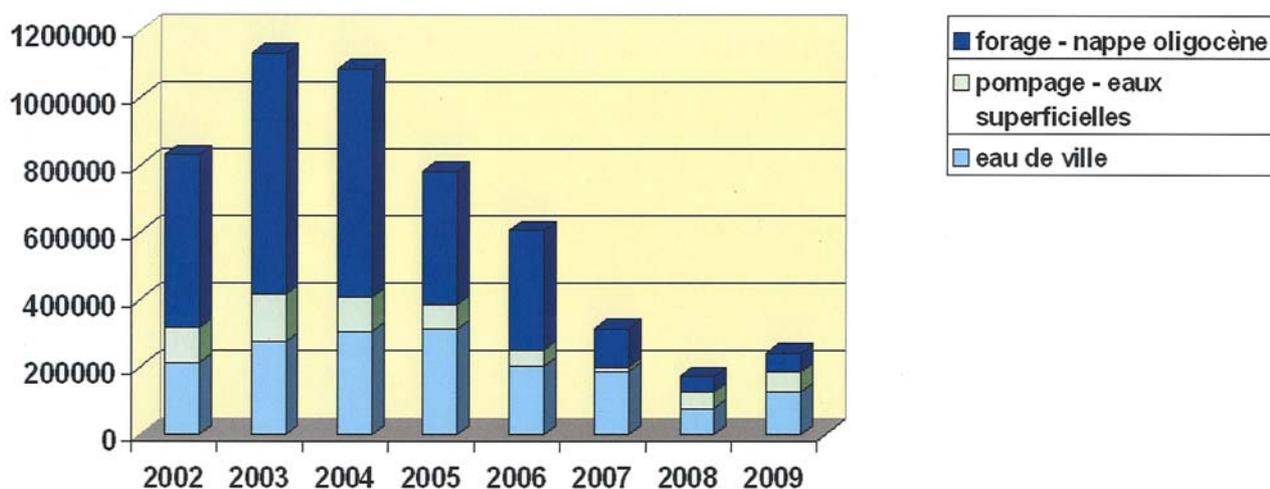
Des ressources de substitution aux prélèvements en oligocène ont par ailleurs été désignées. Ainsi la récupération de l'eau de pluie, de nouveaux forages dans les nappes superficielles et la réutilisation des eaux géothermiques permettront d'utiliser des ressources en eau alternatives, de qualité adaptée à l'usage qu'il en est fait (eau d'arrosage, de nettoyage...).

Aujourd'hui, les premiers résultats du programme d'économies d'eau sont très encourageants. Les consommations d'eau des parcs et jardins ont été réduites de 80% entre 2005 et 2008 (cf. diagramme ci-dessous). Dans les bâtiments communaux, la mise en place de matériel hydroéconome a permis une économie d'eau de 50%.

L'engagement de la Mairie de Bordeaux en faveur d'une consommation responsable et maîtrisée de la ressource en eau se traduit enfin par des actions grand public, visant à impliquer l'ensemble de la population bordelaise : concertation des habitants au travers de séances publiques, de journaux locaux ou de campagnes d'information. Des étiquettes invitant à économiser l'eau ont notamment été collées sur tous les points d'eau de la ville.

Évolution de la consommation d'eau de la DPJ en m³ *

*Direction Parcs et Jardins



Débat avec la salle

Bonne Pratique 7

Marie-Thérèse Cérézuelle – Sepanso Aquitaine

Il est regrettable que l'eau de la géothermie ne puisse pas être dans le réseau d'eau potable après traitement.

Patrick Faucher – Mairie de Bordeaux

Vous avez raison mais c'est selon la position des forages : d'une manière générale, elle est très proche de la qualité eau potable mais elle est un peu trop chargée en fluor, et parfois en fer. Mais on est sur des qualités d'eau qui sont très proches. Il reste quand même le problème de la température.

Un participant

Y'a-t-il un programme par rapport à la récupération des eaux de pluie ? Bordeaux a-t-il une action sur le problème des fuites dans le réseau d'eau potable ?

Patrick Faucher – Mairie de Bordeaux

Deux questions, la première sur la récupération d'eau de pluie : on est très prudents sur la récupération d'eau de pluie parce que cela demande des forages importants, c'est du génie civil important. Il faut bien réfléchir quand on veut construire un ouvrage pour récupérer l'eau de pluie. Cela peut être intéressant sur des bassins, comme nous l'a montré Guy Darrivière, où l'on a une réserve importante. Mais, en ville, c'est une occupation du foncier et on veut quand même intensifier la ville, on veut plus d'habitants, est-ce que c'est bien l'endroit pour avoir des réserves d'eau ? Parfois, l'objectif, comme dans votre cas [à Guy Darrivière] c'est de ne plus utiliser d'eau du tout. Quand on a cet objectif, ce n'est plus nécessaire de se demander si on arrivera à construire de nouveaux ouvrages pour récupérer l'eau de pluie.

On le fait tout de même dans les parcs et jardins, cela nous sert à nettoyer les outillages pour certains bâtiments. On le fait à la maison éco-citoyenne, on a une cuve de récupération d'eau. Evidemment, plus on aura de deuxième réseaux dans les bâtiments et plus on pourra alimenter les sanitaires avec cette eau de récupération, plus les dispositifs seront intéressants. Pour l'instant, on n'est quand même pas sur une généralisation dans les bâtiments.

Anne Walryck – Adjointe au Maire à la Mairie de Bordeaux

Je voulais donner un autre exemple de recyclage de l'eau : le miroir d'eau, que tout le monde connaît à Bordeaux, la piscine municipale la plus fréquentée de Bordeaux. Il y a, en dessous, une cuve de 800 m³ qui est réutilisée pour, ensuite, nettoyer la voirie. Il y a aussi cette problématique de la réutilisation de l'eau pour le nettoyage, par exemple. Vis-à-vis de nos concitoyens, on avait fait le choix, il y a deux ans, avec la Communauté Urbaine de Bordeaux, de pouvoir subventionner l'achat de récupérateurs d'eau pluviale pour nos concitoyens, pour le particulier et pour les associations. Donc il y a toute cette politique-là qu'on essaie de favoriser.

Patrick Faucher – Mairie de Bordeaux

Nous mettons aussi en place des bâches-tampons quand on veut récupérer de l'eau pour le nettoyage de la voirie. Dans la piscine judaïque, cette bâche-tampon permet de faire venir nos véhicules d'entretien qui viennent s'approvisionner. Les bâches-tampons ne sont pas systématiquement approvisionnées par de l'eau de pluie mais on est responsables. A partir du compteur, on est responsables de nos propres fuites. On est comme tout le monde, à ce sujet-là, on a un comptage précis qui nous permet, avec les utilisations saisonnières sur les parcs et jardins, de repérer les fuites qui sont liées à tous ces usages. On ferme les robinets, on ferme l'alimentation et si le compteur continue à tourner c'est qu'il y a des fuites, on va, ainsi, les repérer. Sur les comptages qui ne sont pas saisonniers, c'est plus compliqué et on est comme tout le monde, on a probablement 10% de notre consommation qui est le fait de fuites.

Denis Salles – CEMAGREF

Je ne pense pas avoir donné le sentiment que je ne donnais pas d'importance aux changements de pratiques individuels. Simplement, il faut les remettre dans des aspects plus généraux. Aujourd'hui on sait que l'eau de l'agriculture représente 80% de l'eau utilisée en période d'étiage. On sait que, si on regarde la qualité de l'eau, 90% des pesticides sont utilisés pour l'agriculture, 8% par les jardiniers amateurs donc on peut envisager d'éventuellement peser sur les pratiques. On a déjà fait des enquêtes sur le jardinage amateur, auprès d'un échantillon très large, on constate qu'il y a un noyau dur de jardiniers qui sont tellement convaincus que les pratiques qu'ils ont adoptées ou dont ils ont hérité sont bonnes, qu'ils sont en difficulté pour changer et réduire l'utilisation de pesticides. Ces éléments-là, il faut aussi en tenir compte, on peut parler de la responsabilité individuelle mais il faut aussi tenir compte de facteurs structurels qui font qu'il y a des limites. Après on peut convaincre, ce que vous avez suggéré, mais il faut aussi avoir connaissance

de ces éléments qui sont des freins aux changements de pratiques.

Une participante

De quelle type de ressource provient l'eau utilisée pour les parcs et jardins ?

Patrick Faucher – Mairie de Bordeaux

On a pratiquement toutes les sources possibles : on a de l'eau de pluie, des forages superficiels dans des nappes agrées, le réseau d'eau potable qui continue encore à être un petit peu utilisé mais dont on essaie de réduire les prélèvements, des pompages en Garonne, des forages dans l'oligocène, donc pas uniquement dans l'éocène. On essaie d'avoir une cohérence territoriale par rapport à notre usage : pour nos véhicules d'entretien ou d'arrosage, ce qu'on souhaite c'est qu'ils ne fassent pas trop de kilomètres en surface, on veut aussi être cohérent par rapport à nos émissions de gaz à effet de serre. Ce qu'on essaie de faire, et on tend vers cela, c'est de bien repérer la ressource par rapport à l'usage. On va avoir une vraie cartographie, dans les mois à venir. On essaie de faire en sorte que les différents points de ressource soient disséminés, dans la ville, pour permettre les différents prélèvements que nous recherchons. Pour vous citer un exemple, il y a une ressource très importante que nous n'exploitons pas, pour l'instant, ou très peu, c'est la station Louis Fargues. Elle crée plus de 150 000 m³ par jour et c'est une eau qui peut, tout à fait, servir, a minima, pour le nettoyage de la voirie. Cela nous éviterait des conflits avec nos services de voirie car quand on demande aux autres services de consommer moins d'eau, ils sont d'accord, sauf eux. Ils nous disent « Si moi j'utilise moins d'eau, les citoyens bordelais protestent ». L'idée c'est de leur donner un petit peu plus d'eau mais surtout pas de l'eau potable.

Pierre Davant - Sepanso Aquitaine

Vous savez, les associations voient parfois des choses qu'elles ne devraient pas voir. Il m'a été rapporté que certaines de vos machines qui nettoient les trottoirs s'alimentent à des endroits où elles ne devraient pas s'alimenter. Le savez-vous ? Est-ce vrai ? Est-ce faux ?

Patrick Faucher – Mairie de Bordeaux

Moi je viens d'un endroit, d'une université, comme vous, où l'on refroidit encore les appareils scientifiques avec de l'eau potable qui est pompée à quelques centaines de mètres, en dessous du sol. Ce sont de véritables rivières ou torrents qui refroidissent ces appareils scientifiques. Des contradictions, on en a tous et on cherche tous à les atténuer, à les limer et à les faire disparaître. Effectivement, c'est le blocage évoqué avec la propreté, on a réussi : maintenant on a des véhicules qui vont s'approvisionner sur la géothermie à Mériadeck, la propreté va piocher dans les bâches que nous installons autour des piscines, la propreté commence à diversifier ses sources d'approvisionnement pour pouvoir nettoyer la voirie, non pas avec une eau potable mais avec une eau secondaire de moins bonne qualité. Il subsiste encore, cependant, quelques points de prélèvement et de puisage qui ne sont pas satisfaisants.

Une participante

Vous avez parlé de vos démarches par rapport aux économies d'eau, avez-vous une démarche de réduction des phytos ?

Anne Walryck – Adjointe au Maire à la Mairie de Bordeaux

C'était un objectif, pour nous, dans notre Agenda 21, pour fin 2012. On y est arrivés, en octobre 2009, et on est à zéro phyto. Sur la voirie, on n'est pas à zéro : là aussi, on a des marges de progression, mais ça a considérablement diminué. Là aussi, pardon de le dire, mais c'est une responsabilité collective. Je pense, par exemple, au désherbage devant les trottoirs ou devant sa porte : c'est la responsabilité, dans la réglementation, normalement, du citoyen. Or, il est vrai que c'était fait, dans chaque ville, par les services municipaux, depuis toujours. Donc il a fallu du temps pour faire passer la bonne pratique aux services qui continuent à nettoyer dans un certain nombre d'endroits : ça y est, c'est fait et cela avance très bien. Après, la deuxième chose à inculquer à tout concitoyen c'est que, devant sa porte, c'est à lui à nettoyer, que c'est à lui à arracher la mauvaise herbe. Je dirais qu'en parallèle de ce désherbage auquel on invite la population, on est aussi dans un programme de « verdissement » de la ville, de végétalisation de la ville avec la multiplication des jardins partagés à caractère pédagogique. On invite les gens au travers de ces jardins collectifs et partagés à d'autres pratiques et, petit à petit, on va vers les bonnes pratiques. Dans nos écoles de Bordeaux, on propose à celles qui le souhaitent de pouvoir disposer d'un jardin, de pouvoir disposer d'un bac par classe, bac fabriqué par la Direction des Espaces Verts. On leur propose d'avoir derrière un programme d'animation, avec d'ailleurs un certain nombre d'associations qu'on essaie de financer, quand cela est possible. En tout cas, on est zéro engrais chimique, zéro produit phyto, zéro pesticide dans tous les parcs et jardins de la ville.



SÉQUENCE THÉMATIQUE

3

Milieux
[aquatiques et]
Solidarité
amont/aval

Bonne Pratique 8 : Préservation des milieux aquatiques sur la rivière Dordogne autour du projet « Défi Éclusées »

Présentée par Pierre-Marie Clique, Directeur projets Vallée Dordogne, EDF,
Tim Kestens, Ingénieur Eau-Environnement, EDF
et Bernard Deluchat, MIGADO

Objectif général : Réduction de l'impact des éclusées hydroélectriques sur la Dordogne

Objectifs spécifiques :

1. Préservation de la vie piscicole
2. Préservation de la morphologie de la rivière

Actions principales :

1. Mesures hydrologiques : Gestion des débits
2. Aménagement : Travaux en rivière
3. Concertation

Durée du projet : Depuis 2004

Territoire concerné : Rivière Dordogne

Contacts :

EDF, Unité de Production Centre - www.edf.com

MIGADO¹³ - www.migado.fr

EPIDOR¹⁴ - www.eptb-dordogne.fr

AEAG¹⁵, Délégation de Brive - www.eau-adour-garonne.fr

FDAAPPMA¹⁶ de Corrèze - www.unpf.fr/19



Éclusée :

Brusque variation de débits provoquée par le turbinage pour la production hydroélectrique

Les 52 barrages de la haute vallée de la Dordogne, avec une puissance installée de 1800 MW et une production annuelle de 3100 GWh, forment l'une des 3 grandes chaînes du parc hydroélectrique français concédée par l'Etat. Leur capacité de stockage est de 1,1 milliards de m³, soit 25% du volume moyen annuel écoulé par la rivière Dordogne.

La plupart des ouvrages hydroélectriques de la chaîne fonctionnent par éclusées, permettant de satisfaire la consommation électrique de pointe par turbinage des volumes stockés. Les éclusées provoquent des variations brusques de débits, et des changements tout aussi brutaux des niveaux d'eau (gradients de variation supérieurs à un mètre à l'heure), qui impactent fortement la vie piscicole et la morphologie des milieux.

La problématique de l'impact des éclusées liée aux aménagements hydroélectriques de la Dordogne a émergé de façon significative dans les années 1990 (Charte vallée Dordogne, Etats Généraux de la Dordogne). Des adaptations de l'exploitation ont alors commencé à être envisagées et testées par EDF. En 1996, le SDAGE Adour-Garonne identifie la Dordogne comme grande rivière sensible aux éclusées. A partir de 1997, des études techniques sont lancées afin de mieux connaître et comprendre le fonctionnement des cours d'eau, et de proposer des solutions techniques permettant d'atténuer les effets des éclusées. Plusieurs acteurs participent à ces études et réflexions : EDF et la Fédération de Pêche de la Corrèze, puis MIGADO et EPIDOR.

Ces réflexions aboutissent, en 2004, à un accord contractuel entre l'Etat, EDF, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, et EPIDOR : l'opération pilote « Défi Éclusées » est lancée. EDF accepte alors d'expérimenter des modes de gestion différents, sans obligation réglementaire. Signée en mars 2009, la Convention

¹³ Association pour la restauration et la gestion des poissons Migrateurs du bassin de la Garonne et de la Dordogne

¹⁴ Établissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne

¹⁵ Agence de l'Eau Adour-Garonne

¹⁶ Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

pluriannuelle 2008-2012 (Etat-EDF-AEAG-EPIDOR) pérennise l'action et engage la recherche de nouveaux modes de gestion des barrages. Elle vise à concilier les intérêts écologiques et les attentes des autres usagers de la rivière avec ceux de l'hydroélectricité. Elle repose sur deux critères principaux : la connaissance et l'expérimentation.

Différentes mesures hydrologiques ont été mises en place sur la Dordogne dans le cadre du Défi Eclusées :

- une augmentation des débits minimum à l'aval des centrales lors des principales périodes à enjeux pour les salmonidés (35% du module sur la Dordogne entre novembre et juin), afin d'éviter d'assécher les frayères dans le lit mineur,
- une diminution marquée des gradients de variation de niveaux d'eau, pour limiter les échouages d'alevins,
- une limitation des débits maximum, pour réduire le risque de noyer les cordons rivulaires (pièges potentiels pour les poissons).

Des outils de suivi des débits en temps réel ont, par ailleurs, été mis en place afin d'améliorer les capacités d'observation et d'interprétation des usagers en temps réel.

Ces mesures hydrologiques ont permis d'améliorer la fonctionnalité des rivières. En complément, des interventions physiques sur les cours d'eau ont été engagées : 14 opérations de travaux en rivière entre 2005 et 2008 sur la Dordogne. On compte, parmi elles, la création de sites de frayères par apport de granulométrie, la protection des sites de fraie des phénomènes d'exondation, la réalimentation des annexes hydrauliques présentant de forts enjeux biologiques et très sensibles aux variations de niveaux et la suppression des zones propices au piégeage. L'aménagement dans le lit de la rivière a ainsi permis de modifier le profil des sites les plus sensibles.

La combinaison des mesures hydrologiques et des travaux en

Impacts des éclusées :

Perturbation de la vie piscicole:

Exondation de frayères

Mortalité d'alevins

Perturbation de la morphologie de la rivière:

Fermeture d'annexes fluviales

Réduction de la diversité des milieux

Pavage à l'aval des barrages

Formation de cordons (pièges à poissons)

Perturbations des usages amont/aval:

Activités compromises (pêche, loisirs nautiques, baignade)

Diminution de l'attrait du territoire

Conséquences économiques

rivière a abouti à des résultats intéressants pour réduire les perturbations sur l'écosystème. Le nombre de frayères à sec a, par exemple, nettement diminué pour les saumons. Pour les alevins, même si des progrès restent encore nécessaires, les risques de mortalité ont été réduits.

Dans tout ce processus, la volonté et le volontarisme des acteurs locaux ont été déterminants. Les parties prenantes ont en effet contractualisé un mode de gestion qui vient pallier les limites de la réglementation en vigueur. Le rôle de l'EPTB local a également été prépondérant dans la réussite du Défi Eclusées : Jouant le rôle de ciment, il a entrepris un long travail de concertation avec les différents partenaires, en s'appuyant sur l'expertise locale des associations de pêcheurs. La concertation a ainsi favorisé l'appropriation par les acteurs locaux des enjeux environnementaux, sociaux et énergétiques du projet. La convention 2008-2012, en cours, pourrait ainsi permettre d'atteindre une gestion plus raisonnée des barrages, dans un contexte de renouvellement proche des concessions hydroélectriques. A suivre...

Acteurs impliqués :

EDF

(Gestion hydraulique)

Fédération de pêche de Corrèze

(Études, Expertise)

Migado

(Études, Expertise)

EPIDOR

(Animation, acteur de la concertation)

Agence de l'Eau Adour-Garonne

(Incitation financière)

État

Débat avec la salle

Bonne Pratique 8

Georges Cingal – Sepanso Landes

Que pensez-vous des turbines immergées hydroélectriques ?

Pierre-Marie Clique – EDF

Effectivement, nous travaillons sur ces projets, nous avons un projet d'hydroliennes qui en est au stade préindustriel, en Bretagne. Ce sont des turbines qui tournent sous l'effet des courants marins. Nous avons également en développement, au stade de la recherche/développement, des hydroliennes. Nous les étudions en laboratoire mais nous les mettons quand même dans des canaux industriels et nous avons l'intention, d'ici environ deux ans, de passer à un stade beaucoup plus industriel et notamment dans une rivière pas très loin d'ici.

Pierre Davant – Sepanso Aquitaine

Vous savez qu'il y a un projet d'hydroliennes au Pont de pierre de Bordeaux. Il y a un jeune industriel qui prévoit d'équiper toutes les arches du Pont de pierre avec des hydroliennes. Vous n'êtes pas biologiste mais ne pensez-vous pas que l'impact sur les poissons migrateurs pourrait être important ? Parce que ces poissons migrateurs, il faut bien qu'ils passent sous les arches du Pont de pierre. Si toutes les arches sont équipées par deux hydroliennes sur chaque pile... Personnellement, je suis inquiet.

Pierre-Marie Clique – EDF

Vous avez tout à fait raison, il faut être inquiet. Avant d'arriver à un stade d'équipement complet d'un pont, comme le Pont de pierre, il faut, bien sûr, passer par des phases intermédiaires d'expérimentation. Tout à l'heure, je parlais des hydroliennes qui sont en mer, en Bretagne, il faut d'abord les tester et quand on aura effectivement bien mis en évidence que ce genre de dispositif est favorable, on pourra passer à un stade industriel. Notre position d'entreprise EDF, c'est vraiment de développer, créer des aménagements nouveaux mais à condition qu'ils soient respectueux de l'environnement. Un exemple, on avait un projet d'équipement de deux turbines supplémentaires à Bergerac, il y avait la possibilité de le faire, on a mené des études, on a concerté avec l'ONEMA pour savoir quels impacts il pourrait y avoir et on est arrivés à la conclusion que ces turbines pouvaient avoir un impact négatif sur l'entonnement de la passe à poissons de Bergerac. On a décidé de ne pas construire cet aménagement.

Alain Mondon – Sepanso Aquitaine

Quelle est l'efficacité des passes à poissons ? Les pêcheurs disent souvent que les barrages sont tellement puissants qu'il n'y passe que très peu de poissons.

Bernard Deluchat – MIGADO

Jusqu'à maintenant, le barrage de Tuilières et l'ascenseur à Tuilières étaient efficaces. Le seul problème que l'on rencontrait était que sur 500 saumons qui passaient à Tuilières, il n'y en avait que la moitié qui restait jusqu'à Mauzac. Depuis quelques temps, elle a été refaite, va-t-elle porter tous ses fruits ? On ne sait pas encore. Cette année, on a eu une légère augmentation de la remontée des saumons, il y en a eu 174, si mes souvenirs sont bons, pour le bassin Dordogne.

Tim Kestens – EDF

Juste un complément, il faut bien distinguer les différents aménagements : les gros barrages de haute vallée qui font de la pointe, qui ont des hauteurs telles, qu'ils ne peuvent pas être équipés d'ouvrages de franchissement. Il est vrai que, sur le bassin de la Dordogne, il y a tout un pourcentage du linéaire qui n'est pas accessible, quoi qu'on fasse, aux poissons migrateurs. C'est vrai que les ouvrages de franchissement dont parlait M. Deluchat, c'était plutôt sur le bas de la vallée, sur la partie Dordogne où, là, on a des aménagements au fil de l'eau, avec des hauteurs à franchir de jusqu'à 13 mètres. Ils sont équipés de passes à poissons ou d'ascenseurs comme à Tuilières. L'objectif, dans la mesure où le linéaire est accessible aux poissons migrateurs et restreint de par la présence de gros aménagements, c'est de leur donner une efficacité maximale. Le seul moyen de connaître leur efficacité c'est de faire des opérations de radio pistage, d'équiper des poissons avec des émetteurs : les lâcher à l'aval et voir comment ils se comportent. Franchissent-ils rapidement les ouvrages ? Cela est-il satisfaisant ? Une opération a été menée, cette année, par l'EPTB Epidor, cela a donné un certain nombre de résultats, qui amène à améliorer, en permanence, la fonctionnalité de ces ouvrages. Je dirais qu'aujourd'hui, on est sur un fonctionnement qui est satisfaisant et que, de par la particularité du bassin, on doit viser une efficacité maximale et qu'il y a toujours des améliorations à apporter.

Un participant

Y'a-t-il des SAGE ou des contrats de rivière qui vous sont imposés par la loi ? Quels sont leurs préconisations ?

Pierre-Marie Clique - EDF

Sur la Dordogne, il y a trois contrats de rivière en cours : Haute-Dordogne, Cère, qui est terminé, et Dordogne-Atlantique, sur la partie complètement aval de la Dordogne. Il n'y a pas de SAGE aujourd'hui mais des SAGE sont en préparation, un SAGE qui irait pour toute la partie amont de la Dordogne jusqu'à l'embouchure avec la Vézère, un SAGE qui ferait l'ensemble de la vallée de la Vézère et un SAGE qui recouvrerait l'ensemble des territoires Dordogne et Atlantique. Donc, pour la Dordogne, la préfiguration c'est, à première vue, trois SAGE sur l'ensemble du bassin versant.

Bonne Pratique 9 : Préservation des Zones Humides et restauration de leurs fonctionnalités piscicoles

Présentée par Yann Davitoglu, Responsable Pôle Ingénierie Milieux Aquatiques, FDAAPPMA¹⁷ Charente-Maritime

Objectif général : Préservation des milieux aquatiques et de leurs espèces inféodées



Objectifs spécifiques :

1. Restauration de 12 zones humides
2. Restauration de leurs fonctionnalités piscicoles vis à vis de la reproduction du brochet

Actions principales :

1. Restauration de la végétation
2. Reconnexion par restauration du réseau hydraulique
3. Pose d'ouvrages de gestion des niveaux d'eau
4. Augmentation de la surface efficace pour la reproduction

Durée du projet : 2001-2007

Territoire concerné : Site Natura 2000 « Moyenne Vallée de la Charente, des Seignes et du Coran »

Contact : Maîtrise d'ouvrage : Fédération de Charente-Maritime pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques – www.peche17.org

Partenaires : Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), SAFER Poitou-Charentes, Ville de Saintes...

Financement : DREAL Poitou-Charentes, Agence de l'Eau Adour-Garonne, ONEMA, FNPF¹⁸

Les Zones Humides remplissent des rôles écologiques fondamentaux au sein des écosystèmes naturels. Elles contribuent au maintien et à l'amélioration de la qualité des eaux, à la régulation des régimes hydrologiques et des microclimats, participent à la stabilisation des substrats et protègent les sols contre l'érosion. Par ailleurs, elles constituent d'énormes réservoirs de biodiversité en remplissant des fonctions d'alimentation, de reproduction, d'abri/refuge et de repos pour de nombreuses espèces inféodées aux milieux aquatiques.

Longtemps considérées comme insalubres, voire hostiles à l'homme, elles ont au fil du temps été « assainies », drainées ou comblées. A l'échelle du bassin Adour-Garonne, la moitié des Zones Humides a ainsi disparu en 50 ans. Le département de la Charente-Maritime n'a pas échappé à ce phénomène de régression quasi constant de ces territoires à forts enjeux. Les pressions anthropiques, notamment celles liées à l'intensification des pratiques agricoles (déconnexions, drainages, remblaiements...), à l'amplification des activités industrielles et à l'étalement urbain ont progressivement conduit à fragiliser les écosystèmes.

Forts de ces constats, la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Charente-Maritime (FDAAPPMA 17), et l'opérateur local du site Natura 2000, la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), ont initié, dès 2001, une vaste démarche de restauration de zones humides à l'échelle du périmètre du site Natura 2000. Au total 12 zones humides ont bénéficié de l'action.

Charte Natura 2000 :

Outil d'adhésion aux objectifs de conservation ou de rétablissement des habitats naturels et des espèces poursuivis sur le site et définis dans le DOCOB (DOCUMENTS d'OBJECTIFS)

Les objectifs de Natura 2000 :

- Préservation de la diversité biologique
- Valorisation du patrimoine naturel

¹⁷ Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

¹⁸ Fédération Nationale pour la Pêche en France

Services rendus par les Zones Humides :

Régulation du régime des eaux :

Rétention (rôle éponge):
atténuation des crues

Réalimentation des nappes par
infiltration

Soutien d'étiage :
restitution vers
les cours d'eau

Qualité de l'eau :

Epurature naturelle

Protection des sols :

Diminution du ruissellement
et de l'érosion

Biodiversité :

Réservoirs biologiques très
riches

**Production de biomasse à
potentiel économique :**

Bois, fourrage, poisson

Les objectifs prioritaires étaient le rétablissement de la connectivité des secteurs isolés avec le réseau hydrographique, le rétablissement d'un fonctionnement hydraulique propre à assurer la pérennité des espèces et le retour à un entretien régulier de la végétation pour empêcher le développement de ligneux et bloquer la dynamique de fermeture du milieu.

Par exemple, sur la commune des Gonds, l'un des 12 sites visés par le projet, la première étape a été l'acquisition foncière de la parcelle, en 2003. Ensuite, des travaux de restauration de la végétation par débroussaillage, bûcheronnage, élagage et fauche avec export des matériaux végétaux ont été entrepris. Par ailleurs, une reconnexion par restauration du réseau hydraulique a été amorcée et un ouvrage a été implanté afin de gérer les niveaux d'eau et ainsi s'affranchir des problèmes liés à la gestion hivernale de la ressource en eau. En dernier lieu, les surfaces efficaces pour la reproduction de la faune piscicole, et notamment celle du brochet, ont été étendues. Les 11 autres sites ont bénéficié de démarches similaires.

Plusieurs modes de gestion, qu'il s'agira de consolider, ont pu être expérimentés au fil des années : acquisitions foncières, conventions avec exploitants agricoles, mesures agri-environnementales...

Les résultats de ces opérations ont été mesurés en caractérisant l'évolution de la végétation des sites (restauration des populations végétales caractéristiques des milieux humides) et en évaluant la fonctionnalité des sites vis à vis de la reproduction du brochet. Des rapports coûts/bénéfices ont aussi été calculés.

Sur la commune des Gonds par exemple, on a pu constater la réapparition de juvéniles pour de nombreuses espèces piscicoles.

Des espèces végétales patrimoniales se sont à nouveau développées. Avant la mise en place de ces actions, la présence de ronciers avait été constatée, aujourd'hui la mégaphorbiaie¹⁹ a repris sa place. Certaines zones déconnectées ont été réintégrées en retrouvant une submersion prolongée en période hiverno-printanière. Le site est désormais une zone de reproduction favorable aux brochets et à l'ensemble de la faune piscicole autochtone. Toutefois, il pourrait aussi devenir une zone de développement et d'abris pour certaines espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques (écrevisse de Louisiane, ragondin...), ce qu'il convient de surveiller.

Une démarche de suivi a été instaurée : suivi des niveaux d'eau, suivi de la reproduction du brochet, contrôle de l'envasement du réseau hydraulique et de l'évolution de la végétation. Des contrats d'entretien ont également été signés afin de conserver l'état du site : chantier périodique d'entretien, gestion de frayères et diversification d'habitats d'espèces.

Globalement, la concertation a été l'une des clés de réussite de la démarche de restauration : les acteurs locaux (élus, propriétaires riverains, exploitants agricoles, bénévoles associatifs...) ont été réactifs et volontaires dans la mise en place des actions. L'acquisition foncière des parcelles a aussi été indispensable pour pouvoir mettre en œuvre les travaux. Toutefois, quelques difficultés à obtenir les autorisations de passage ou à intervenir sur le terrain ont parfois ralenti le processus. Enfin, il convient de souligner que les phases de restauration d'habitats ne sont pas une fin en soi. La pérennisation de la gestion des sites est primordiale, et pour ce faire, les contrats Natura 2000 sont apparus comme un outil incontournable.

Aspects administratifs :

Convention avec la SAFER*
Poitou-Charentes
(acquisitions foncières)

Dossier de déclaration Loi
sur l'Eau (travaux)

Autorisations de passages
des propriétaires
riverains

Signature de Contrats
Natura 2000 (entretien)

*Société d'aménagement foncier
et d'établissement rural

19 Nom donné en zone tempérée au stade floristique de transition entre la Zone Humide et la forêt [Fédération Nationale de la Pêche en France]

Débat avec la salle

Bonne Pratique 9

Pierre Davant – Sepanso Aquitaine

C'est un bel exemple. Ce sont des petits exemples comme cela qui montrent concrètement que l'on peut encore faire quelque chose. En Gironde, la Sepanso Aquitaine qui est gestionnaire de la Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau a fait un peu la même chose en remettant en eau un marais qui avait été asséché par le creusement d'un canal, le canal des étangs. La remise en eau a fait que le brochet, actuellement, peut se reproduire très facilement, et pas seulement le brochet mais aussi d'autres espèces, comme la bécassine des marais, par exemple. Tout n'est pas fichu. Ça, ce sont des petits laboratoires de terrain et c'est à partir de là que l'on pourra peut-être généraliser ce genre de choses, c'est quand même important.

Yann Davitoglu – FDAAPPMA 17

Tout à fait d'accord avec la remarque. C'est vrai que c'est aussi l'affaire de tous, on est plusieurs structures à pouvoir porter ce genre d'aménagements. On va dire que, récemment, on est quand même beaucoup aidés par la mise en place et le recrutement de techniciens de rivière, par exemple, ce qui permet d'avoir des opérateurs, tout de suite, au contact du terrain. Ce sont des personnes sur lesquelles on s'appuie énormément.

Michel Rodes – Sepanso Béarn

Moi je suis aussi conquis, félicitations pour ce qui est fait. On dit que les élus sont de plus en plus sensibles à la préservation des zones humides, moi je mettrais un bémol. Je vois, dans mon département, les Pyrénées-Atlantiques, les plus grosses villes qui s'en prennent à des zones humides. Elles revendent le terrain à 10 euros pour faire une grande surface Ikea, par exemple, ou pour faire une base de kayak. Et toujours la même histoire « Ne vous inquiétez pas, on fait des compensations ». Oui mais on compense quoi ? On ne casse pas des zones artificielles pour les renaturer à la place des zones humides qu'on est en train de démolir ? Non, on dit qu'on va faire des compensations et là où on avait dit qu'on allait faire des compensations, on continue à vouloir faire de grands aménagements. Du coup, c'est vrai que, là, il y a débat et que la Sepanso a bloqué, en Adour-Garonne, des sommes qui devaient être dévolues pour aider ces municipalités, qui se prétendent verdissantes, à acheter des terrains pour en faire du loisir ou autre chose.

Sylvie Rocq – Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne

Je voudrais évoquer cette fuite en avant des compensations pour insister sur la question de solidarité qui est un peu le thème de ce dernier atelier. Je voudrais évoquer la façon dont, au niveau du Syndicat, on aborde la question, dans le sens où la solidarité n'est pas une question morale, en disant « Je suis vert parce que c'est comme ça et c'est quand même mieux d'être solidaires que chacun pour soi » mais qu'elle parte d'une bonne compréhension d'un système. Je prendrai la Garonne mais cela serait vrai sur n'importe quel autre bassin versant. Quand on comprend bien le système d'un bassin versant, on l'a vu aussi bien au travers du lien entre le sol et les arbres, qu'avec Natura 2000 ou les gestions des étiages mais aussi avec les inondations. Ce qui est important au niveau de ces différentes Bonnes Pratiques, c'est de voir qu'elles ne sont pas bonnes uniquement individuellement mais que c'est bien leur articulation qui est encore meilleure, parce que l'on ne peut pas régler une question de zones humides sans s'intéresser aux inondations, sans s'intéresser à la biodiversité, etc. Effectivement, une collectivité, elle a une vue d'ensemble de ces enjeux interdépendants, dont parlait M. Salles, d'un territoire amont/aval mais aussi l'interdépendance des enjeux au sein d'une même collectivité ou d'un même bassin versant. Si on arrive à faire comprendre à la collectivité comment cela fonctionne, du coup on ne sera plus sur un système de compensation. Effectivement, quand il y a compensation, c'est que l'on oppose un intérêt par rapport à un autre, un enjeu par rapport à un autre, comme on voyait ce matin, faire la ZAC [zone d'aménagement concertée, ndlr] contre la zone humide. Tout notre travail, c'est pour cela aussi que notre présence ici se justifie, c'est bien qu'il y ait ce genre de moment où il y ait des échanges sur les Bonnes Pratiques. Mais c'est aussi d'allier ce rassemblement de Bonnes Pratiques, qu'on essaie de faire aussi, j'ai repéré des expériences qui pourraient nous servir sur le bassin de la Garonne. En plus d'accompagner cet échange de Bonnes Pratiques, cette compréhension du système global, nous souhaitons mettre à contribution, de façon très simple, les décideurs pour que justement, naturellement, et non pas par conviction de principe moral de solidarité, ils en arrivent à la conclusion qu'on ne règle pas une question contre une autre. En arrivant à bien comprendre le système et à en avoir une vue d'ensemble, on arrive naturellement à mieux à trouver des solutions.



Rémy MARTIN

Président de FNE Midi-Pyrénées

D'abord je voudrais que l'on remercie toute l'équipe salariée, les bénévoles de FNE Midi-Pyrénées, de la SEPANSO, de France Nature Environnement, toute cette équipe animée par Caroline Creton, les inter-

venants, l'animateur Vincent Ala, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le Conseil Régional Midi-Pyrénées, l'Europe à travers la DREAL Aquitaine et Midi-Pyrénées qui ont permis de financer cette Journée.

Bien souvent, on nous dit que c'est impossible mais ce que l'on essaie de faire, depuis deux ans, dans le domaine de l'eau, c'est de contester, mais également de montrer qu'il y a des gens qui, depuis pas mal d'années maintenant, font autrement. L'objectif de la Journée d'aujourd'hui était d'en être une illustration et de montrer que l'on peut mettre l'emploi au service de l'environnement et l'environnement au service de l'emploi, ce qui permet d'éviter cette fracture de l'économie contre l'environnement et réciproquement.

On va continuer, dans les mois et les années à venir, évidemment à s'opposer au charabia du développement durable et à proposer réellement la décroissance quantitative et la croissance qualitative. Les expériences que l'on a vues, là, en étaient des illustrations. On va travailler, de plus en plus, pour accompagner cette conduite au changement parce que l'on voit bien que si on veut qu'il n'y ait pas un seul agriculteur durant une journée comme celle-là, mais vingt puis cinquante dans deux ans, il va falloir battre la campagne et aller porter la bonne parole, non pas en faisant un complexe de supériorité. Tout simplement, modestement, en montrant que des personnes essaient, au quotidien, d'avoir des pratiques plus respectueuses de la nature.

Deux-trois pistes dans nos axes de travail : créer de la ressource naturelle au lieu de continuer à créer de la ressource artificielle. Je rappelle juste

qu'en quarante ans, sur le bassin Adour-Garonne, on a multiplié par six le volume stocké artificiellement et on a toujours le même problème d'étiage en été. Donc on voit bien que la solution de créer des réservoirs artificiels n'a pas été une solution. Par contre, on voit bien que quand on commence à recréer des zones humides et à diminuer les consommations, là, ça porte ses fruits. Les autres axes : stopper la pollution à la source et également réduire les consommations.

Pour ce faire, on a, en gros, trois axes : on a, celui qu'on a commencé, des témoignages, des Bonnes Pratiques. L'année prochaine, on va travailler sur des fiches, alimenter cette base de données de Bonnes Pratiques. On travaillera aussi sur le support vidéo, peut-être qu'on va faire une série web tv avec la saison 1, la saison 2, la saison 3, la saison 10 dans dix ans, de façon à avoir de plus en plus de témoignages.

On a déjà commencé des rencontres/formations, ce n'est pas ce grand format, c'est des formats 15-20 personnes localement, la dernière fois c'était à Argentat. C'est sur l'assainissement, sur l'hydroélectricité, sur l'agriculture.

Et puis, il y a une piste à laquelle il faut qu'on réfléchisse, on voit bien qu'on a de moins en moins d'agriculteurs et on a de plus en plus de consultants agricoles donc on voit bien que ces consultants, ces organismes qui travaillent autour de l'agriculture, ils viennent, ils expliquent à des agriculteurs. Moi je vois surtout que quand on a un agriculteur qui parle à un autre agriculteur, là, ça marche, quand on a un élu qui parle à un autre élu, ça marche aussi : il y a un dispositif qui existe dans l'économie sociale et solidaire qui s'appelle dispositif « transfert de savoir-faire » qui permet de financer du transfert de pratiques d'un professionnel vers un autre professionnel. Je crois qu'il faut que l'on réfléchisse à cela si on veut multiplier ces Bonnes Pratiques. Tout cela pour nous, ça implique un travail à l'échelle du Bassin, et non plus chaque association dans son coin, c'est pour cela que l'on a créé, avec les cinq autres fédérations membres de France Nature Environnement, le Collectif Ass'Eau BAG que l'on anime, et notamment c'est Caroline Creton qui travaille sur l'animation de ce collectif. Et puis on a élargi cette réflexion avec le collectif CAP'Eau où il n'y a pas que des APNE, il y a également des agriculteurs ou l'UFC que choisir, par exemple, et tout ça dans l'objectif de peser, de plus en plus lourdement, sur la politique de l'eau.

Liste des participants

Aboulker	Cyril	Chargé de mission	FDAAPPMA 47
Alezine	Thierry	Chargé de mission Eau	Sepanso Aquitaine
Alfonsi	Elsa	Chargée de mission	Conseil Général du Lot et Garonne
André	Mathilde	Technicienne rivière	Communauté de Communes du Grand Auch
Arnauld	Elisabeth	Administratrice	Sepanso Aquitaine
Astre	Patrice	Président	Fédération Française d'Aquaculture
Atlan	Isabelle	Chargée d'études assainissement - environnement	Bureau d'études ASE
Authier	Stéphane	Elève ingénieur Arts et Métiers	Laboratoire TREFLE CNRS UMR 8508
Avinent	Ghislaine	Directrice	FDAAPPMA 47
Bazin	Bertrand	Chargé d'études – Botaniste	Sarl Rivière-Environnement
Belaubre	Elisabeth	Adjointe au Maire – Chargée de l'environnement, de la santé et de la restauration	Ville de Toulouse
Belhadj	Medhi	Animateur "eaux et milieux aquatiques"	CDIE Béarn
Bonnet	Jean-François	Enseignant chercheur	Université Bordeaux I
Boubchir	Abdellah	Ingénieur en Hydraulique Urbaine	Sepanso
Bourgois	Pascal	Chargé de mission	Association l'Astragale Bordeaux
Bourgois	Camille	Bénévole	Ville en Transition
Breinig	Thomas	Directeur	Syndicat Mixte Intercommunal de la Vallée de la Lèze
Brezillon	Anne	Adjointe au Maire – Conseillère communautaire	Mairie de Bordeaux
Brichet	Gilles	Président	FDAAPPMA 17
Brie	Jacques	Animateur commission Eau	Poitou-Charentes Nature
Broustey	Benjamin	Bureau d'études	Aquatiris
Burguière	Rémi	Agriculteur bio indépendant	
Busson	Jean-Christophe	Chargé de mission sur la protection des captages d'eau potable	CPIE de la Corrèze

Cambus	Marie-Laure	Directrice	FNE Midi-Pyrénées
Camus	Isabelle	Journaliste	Aqui.fr
Canet	Alain	Directeur	Arbre & Paysage 32
Cantin	Avril	Animatrice contrat de rivière Lot aval	SMAVLOT 47
Carlot	Aurore	Chargée de mission réseau eau	FNE
Caubet	Béatrice	Professeur de lettres	
Cérézuelle	Anita	Enseignante	
Cérézuelle	Marie-Thérèse		Sepanso Aquitaine
Chamoulaud	Carole		Sepanso
Chopin	Marjorie	Salariée	Sepanso Gironde
Chotard	Camille	Service de l'eau	Conseil Général de Dordogne
Cingal	Georges	Président	Sepanso Landes
Clique	Pierre-Marie	Directeur projets vallée Dordogne	EDF
Comas	Romain	Chargé d'études – Juriste	Sarl Rivière-Environnement
Cresté	Magali	Chargée de mission - Service Aménagement et Gestion de l'espace	Conseil Général de Gironde
Creton	Caroline	Chargée de mission Eau	FNE Midi-Pyrénées
Darrivière	Guy	Agriculteur bio	
Daude	Michel	Président	Nature Environnement 17
Davant	Pierre	Président	Sepanso Aquitaine
Davitoglu	Yann	Responsable Pôle Ingénierie Milieux Aquatiques	Fédération de la Charente Maritime pour la Pêche et la Préservation des Milieux Aquatiques
Delhorbe	Marie-Amandine	Etudiante	Master 1 "Territoires et sociétés, aménagement et développement"
Deluchat	Bernard	Membre du Conseil d'Administration	MIGADO
Desmidt	Michel	Conseiller en agriculture biologique	Chambre d'Agriculture de Corrèze
Desmier	Damien	Etudiant	Université Bordeaux II



Dissaux	Pierre	Directeur de la communication	Veolia Eau Région Sud-Ouest Syndicat de Travaux et d'améliorations foncières du canton de Castillon
Dufy	Christophe	Technicien Rivière	
Dupuy	Yves		UFC Que choisir 33
Dutrillaux	Claire	Présidente Collectif Adour Eau Transparente	Collectif Adour Eau Transparente
Faucher	Patrick	Directeur Développement Durable	Ville de Bordeaux
Foucaud	Katia	Chargée de mission Education à l'environnement	FNE Midi-Pyrénées
Gatineau	Sandie	Chargée de mission programme "Re- sources" – Service de l'eau	Ville de la Rochelle
Gouanelle	Colette	Administratrice	Sepanso
Graeff	Michèle	Coordinatrice	Bio d'Aquitaine
Granger	Damien	Chef de Projets	Lyonnaise des Eaux
Gross	Françoise	Directrice	Sarl Rivière-Environnement
Guibert	Yves	Président	CIVAM Agrobio 47
Hammel	Vincent	Directeur	Agence de l'Eau Adour-Garonne – Délégation de Bordeaux
Hewison	Nathalie	Directrice	Arbres & Paysages d'Autan
Humbert	Francis	Président	Commission Environnement du Pays Haut-Cantal Dordogne
Jarron	Céline	Coordinatrice Pôle Environnement	Comité Régional Midi-Pyrénées de Canoë Kayak
Jasinki	Marina	Chargée de développement et d'études	FDAAPPMA 47
Jegou	Julie	Chargée de mission réseau eau	FNE
Joyeux	Monique	Naturaliste	Betey plage boisée à sauvegarder
Kadner	Marién	Etudiant en Sciences Politiques	Bordeaux
Kestens	Tim	Ingénieur Eau-Environnement	EDF
Laborde	Jean-Claude		Sepanso Gironde
Lailheugue	Jean-Marc	Chargé de mission Environnement et Foncier	CEMEX Granulats Sud Ouest
Larrousse	Johana	Chargée de mission	UFBAG

Lavoyer	Séverin	Secrétaire	Association Française d'AgroForesterie
Lehimas	Béatrice	Chargée d'affaires	CCI de Bordeaux
Leycuras	Violaine	Chargée de mission environnement	Chambre régionale d'agriculture du Limousin
Lissajoux	Vanessa	Chargée d'études	Sarl Rivière-Environnement
Londeix	Baptiste	Technicien Rivière	Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary
Loustalot	Nelly	Responsable du Centre Documentaire de la Maison de l'Environnement de Midi-Pyrénées	FNE Midi-Pyrénées
Martin	Rémy	Président	FNE Midi-Pyrénées
Martin	Sabine	Présidente	FNE 82
Maubourquet	Jennifer	Service civique	CREPAQ
Merle	Thierry	Responsable foncier et études	Fabrimaco
Mondon	Alain		Sepanso
Montepini	Julien	Cellule régionale de coordination du programme Re-Sources	Région Poitou-Charentes
Mora	Mikael	Ingénieur	Communauté Urbaine de Bordeaux
Nassiet	Cécile	Demandeuse d'emploi	
Navrot	Cathy	Animatrice	SAGE "Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés"
Nigay	Célia	Chargée d'Intervention Assainissement/AEP	Agence de l'Eau Adour-Garonne – Délégation de Brive
Olivier	Caroline	Chargée de mission support projet Bonnes Pratiques	FNE Midi-Pyrénées
Osselin	Pascal	Production Ingénierie Hydraulique Délégation de bassin Adour-Garonne	EDF
Pallut	Valérie	Chargée d'opérations au Service Assainissement	Communauté d'Agglomération Périgourdine
Patry	Aude	Animatrice du programme Re-Sources	Syndicat d'Harmonisation de l'Eau Potable
Penaud-Roux	Séverine	Chargée de mission	CESER Aquitaine
Pesme	Eric	Ingénieur Gestion raisonnée des parcs, jardins et milieux naturels sensibles	Ville de Bordeaux
Piedferré	Julien	Technicien rivière	SIA Osse/Guiroue/Auzoue
Ponet	Cécile	Etudiante	Université Toulouse II

Pourcel	Sophie	Chargée de mission Education à l'environnement	FNE Midi-Pyrénées
Rateau	Marc	Chargée d'Intervention Assainissement/AEP	Agence de l'Eau Adour-Garonne – Délégation de Brive
Rio	Alain	Travailleur social	
Riou	Nicole	Responsable commissions Eau et Déchets	Sepanso Dordogne
Rocq	Sylvie	Directrice	Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne
Rodes	Michel	Président	Sepanso Béarn
Roux	Alain	Président	Réfléchir et agir pour Pompignac
Sabel	Agnès	Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides	ADASEA Gers
Salles	Denis	Sociologue	CEMAGREF
Sautret	Emilie	Animatrice	Surfrider Foundation Europe
Sébie	Gérard		Association Que Choisir
Sire	Françoise	Directrice	Prom'haies Poitou-Charentes
Soria	Olivier	Professeur	ISC Paris
Stannard	Marion	Coordinatrice	Agrobio Gironde
Viaud	Véronique	Bénévole	Sepanso Aquitaine
Walryck	Anne	Adjointe au Maire – Chargée de la politique du Développement Durable	Ville de Bordeaux
Watelle	Gauthier	Etudiant	Université Bordeaux III
Willaume	Jean-Philippe	Demandeur d'emploi	
Wolfrom	Chloé	Conseillère hydraulique et gestion de l'eau	Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne

A

AAC : aires d'alimentation de captages
ADEBAG : association des entreprises du bassin Adour-Garonne
AFAF : association française d'agroforesterie
AFAHC : association française des arbres et haies champêtres
ARPE : agence régionale pour l'environnement

B

BAC : bassins d'alimentation de captage
BRF : bois raméal fragmenté

C

CEMAGREF : centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et forêts
CIVAM : centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural
CMR : (molécules) cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
CODERST : conseil de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques

D

DDT : dichlorodiphényltrichloroéthane
DOCOB : document d'objectif
DREAL : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

E

EDF : électricité de France
ENFA : école nationale de formation agronomique
EPTB : établissement public territorial de bassin

F

FDAAPPMA : fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique
FEDER : fonds européen de développement régional
FNPF : fédération nationale de la pêche en France
FRAB : fédération régionale d'agriculture biologique
FRCA : fédération régionale des coopératives agricoles

I

IFREMER : institut français de la recherche pour l'exploitation de la mer
INRA : institut national de recherche agronomique

M

MAET : mesure agro-environnementale territorialisée
MIGADO : migrants Garonne Dordogne

N

NACA : négoce agricole Centre-Atlantique

O

OCDE : organisation de coopération et de développement économiques
ONEMA : office national de l'eau et des milieux aquatiques

OPA : organisation professionnelle agricole

P

PAC : politique agricole commune

PAPI : programme d'actions de prévention des inondations

PAT : plan d'actions territoriales

PCB : polychlorobiphényles

PDRH : programme de développement rural hexagonal

S

SAFER : société d'aménagement foncier et d'établissement rural

SAGE : schéma d'aménagement et de gestion des eaux

SAU : surface agricole utile

SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

SEPANSO : société d'étude, de protection et d'aménagement de la nature du Sud-Ouest

SIVOM : syndicat intercommunal à vocation multiple

SIVU : syndicat intercommunal à vocation unique

SMEAG : syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne

SMEGREG : syndicat mixte d'études et de gestion de la ressource en eau de Gironde

SMIVAL : syndicat mixte interdépartemental de la vallée de la Lèze

SPANC : service public de l'assainissement non-collectif

U

UFBAG : union des fédérations du bassin Adour-Garonne

Z

ZNIEFF : zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

ZSCE : zone soumise à contrainte environnementale



Remerciements

FNE Midi-Pyrénées tient à remercier :

- L'équipe organisatrice : Caroline Creton, chargée de l'organisation de l'évènement, Caroline Olivier, en support sur la gestion du projet, ainsi que Nelly Loustalot, Sophie Pourcel, Katia Foucaud et Alex Broner pour le temps, l'énergie et le soutien qu'ils ont consacrés à ce projet.
- Les salariées de FNE, ainsi que les salariés et bénévoles de la SEPANSO, venus nous prêter main forte sur la mise en place de la Journée : Aurore Carlot, Julie Jégou, Karine Eysner, Thierry Alezine, Elisabeth Arnauld, Abdellah Boubchir, Marie-Thérèse Cérézuelle, Carole Chamoulaud, Colette Gouanelle et Alain Mondon.
- Les membres du Comité de pilotage du projet « Bonnes Pratiques de gestion de l'eau sur le bassin Adour-Garonne » : Dominique Tesseyre, *Agence de l'Eau Adour-Garonne*, Sylvie Boyer, *MIGADO*²⁰, Johana Larrousse, *UFBAG*²¹, Fabienne Sans, *SMEAG*²², Michel Bertaud, *ADEBAG*²³, Pascal Osselin, *EDF*²⁴, Christophe Xerri et Cécile Bedel, *ARPE*²⁵ et plus spécialement les membres du Collectif Ass'Eau BAG : Michel Rodes, *SEPANSO Pyrénées-Atlantiques*, Elisabeth Arnauld, *SEPANSO Aquitaine* et les membres du Collectif CAP'Eau : Anne Bonély, *Confédération Paysanne 31*, Cécile Cardeillac, *FRAB*²⁶ *Midi-Pyrénées* et Pierre Besse, *Terr'Eau*. Merci à ceux qui nous ont accompagnés lors des visites de terrain.
- Les intervenants : Nathalie Hewison, *Arbres & Paysages d'Autan*, Thomas Breinig, *SMIVAL*, Alain Canet, *Arbre & Paysage 32*, Guy Darrivière, Elisabeth Belaubre, *Mairie de Toulouse*, Michèle Graeff, *Bio d'Aquitaine*, Julien Montepini, *Conseil Régional de Poitou-Charentes*, Aude Patry, *Syndicat d'Harmonisation de l'Eau Potable*, Anne Walryck et Patrick Faucher, *Mairie de Bordeaux*, Tim Kestens et Pierre-Marie Clique, *EDF*, Bernard Deluchat, *MIGADO*, Yann Davitoglu, *FDAAPPMA de Charente-Maritime*. Merci à ceux qui nous ont permis de comprendre, en nous recevant sur le terrain, les motivations liées à leur changement de pratiques. Un grand merci à Denis Salles pour son intervention très enrichissante sur la gouvernance de l'eau.
- La ville de Bordeaux, partenaire de l'évènement, pour son appui en tant que relais de la communication au sein de la ville, ainsi que l'Université Bordeaux II Victor Segalen, pour son accueil.
- Les différents prestataires qui ont contribué à l'action :
 - Christophe Lanoux, du studio multimédia *My Piece of Cake*, pour la composition graphique
 - Aurélien Zolli, Albin Warette et Brice Pomes, de la compagnie *Culture en Mouvements* pour leur excellente prestation théâtrale
 - Claude Slattery, de la société *Le Nectar du Potager*, pour son fameux repas éco-responsable du midi
 - Vincent Ala, de l'*Agence Web Reporter*, pour l'animation de la Journée
 - Catherine Huard, de la société *Handirect*, pour le routage des invitations via une plate-forme employant 30% à 80% de salariés handicapés
 - La société *Sergent Papers*, pour l'impression de tous nos outils de communication.
- Les financeurs qui ont permis la réalisation de cette Journée :
 - L'Union Européenne, au travers de la DREAL Midi-Pyrénées et de la DREAL Aquitaine, avec le FEDER
 - L'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

20 Migrateurs Garonne Dordogne

21 Union des Fédérations du Bassin Adour-Garonne

22 Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne

23 Association des Entreprises du Bassin Adour-Garonne

24 Electricité De France

25 Agence Régionale Pour l'Environnement

26 Fédération Régionale d'Agriculture Biologique